VENDREDI 16 AOÛT 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1796
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



FCO : top départ pour la vaccination


Réussir

La campagne de vaccination volontaire contre le sérotype 3 de la fièvre catarrhale ovine (FCO-3) a démarré ce lundi 12 août, avec deux jours d'avance sur le calendrier initialement prévu. Cette campagne concerne une *« zone de vaccination volontaire »* qui couvre six régions du Nord et de l'Est dont la Bourgogne Franche-Comté.

PAGE 03


DR

P.13

PRODUCTIONS

Vigne // En Puisaye aussi, il y a des vignes


John Deere

P.14

DOSSIER

Moissonneuses-batteuses // Choisir la bonne coupe pour récolter le colza



P.21

ÉQUIPEMENTS

Photovoltaïsme // Une formation pour ne pas se faire piéger





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FDSEA 89 : L'HEURE DES TRADITIONNELLES « RÉUNIONS MOISSONS »

.05 MOISSON DANS LE CHÂTILLONNAIS : UNE SEULE MÉDAILLE, POUR TOUTE LA CAMPAGNE

.06 FÊTE DE L'AGRICULTURE DE L'YONNE : LES JA ACCUEILLENT LA FINALE NATIONALE DE TRACTEUR PULLING

.07 COMICE DE MONTSAUCHE-LES-SETTONS : LE SOUFFLE DE LA COHÉSION

.08 CONCOURS DE LABOUR DE CORBIGNY : *« LE MONDE RURAL, C'EST ÇA ! »*

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 FILIÈRE BOIS : L'ÉNERGIE, UN DÉBOUCHÉ CROISSANT

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 CONCOURS OVINS D'ARNAY-LE-DUC : QUI AVAIT GAGNÉ, IL Y A QUINZE ANS ?

.11 FOIRE-CONCOURS AUX OVINS : TISSER L'AVENIR

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 ORGES D'HIVER : UNE ANNÉE 2024 COMPLIQUÉE

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 RENCONTRE : EN PUISAYE AUSSI, IL Y A DES VIGNES

DOSSIER // MACHINISME

.14 SPÉCIAL MOISSONNEUSES-BATTEUSES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 PORTRAIT : RAPHAËL DELAPORTE INCARNE LA NOUVELLE GÉNÉRATION QUI RÉFLÉCHIT

.20 DÉVELOPPEMENT : AVOIR FOI EN L'AVENIR

SERVICES

.21 ÉQUIPEMENTS

.22 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.23 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.26 GAMING : LES JEUX VIDÉO AGRICOLES N'ONT JAMAIS AUTANT EU LA COTE

.27 INCLUSION : MIEUX ACCUEILLIR LE HANDICAP EN SPORT ET AU TRAVAIL

.28 CENTENAIRE : L'AGRICULTURE EN 1924 (ÉPISODE 2)

// EN IMAGE

Viticulture Une baisse attendue de la production française



iStock/Yereum Kim

« Entre 40 et 43 millions d'hectolitres (Mhl) ». Telle est l'estimation des vendanges françaises réalisée au 1er août par le service statistique du ministère de l'Agriculture, Agreste et publiée le 9 août. *« La production est attendue en baisse dans presque tous les bassins »*, indique la note de conjoncture qui pointe un *« niveau inférieur à 2023 et à la moyenne 2019-2023 »*. Pour rappel, elle était de 48 Mhl en 2023, 44 Mhl en 2022. Les causes de cette prévision 2024 assez terne sont nombreuses et dues notamment à des phénomènes de mildiou qui *« touche la plupart des bassins viticoles »*, de *« coulure (chute des fleurs ou des jeunes baies) et parfois de millerandage (taille variable des baies), conséquence de conditions humides et fraîches lors de la floraison »*, explique Agreste. Ces conditions pluvieuses ont d'ailleurs retardé la végétation *« d'une à deux semaines »* par rapport à 2023. Le ministère reste toutefois optimiste car *« les sols bien rechargés en eau pourraient limiter cette baisse de production »*.

// EN BREF

Climat L'année 2024 sera probablement la plus chaude jamais enregistrée

Il est *« de plus en plus probable »* que 2024 sera l'année la plus chaude jamais enregistrée, selon l'observatoire européen du changement climatique Copernicus. La série de 13 records mensuels consécutifs de chaleur à la surface de la Terre *« a pris fin, mais seulement d'un cheveu »*, souligne Samantha Burgess, cheffe adjointe du service changement climatique (C3S) de Copernicus, auprès de l'AFP. Au cours du mois de juillet, la température moyenne à la surface du globe a été de 16,91 °C, soit seulement 0,04 °C plus basse que le précédent record de juillet 2023, indique le bulletin mensuel de Copernicus. Globalement, le mois de juillet 2024 reste 1,48 °C plus chaud qu'un mois de juillet normal pour la période 1850-1900. C'est certes un peu moins que la limite symbolique des 1,5 °C, qui avait été franchie chaque mois depuis un an. Mais juillet 2024 restera le deuxième mois le plus chaud jamais enregistré, toutes saisons confondues, souligne l'observatoire européen. Depuis janvier, la température mondiale est déjà 0,27 °C plus chaude que la même période de 2023, souligne Copernicus. Il faudrait une forte baisse pour la fin d'année pour que 2024 termine en dessous de 2023, mais *« cela s'est rarement produit »* depuis le début des mesures, avertit l'observatoire.

Oléoprotéagineux Baisse de production généralisée

La production française d'oléagineux devrait fondre de 8,1 % par rapport à 2023 (à 6,25 Mt), tandis que celle des protéagineux s'effondrerait de 23 % (à 685 000 t), estime le service de statistique du ministère de l'Agriculture (Agreste) dans une note de conjoncture publiée le 9 août. Pour l'ensemble des cultures, les surfaces et les rendements reculent sur un an, à l'exception du soja pour les rendements. Le colza, premier oléagineux cultivé en France, devrait voir sa production reculer de 7,6 % (à 3,9 Mt), tandis que celle de tournesol chuterait de 10,1 % par rapport au « record de 2023 » (à 1,85 Mt). Malgré des rendements en légère progression, le soja est pénalisé par la fonte des surfaces (-4 % de production, à 372 Mt). Rapportées à la moyenne quinquennale 2019-2023, les prévisions de production apparaissent plus encourageantes : +4,3 % en colza et +6,8 % en tournesol, mais -8,7 % en soja. Côté protéagineux, en revanche, tous les indicateurs sont au rouge. Le pois protéagineux, première espèce, accuse une chute de production de 27,6 % par rapport à 2023 (à 480 Mt), tandis que la production de féveroles est attendue à -9,7 % (à 195 Mt).

Miel : le guichet de l'aide de crise est ouvert jusqu'au 20 septembre

Le guichet d'aide de crise aux apiculteurs a ouvert le 5 août, indique FranceAgriMer sur son site web. Les intéressés ont jusqu'au 20 septembre à 14 heures pour déposer leur demande d'aide. Annoncé le 23 février, puis précisé le 16 juillet par le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau, le dispositif vise à prendre en charge une partie de la baisse du chiffre d'affaires 2023 des exploitations apicoles ayant subi *« les conséquences économiques de l'agression de la Russie contre l'Ukraine »*. *« Cette aide nationale sera dotée d'une enveloppe globale de 4,30 M€ »* a précisé FranceAgriMer à Agra Presse. Pour en bénéficier, les exploitants apicoles doivent avoir subi, en 2023, une perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 30 % par rapport à la période de référence à périmètre équivalent (moyenne olympique 2018-2022). Ils doivent détenir plus de 200 ruches en métropole, 125 ruches en Corse ou 100 ruches en Outre-mer en 2023, et être affiliés à la MSA ou à la CGSS, en qualité de chef d'exploitation agricole ou de non salarié agricole. Le taux de prise en charge de la perte de chiffre d'affaires est de 80 %, avec un montant plancher d'aide de 1 000 € et un plafond de 80 € par ruche, dans la limite de 25 000 € par entreprise (avec des modulations pour les Gaec, les nouveaux installés, ou les fortes variations du nombre de ruches).

// DERNIÈRE MINUTE

Moissons 2024 Le ministère de l'Agriculture dévoile son plan

Dans un communiqué de presse du 12 août, le ministère de l'Agriculture a dévoilé son plan pour venir en aide aux agriculteurs touchés par la baisse des rendements lors de la moisson de blé tendre notamment. En premier lieu, le ministère a activé le *« dispositif de gestion des risques climatiques en agriculture, réformé en 2023 »* et après un tour de plaine, les Directions départementales des territoires (DDT) sont en mesure de déclencher l'indemnité de solidarité nationale (ISN). *« Concrètement, pour un agriculteur assuré, ses pertes seront indemnisées, par son assureur et par l'État, à 100 % au-delà de sa franchise. Pour un agriculteur non assuré, l'État compensera les pertes à hauteur de 40 % au-delà du seuil de 50 % de pertes, afin d'apporter un soutien aux agriculteurs les plus affectés »*, précise le communiqué. Une enveloppe de 275,5 millions d'euros de crédit est déjà inscrite au budget et prête à être débloquée en tout ou partie. En deuxième lieu, le ministère a prévu un dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour les zones et agriculteurs les plus impactés. *« Mais il appartiendra au Préfet d'activer ces dispositifs au regard des difficultés identifiées à ce jour »*, indique le ministère. Troisième mesure : le report des cotisations sociales redevables à la MSA et enfin, l'activation de Déduction pour épargne de précaution (DEP). Par ailleurs, le ministère a réuni les établissements de crédit pour apporter *« toutes les solutions possibles, pour chaque cas individuel, afin de limiter les difficultés économiques en cette période »*.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// PREMIERS CAS DE FCO-3 EN FRANCE

Top départ pour la vaccination

Début août, l'Hexagone a connu ses premiers cas du sérotype 3 de la fièvre catarrhale ovine (FCO). Initialement prévue le 14 août, la campagne de vaccination volontaire a démarré le 12 août dans six régions du nord-est.

La campagne de vaccination volontaire contre le sérotype 3 de la fièvre catarrhale ovine (FCO-3) a démarré lundi 12 août, avec deux jours d'avance sur le calendrier initialement prévu, a annoncé le ministère de l'Agriculture le 9 août. Au lieu des 4,6 millions de doses prévues, ce sont 6,4 millions de doses (1,1 million pour les ovins, 5,3 millions pour les bovins) qui seront *« gratuitement fournies par l'État aux éleveurs »* qui en font la demande. Les Pouvoirs publics ont reçu le 7 août la première tranche de 4,6 millions de doses, et ont passé une deuxième commande pour pouvoir couvrir toute la zone à protéger. Car la campagne concerne une *« zone de vaccination volontaire »* qui comprend six régions du Nord et de l'Est[1]. Comme l'explique le communiqué de la Rue de Varenne, *« cette zone correspond au territoire qui avait été atteint en décembre 2007 par la FCO-BTV8 (sérotype 8, ndlr) à la suite de son introduction via la Belgique en juillet 2007 »*. Ailleurs en France, les éleveurs pourront vacciner, mais à leur charge.



Depuis 12 août, les vétérinaires sanitaires peuvent commander et les prescrire les vaccins. L'éleveur aura la possibilité de vacciner lui-même ses animaux.

Réussir

Trois cas confirmés au 8 août

Sur le terrain, les vétérinaires sanitaires peuvent *« commander à partir du 12 août les vaccins et les prescrire »* aux éleveurs volontaires, assure le ministère. Dans un document diffusé par la fédération des groupements techniques vétérinaires (FRGTV) des Pays de la Loire, la DGAL (ministère) évoque une *« livraison sous un à trois jours »*. *« L'éleveur aura la possibilité de vacciner lui-même ses animaux »*, complète le ministère de l'Agriculture. D'après son communiqué, *« la priorité est d'assurer une couverture vaccinale maximale pour la protection des cheptels ovins »*, les plus affectés par la maladie. *« L'intérêt de la vaccination des bovins [reste] réel »* pour limiter les effets de la FCO, insiste toutefois la Rue de Varenne. Pour rappel, deux vaccins ont été autorisés fin juillet contre la FCO-3 : le Bluevac 3 de CZ Vaccines pour les bovins (deux injections, immunité au bout de 21 jours) et le Bultavo 3 de Boehringer Ingelheim pour les ovins (une injection, immunité au bout de trois semaines).

Sur le plan sanitaire, selon le dernier bilan au 8 août, trois cas sont confirmés, dans l'Aisne, le Nord et les Ardennes. La zone réglementée (150 km autour des foyers) mise en place le 2 août a été ajustée en conséquence : elle couvre désormais une vaste bande allant de la Seine-Maritime aux Vosges, en passant par le Loiret. Les mouvements sortants des animaux sensibles à la FCO (bovins, caprins, ovins) y sont restreints. En règle générale, ils ne peuvent sortir qu'après 14 jours de désinsectisation et une analyse PCR négative.

Analyses prises en charge

En parallèle de la vaccination, le ministère de l'Agriculture a fait paraître deux arrêtés ajustant le dispositif de lutte contre la maladie. Le premier fixe les *« mesures financières »* relatives à la FCO. Outre la prise en charge du vaccin et de l'acte de vaccination dans la *« zone de vaccination volontaire »*, l'État finance les visites des vétérinaires sanitaires *« visant à diagnostiquer »* la maladie, ainsi que les actes liés. Le montant par visite est fixé à *« six fois le montant de l'acte vétérinaire »* (lui-même établi à 14,18 € HT). Les pouvoirs publics financent aussi *« le coût des analyses réalisées en laboratoire agréé »* pour confirmer la FCO, ainsi que les prélèvements effectués dans ce but (selon des barèmes également basés sur le montant de l'acte vétérinaire).

Quant au second arrêté, il porte sur les mesures de surveillance et de lutte ; il vient modifier un précédent texte paru début juillet. Parmi les nouveautés, il ajoute les *« échanges »* aux motifs permettant aux jeunes animaux (moins de 70 jours) de quitter la zone régulée FCO-3, après analyse PCR. Il permet aussi aux préfets d'interdire les sorties d'animaux – sauf pour abattage – dans les établissements suspectés (visés par un APMS, arrêté préfectoral de mise sous surveillance). Le texte interdit aussi aux animaux issus des zones indemnes de participer aux concours se tenant dans la zone réglementée.

Vaccins insuffisants pour les mouvements

Autre nouveauté : la vaccination du troupeau ne permet plus la levée d'un APDI (arrêté préfectoral de déclaration d'infection) dans un élevage confirmé comme infecté. L'APDI sera désormais levé uniquement *« 90 jours après l'observation du dernier cas clinique dans l'exploitation »* (avec attestation du vétérinaire sanitaire). En effet, les vaccins disponibles *« ne peuvent pas être utilisés dans le cadre des mouvements »*, indique GDS France dans une note. *« Au vu des données scientifiques actuelles, les vaccins contre la FCO-3 ne permettent pas d'empêcher la virémie (présence de virus dans le sang, ndlr). Ils ne permettent donc pas de garantir qu'un animal vacciné ne soit pas infecté et source de contamination pour les autres »*.

YG

(1) Hauts-de-France, Normandie, Île-de-France, Grand Est, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté

En Occitanie, la FCO-8 a tué des milliers d'ovins ces dernières semaines

Sérotype 3 au nord et sérotype 8 au sud : la FCO-8, présente dans le pays depuis 2006, frappe fortement les Pyrénées-Orientales depuis juin, d'où elle a progressé de l'est vers l'ouest, touchant également l'Aude et l'Ariège. *« À ce stade, nous avons d'ores et déjà 4 000 brebis mortes dans les trois départements, et on pense atteindre les 6 000 d'ici la fin du mois »* d'août (sur un total de 15 000 dans les Pyrénées-Orientales, 75 000 en Ariège et 40 000 dans l'Aude), estime Myriam Cormary, directrice de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales. Aucune donnée n'a été livrée au niveau national sur les cas de FCO recensés dans le sud du pays. *« Il y a un impact sur la mortalité, mais il y a [aussi] un risque pour la productivité et la fertilité »*, avertit Myriam Cormary auprès de l'AFP. *« La maladie est très [pénalisante] sur les petits élevages lait et viande, avec une mortalité importante, et dans certains cas un arrêt de la production de lait ou de fromage »*, observe Philippe Lacube, président de la chambre d'agriculture de l'Ariège. Dans un communiqué du 7 août, plusieurs organisations nationales majoritaires représentant les éleveurs ont demandé la gratuité des vaccins et l'indemnisation des pertes financières pour les éleveurs face à la FCO et la maladie hémorragique épizootique (MHE).

FCO/MHE Les éleveurs veulent des vaccins gratuits et l'indemnisation de *« toutes les pertes »*

Alors qu'un premier foyer de FCO-3 venait d'être confirmé en France, la FNSEA et ses associations spécialisées d'éleveurs de ruminants (FNO, FNPL, FNB, Fnec), les JA, Chambres d'agriculture France et la Coopération agricole demandent, dans un communiqué commun du 7 août, des mesures *« en urgence »* pour les éleveurs qui font face aux conséquences de la fièvre catarrhale ovine (FCO) et de la maladie hémorragique épizootique (MHE). En premier lieu, les organisations professionnelles demandent que l'État prenne en charge *« le financement des vaccins pour tout le territoire national »*, indique le communiqué. Et ce, alors que les vaccins mis à disposition gratuitement par l'État seront fléchés vers les éleveurs situés en zone régulée pour la FCO-3, et qu'un premier vaccin contre la MHE pourrait arriver en septembre, selon les informations communiquées par la Direction générale de l'alimentation (DGAL, ministère) aux professionnels. Pour la MHE, la vaccination serait volontaire et à la charge de l'éleveur. Dans le communiqué, les représentants des filières plaident pour que *« l'État passe les commandes de vaccins afin de garantir la mise en œuvre rapide et en quantité suffisante »*. Ils demandent à l'État de négocier *« des conditions aux échanges avec tous les États membres et pays tiers »* pour les animaux dépistés et désinsectisés. Enfin, ils réclament *« l'indemnisation de toutes les pertes »* liées à ces deux maladies.

// FDSEA

L'heure des traditionnelles « réunions moissons »

Comme chaque année, la FDSEA de l'Yonne organise ses « réunions moissons », dans divers secteurs du département, afin de faire le bilan des récoltes et pointer l'actualité syndicale agricole.



FDSEA de l'Yonne

Les « réunions moissons » ont débuté dans le Sénonais, le 5 août.

Les moissons des cultures d'hiver terminées, l'heure est venue pour la FDSEA de l'Yonne d'animer ses traditionnelles « réunions moissons ». Le Sénonais a ouvert le bal le lundi 5 août, avant que ce soit au tour de l'Auxerrois le mercredi 7 août, de la Puisaye le jeudi 8 août, du Tonnerrois le mardi 13 août et du Jovinien le mercredi 14 août. Quant à l'Avallonnais, la réunion aura le mardi 20 août à 18 heures, à Sainte-Magnance.

À l'occasion de ces rencontres entre adhérents, élus et animatrices syndicales, plusieurs temps forts sont à retenir. Dans un premier temps, Joël Sabatier (directeur Safer) et Fabrice Guéron (conseiller foncier Safer), sont venus exposer le rôle de la Safer, son fonctionnement et rappeler son système de rémunération. Ces derniers ont aussi présenté les sites d'accès aux prix (Le-prix-des-terres.fr ; Propriétés-rurales.com) et rappelé les enjeux liés aux acquisitions à des prix supérieurs aux références du prix moyen du secteur.

Enfin, les intervenants Safer se sont appuyés sur plusieurs exemples afin de présenter l'application de la loi « Sempastous » (qui contrôle le transfert de parts sociales, ndlr).

Le bilan de la récolte

Dans un second temps, un bilan des moissons a été fait par les animatrices syndicales de la FDSEA et les élus présents, qui se sont appuyés sur les chiffres de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et des coopératives agricoles de l'Yonne, avec, en général, un regard catastrophique de la récolte, notamment en orge d'hiver.

Face à ce constat, le syndicat majoritaire agricole a élaboré une liste de mesures fiscales et sociales pour soulager les trésoreries des exploitations, pour certaines en péril, soumise au préfet de l'Yonne, aux parlementaires, aux banques, aux assurances, aux organismes stockeurs, au centre de gestion et de comptabilité et à la MSA, comme : une exonération à 100 % de la TFNB 2024, une exonération à hauteur de 50 % de la DEP réintégrée, une prise en charge de frais financiers, des avances de subventions et de trésoreries, une prise en charge de cotisations sociales, un effort sur les taux d'intérêt ou encore le passage à une assiette annuelle de cotisations sociales de la MSA immédiat et dérogatoire sans application du délai d'option.

Au-delà de ces mesures, un accompagnement personnalisé piloté par la Chambre d'agriculture à travers la cellule « Réagir », permet aux agriculteurs d'avoir une analyse globale (technique, économique et psychologique) de leur situation en leur offrant des solutions concrètes.

En parallèle, la FDSEA de l'Yonne relance cette année la formation « Bien dans ses bottes » qui encourage à la réflexion sur les conditions de travail, l'identification des blocages et l'optimisation des facultés professionnelles des agriculteurs : six jours de formation (trois fois deux jours) pour réussir à prendre du recul et y voir plus clair sur sa propre situation et celle de son entreprise, et repartir avec des clés permettant de remédier à ses difficultés.

Cette formation aura lieu entre novembre 2024 et janvier 2025 et sera animée par un agriculteur ayant suivi la première formation en 2016, devenu lui-même formateur dans le but de partager son expérience et d'apporter son soutien à ses collègues, ainsi qu'une *coach* personnelle.

La FDSEA de l'Yonne encourage ceux qui ressentent le besoin de suivre cette formation à la contacter au 03 86 49 48 10.

Christopher Levé



FDSEA de l'Yonne

Six « réunions moissons » ont lieu cette année.

// POINT DE VUE

« Une belle moisson de m.... »

Le président de la commission « productions végétales » de la FDSEA de Côte-d'Or dresse un état des lieux très difficile de la moisson ou plutôt, de l'après-moisson. Et pas seulement sur le plan économique.

Le travail a été difficile, retardé, fatigant et finalement, bien peu payé. *« Je n'ai jamais connu une campagne aussi compliquée et éprouvante pour au final, ne pas avoir grand-chose au bout. À entendre un certain nombre de collègues, ce constat est partagé, il y a un grand malaise dans nos campagnes »*, s'inquiète Clément Babouillard, agriculteur à Ampilly-les-Bordes. Le président de la commission *« productions végétales »* de la FDSEA21 regrette que la plupart des rendements ne soient pas au rendez-vous cette année, dans bon nombre de cantons de Côte-d'Or : *« les blés et les orges, que ce soit d'hiver ou de printemps, sont très décevants. Il n'y a bien que les colzas qui sortent leur épingle du jeu et encore, tout le monde n'a pas la chance d'avoir réussi cette culture. Globalement, la qualité n'est pas là non plus, cela n'arrange rien. Nos produits continuent de diminuer, sachant que les cours des matières premières s'effondrent depuis un mois. Pour couronner le tout, nous avons eu droit à plusieurs épisodes de grêle, tout était décidément réuni pour que ça se passe mal. C'est une belle moisson de m… avec ces pluies incessantes et tout le reste »*.

Une dérogation exigée

Clément Babouillard, contacté le 6 août, était d'autant plus énervé qu'une dérogation pour les couverts n'était toujours pas d'actualité, le jour de cet échange : *« une fois de plus, on nous oblige à semer ces couverts alors que les conditions ne s'y prêtent vraiment pas… Nous n'arrivons même pas à entrer dans certaines parcelles pour semer du colza… C'est n'importe quoi. J'encourage mes collègues à ne pas semer pour ne pas perdre davantage d'argent. Si un contrôleur passe dans le coin, nous serons là pour l'inviter à retourner très vite chez lui. Syndicalement parlant, notre position est claire : nous exigeons une dérogation. Et vite »*. Clément Babouillard demande que « l'impact de cette moisson » soit pris en compte par le gouvernement : *« un accompagnement économique va s'imposer, il va falloir réfléchir à la forme qu'il pourrait prendre. Il n'est pas question de laisser mourir un secteur de production qui nourrit notre pays, on nous a assez bassinés comme ça avec la souveraineté alimentaire… Aujourd'hui, des Russes font la pluie et le beau temps sur le marché, cela suffit. La France trouve bien un milliard d'euros pour nettoyer la Seine pour les Jeux olympiques, je ne comprendrais pas qu'elle ne trouve rien pour son agriculture. Nous voulons un vrai recadrage, aucun exploitant ne doit rester sur le carreau »*. Le responsable syndical n'exclut pas de nouvelles actions : *« si rien n'est fait, nous n'en resterons pas là, c'est certain. La colère exprimée lors de nos actions du début d'année est toujours là. Ressortir en manifestations n'est pas à exclure. Si cela se fait, cette fois, ce sera pour paralyser le pays. Si c'est la seule façon de nous faire entendre et comprendre, il faudra passer par là »*.

AG



Clément Babouillard perçoit un mal-être certain chez bon nombre d'agriculteurs.

// MOISSON DANS LE CHÂTILLONNAIS

21 Une seule médaille, pour toute la campagne

Si les moissons dans le Châtillonnais avaient participé aux Jeux olympiques, elles ne seraient montées qu'une seule fois sur le podium, par l'intermédiaire du colza.



Que de pépins pour 2023-2024 ! *« Les ennuis liés à la météo ont débuté dès les semis d'automne, ils se sont enchaînés jusqu'à la récolte. Dans un tel contexte, il ne fallait pas s'attendre à des miracles »*, lance Matthieu Fleurot, agriculteur à Montliot-et-Courcelles. Ce jeune Côte-d'orien de 33 ans dresse un bilan en demi-teinte de ses moissons. La seule – et très belle surprise —, vient de son colza avec une moyenne de 36,5 q/ha : *« couplée à un prix de vente correct, cette culture donne satisfaction. Nous signerions volontiers pour que ce soit comme ça tous les ans. Et encore, nous avons eu droit à un petit coup de grêle à la floraison… Les 40 q/ha auraient sans doute été envisageables sans cet aléa »*. Le reste des moissons est *« moins glorieux »*, à commencer par l'orge d'hiver qui termine bien souvent entre 50 et 60 q/ha autour de Châtillon. Matthieu Fleurot s'en sort avec une moyenne un peu plus élevée, grâce à sa variété fourragère Zebra créditée d'un rendement à 71 q/ha. *« J'avais aussi de la Faro qui, mélangée à une variété hybride, a fait 58 q/ha. Le champ en question était plein d'eau, il était beaucoup trop humide pour viser davantage, il faudra s'en contenter »*, confie l'exploitant agricole.

La moissonneuse « noire » de Matthieu Fleurot a battu près de 350 ha de cultures autour de Châtillon, la majorité en prestation de services et entraide (200 ha).

Du mildiou dans les pois

Cette même humidité a fortement pénalisé son pois de printemps qui, la plupart du temps, a pourtant besoin d'une certaine quantité d'eau : *« là, nous étions dans l'excès ! L'effet n'a pas été celui escompté… La culture plafonne à 29 q/ha. C'est vraiment frustrant car les champs étaient magnifiques quelques semaines avant la récolte. Il a beaucoup plu, les pois ont versé et les maladies ont sévi, je pense à la bactériose et à l'anthracnose. Nous avons même eu droit à du mildiou ! »*. Matthieu Fleurot a poursuivi ses moissons avec son blé, qui arrive bien difficilement à 60 q/ha : *« le rendement final doit être à 59 q/ha. Les trois variétés que j'avais, Sphère, Arcachon et Junior, donnent quasiment les mêmes résultats. S'il n'y avait pas eu autant de problèmes avec les mauvaises herbes, nous aurions pu monter à 75 q/ha cette année, j'en suis persuadé. Les vulpins ont été omniprésents, nous avons eu du mal à les contenir, les interventions ont été très difficiles dans les champs à cause de ces conditions très particulières de 2024. Nous en payons les frais à la récolte, c'est dommage »*.

25 q/ha en orges de printemps

Les orges de printemps, semées dans des conditions *« déplorables »*, n'ont pas donné *« grand-chose »* avec seulement 25 /ha. *« Il n'y a eu aucune intervention possible, si ce n'est un apport de 40 unités d'azote »*, précise Matthieu Fleurot, *« il faudra s'en contenter là aussi. La qualité est très mauvaise avec un PS à 50 et un calibrage de 30… Je vais en conserver trois ou quatre tonnes pour mes moutons, je vendrai le reste »*. L'avoine, la sixième et dernière culture du Côte-d'orien, n'était pas encore fauchée la semaine dernière : *« la grêle s'en est sérieusement occupée, ce n'est pas de chance là aussi. Les plans B que nous avons choisis à la suite des difficultés aux semis d'automne n'ont bien pas fonctionné. En octobre dernier, je comptais mettre deux fois plus de blé et d'orge. Ce serait à refaire, finalement, il aurait fallu tout mettre en colza ! »*.

AG

// DRIVE FERMIER D'AUXERRE

89 Déjà 10 bougies à souffler sur le gâteau

Lancé en décembre 2014 avec 14 producteurs locaux, accompagnés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le Drive fermier d'Auxerre fête ses 10 ans cette année. Ce dernier fait partie d'un réseau national lié à la marque Bienvenue à la ferme, premier réseau d'agriculteurs en circuits court et agritourisme de France.

10 ans après, ce sont 24 producteurs qui sont engagés dans le Drive fermier d'Auxerre. Leurs produits couvrent une large gamme : fruits et légumes, viandes, plats cuisinés, miels, sirops, jus de fruits, produits laitiers, boulangerie, plantes aromatiques, œufs, confitures, huiles, infusions, bière, vins, desserts glacés…

Pour célébrer cet anniversaire, le Drive fermier d'Auxerre organise, le vendredi 13 septembre, entre 16 heures et 19 heures, un marché de producteurs locaux. Une tombola sera organisée sur place et les commandes retirées au Drive (commandées avant le mercredi soir) bénéficieront d'une remise de 10 %.

Cet événement se tiendra au 14 bis rue Guynemer, à Auxerre, sur le parking de la Chambre d'agriculture avec une quinzaine de producteurs du Drive fermier.

Pour rappel : toute l'année, le Drive fermier propose aux consommateurs de commander en ligne sur www.auxerre.mondrivefermier.fr. Deux points de retraits des commandes sont possibles : l'un à Auxerre, l'autre à Champs-sur-Yonne.

C. L. d'après communiqué



L'événement a lieu le vendredi 13 septembre, à Auxerre

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2024

PRÉPAREZ L'OUVERTURE DE LA CHASSE



CROC CHIEN ACTIF PLUS 28/15

Aliment apportant les nutriments nécessaires pour des chiens ayant une activité modérée à forte.

Le sac de 20 kg vendu à la palette de 36 sacs soit 1,30 € le kg.
Existe aussi en Maintenance 25/10 ou Énergie 30/16.

Prix dégressif à partir de 5 palettes

Gamm vert

Offre valable jusqu'au 30 Septembre 2024, uniquement dans les magasins Gamm Vert de l'Alliance BFC. Hors programme de fidélité Gamm Vert. Voir conditions en magasin.

BEAUNE (21) • BLANZY (71) • BLIGNY sur OUCHE (21) • BUXY (71) • CHAGNY (71) • CHAROLLES (71) • CLUNY (71) • LE BREUIL (71) • LOUHANS (71) • LUGNY (71) • MATOUR (71) • MONTPONT EN BRESSE (71) • NOLAY (71) • PIERRE DE BRESSE (71) • ROMENAY (71) • SAINT GENGOUX LE NATIONAL (71) • SAINT GERMAIN DU PLAIN (71) • SAINT LÉGER SUR DHEUNE (71) • SAINT MARCEL (71) • SEURRE (71) • SIMANDRE (71) • TOURNUS (71) • VERDUN SUR LE DOUBS (71) • ARNAY LE DUC (21) • AUXONNE (21) • MARCILLY SUR TILLE (21) • MIREBEAU SUR BÈZE (21) • MONTBARD (21) • NUITS ST GEORGES (21) • PONTAILLER SUR SAÔNE (21) • POUILLY EN AUXOIS (21) • SAULIEU (21) • SEMUR EN AUXOIS (21) • VITTEAUX (21)

RETROUVEZ-NOUS SUR gammvert.fr

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

89 Les JA accueillent la finale nationale de tracteur pulling

À l'occasion de la fête de l'agriculture, qui aura lieu le 31 août et le 1er septembre à Étais-la-Sauvin, les JA 89 accueillent la finale nationale de tracteur pulling. Gros plan sur cet événement.



L'an dernier, une démonstration de tracteur pulling a eu lieu dans l'Yonne, dans de la fête de l'agriculture de l'Avallonnais (12 et 13 août à Sainte-Colombe et Angely).



Une trentaine d'engins seront présents pour cette finale nationale.

Amateurs de tracteur pulling, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne vous donnent rendez-vous le dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, pour la finale nationale, qui aura lieu lors de la fête de l'agriculture des JA.

Pour les moins connaisseurs, le tracteur pulling, qu'est-ce que c'est ? « *C'est une discipline où on voit des tracteurs modifiés tirer des charges lestées sur 100 m* », explique Dominique Beaufils, vice-président de la fédération française de tracteur pulling, qui sera présent le week-end de la fête de l'agriculture.

« *Pour la petite histoire, l'origine de cette discipline date des années 1920 aux États-Unis. À l'époque, on se servait de cheveux et non pas de tracteurs, qui n'existaient pas encore, pour tirer des traîneaux. Les tracteurs agricoles sont ensuite arrivés et ont remplacé les cheveux, dans les champs comme dans la discipline. Les modifications de tracteurs agricoles ont commencé dans les années 1970, avec l'installation de moteurs de chars, d'avions, de bateaux… tout ce qui était d'une puissance importante* », dit-il.

C'est en 1984 que le tracteur pulling arrive en France, dans l'Eure, à Bernay exactement, qui est le fief du tracteur pulling depuis 40 ans. « *Depuis 1984, il existe des compétitions en France de tracteur pulling. Elles se font un peu partout en France, même si elles ont majoritairement lieu dans le nord du pays* ».

Une 30e d'engins présents

Ce n'est pas la première fois que l'on verra du tracteur pulling dans l'Yonne. L'an dernier, déjà à la fête de l'agriculture des JA 89, dans l'Avallonnais, une démonstration de cette discipline avait eu lieu. Cela a plu, au public comme aux organisateurs, au point de convaincre la fédération d'organiser la finale nationale dans le département cette année.

Pour l'occasion, une trentaine d'engins vont concourir. « *On trouvera des tracteurs ont des puissances qui vont de 1500 ch jusqu'à 10000 ch, et des gardens qui sont des engins qui vont de 150 ch à 350 ch, le tout dans plusieurs catégories : ligth modified (tracteur de 2,5 tonnes), modified (tracteur de 3,5 tonnes), limited super stock (tracteur de 3,5 tonnes et qui a une allure de tracteur agricole), two wheel drive (catégorie voiture de 2,6 tonnes) et garden pulling (deux sous-catégories : les libres de 600 kg équipés de moteur essence ou méthanol ; les compacts de 600 kg équipés de moteur diesel ou méthanol)* », détaille Dominique Beaufils.

Chaque engin tirera une remorque au poids variable : de 40 à 80 tonnes pour les tracteurs et d'une à 5 tonnes pour les gardens.

« *Lors de cette finale, il y a un tour de qualification (deux essais possibles au maximum) qui donne accès à la finale. Le vainqueur est celui qui réussit à parcourir la plus longue distance sur la piste qui fait minimum 100 m. À la fin de la journée, un classement sera fait pour chaque catégorie, avec une remise de prix pour les premiers* ».

Rendez-vous donc le 1er septembre en Puisaye !

Christopher Levé

// AGRI'RUN

21 On parie que vous y serez

La sixième édition de l'Agri'Run se tient samedi 31 août à Oigny, près de Baigneux-les-Juifs.

Chaque été, c'est le rendez-vous à ne pas manquer, en Haute Côte-d'Or. L'Agri'Run revient de plus belle ce samedi 31 août, cette fois-ci sur la commune d'Oigny, près de Baigneux-les-Juifs. « *Encore un cadre magnifique pour profiter de notre belle campagne et mettre en avant notre superbe vallée de la Seine !* », lance Florent Moyot, président de l'association organisatrice. Les hostilités seront lancées dès 13 h 45 avec l'Agri'Junior, la grande nouveauté de cette sixième édition. Cette course pédestre est dédiée aux jeunes de 11 à 14 ans, dix obstacles se présenteront face à eux sur une distance de 3 km. L'Agri'Run prendra le relais à 14 heures, sur 7 km et avec cette fois-ci 30 obstacles à franchir. « *Il y aura les grands classiques et aussi de petites nouveautés, pour un plaisir XXL !* », informent les membres de l'organisation. L'Agri'Kids, ouvert aux enfants de 6 à 10 ans, sera lancé à 14 h 45 sur un parcours de 300 mètres et 10 obstacles. « *Nous donnons ensuite rendez-vous aux randonneurs, qui prendront leur départ à 15 h 15 pour un circuit de 10 km, chacun ira encore une fois à l'allure de son choix. Le trail de la vallée de la Seine complétera les épreuves de la journée à 18 h 30, 13 km seront au programme avec un dénivelé positif de 400 mètres, pour des sportifs beaucoup plus aguerris* », ajoute Florent Moyot. Ce 31 août se poursuivra en soirée avec la « *Boom FMR* », gratuite et ouverte à tous de 20 heures à 1 heure du matin : « *cette rencontre festive et musicale s'annonce sous les meilleurs auspices ! Le groupe d'Axel Chevalier, du Châtillonnais, sera le premier à monter sur scène. Nous accueillerons ensuite Gaëtan Clerget, un saxophoniste qui proposera de la musique électronique. DJ Matt Sassari nous fera l'honneur d'être présent, lui aussi, pour la suite de nos concerts* ».

De quoi se restaurer

Une petite faim, une grande soif ? Aucun problème, les organisateurs pensent à tout à chaque édition. Effilochés de porc et de poulet pourront être dégustés, une buvette tournera à plein régime comme d'accoutumée. Proposer un tel événement nécessite beaucoup de bras et petites mains : l'association Agri'Run profite de l'occasion pour remercier ses 130 bénévoles qui œuvreront avant, pendant et après l'évènement. Les partenaires, notamment locaux, sont également salués. Une seule personne, Madame Pluie, n'est pas spécialement conviée à l'Agri'Run, comme le reconnaît Florent Moyot : « *effectivement, si elle pouvait se passer de venir, pour une fois, ce sera pas plus mal ! Nous avons eu sa visite lors de nos cinq premières éditions, c'est presque incroyable* ».

AG

Renseignements et inscriptions : agrirun.fr



// COMICE DE MONTSAUCHE-LES-SETTONS

58 Le souffle de la cohésion

Le 10 et 11 août se déroulait le comice de Montsauche-les-Settons, durant lequel se tenait le traditionnel concours de labour des JA du canton ; des événements fédérateurs selon Thomas Lemée.



Une vingtaine de concurrents étaient présents pour le concours de labour.

C'est dans le bourg même de Montsauche-les-Settons que se tenait le traditionnel concours de labour des JA du canton, le 10 août. Un événement qui rassembla une vingtaine de participants. Pour mémoire, ce rendez-vous se déroulait en parallèle du comice de Montsauche (10 et 11 août). Pour Thomas Lemée, président du comité du comice de Montsauche, ces deux festivités doivent *« perdurer »* dans les territoires ruraux car ils ont toute leur importance. Pour lui, le concours de labour offre aux jeunes exploitants, ou aspirants, un *« moment privilégié pour se regrouper de manière conviviale afin, d'une part, de passer un moment convivial et, d'autre part, d'échanger sur leurs pratiques. Qui sait, peut-être que des amitiés ou des projets communs émergeront de ces discussions »*. En ce qui concerne le terrain, il évoque une *« parcelle représentative du territoire : en pente et enherbée – ce qui n'est pas forcément adapté au concours de labour »*. Malgré ces conditions particulières, il reste confiant : *« les participants ont l'habitude, car ce genre de terrain fait partie de leur quotidien. De plus, ils ont une grande capacité d'adaptation donc je ne me fais pas de soucis pour eux. Les Morvandiaux savent tirer le meilleur de ce qu'ils ont »*.

Présenter pour perdurer

Outre le concours de labour, d'autres animations étaient prévues dans le cadre du comice du canton. Thomas Lemée explique : *« Le comice est un moment fort que ce soit les agriculteurs ou les habitants, car tous ont participé à l'organisation notamment en confectionnant les chars. Pour moi, cela offre une véritable cohésion du territoire autour d'un rendez-vous ouvert à tous »*. Sur ce point, il rappelle : *« Nous accueillons tout le monde à bras ouverts. Le comice est un espace privilégié pour faire découvrir les métiers agricoles, mais aussi les productions diverses et variées que nous avons dans notre canton – via le marché de producteurs notamment. À mon sens, c'est tout à fait propice pour présenter, expliquer et initier les jeunes à l'agriculture, car il faut penser à l'avenir. Aujourd'hui, il est important de maintenir les effectifs d'installation mais également les salariés, afin que nos territoires continuent à vivre »*. Il conclut : *« on ne convint pas les gens de se lancer dans l'agriculture. Il faut être passionné à la fois par son métier et son territoire ; c'est cela que nous voulions monter avec le concours de labour et le comice »*.

Chloé Monget



Le concours de labour des JA de Montsauche-lès-Settons se déroulait dans le bourg.

Plus de photos ainsi qu'une vidéo accompagnent cet l'article sur www.agribourgogne.fr

Palmarès

1. Thomas Perdriat, 2. Matthias Millot (qualifié finale départementale), 3. Thomas Meunier, 4. Célia Pierdet, 5. Rémi Blandin, 6. Paul Diard, 7. Quentin Tournois (qualifié finale départementale), 8. Louis André, 9. Nicolas Veau-Jalllois, 10. Alban Guenot, 11. Romain Branlard, 12. Dylan Naudin, 13. Noa François, 14. Théo Cardot.
Catégorie Vierzon : 1. Alexandre Perron, 2. Emmanuel Perron, 3. Benjamin Perron.
Catégorie Jeunes conducteurs (12 ans) : 1. Benoît Laure, 2. Clément Godin.

// FESTIVITÉS

58 Comice de La Charité-sur-Loire : le retour !

Le comice de La Charité-sur-Loire s'annonce riche et diversifié et ce d'autant plus qu'il est de retour après 25 ans d'absence. Un vrai moment de fête qui célébrera l'agriculture et la ruralité, deux jours durant.

Deux jours de festivités, c'est presque trop court pour un événement absent depuis 25 ans. Ce sera aussi peut-être trop court pour faire le tour du programme du comice rural de La Charité-sur-Loire ! Samedi 31 août et dimanche 1er septembre, la petite cité de l'ouest de la Nièvre vous proposera, pour la première fois depuis un quart de siècle, une vitrine de l'activité agricole, de la danse, de quoi se restaurer en quantité comme en qualité, du bonheur pour les petits comme pour les grands. Tout commencera samedi 31 août par un grand concours de labours qui prendra place au 92 rue de la Résistance, près de la grange Joada, au cours duquel l'habileté, la précision et l'endurance des agriculteurs ruraux seront mises à l'honneur. C'est aussi là que les visiteurs pourront découvrir une mini-ferme, une exposition de matériels agricoles anciens et de nombreuses animations pour les enfants. Mais ce ne sera là qu'un début ! La fête se poursuivra en soirée par un dîner de gala organisé à partir de 20 h 30 au cloître du Prieuré de La Charité-sur-Loire et au cours duquel vous pourrez déguster la cuisine d'Ombeline Rousseau, jeune traiteur prometteuse. Si vous voulez en profiter, il vous faudra réserver au numéro suivant : 06 49 60 04 40. Attention, les places sont limitées à 200 personnes ! La soirée du samedi se clôturera sur une soirée dansante avec DJ Fab, à partir de 23 heures.



comice La Charité-sur-Loire

Les bénévoles mettent en place les décorations du comice.

Messe, marché, défilé

Le lendemain, dimanche 1er septembre, c'est place du Général de Gaulle que les choses vont se passer avec, tout d'abord, grand moment traditionnel de ce genre d'évènement : la messe du comice. Vous pourrez ensuite profiter d'un marché de producteurs dans lequel vous devriez aisément trouver de quoi vous restaurer. Sur place également : des manèges, des animations, mais il ne faudra pas rater le grand défilé de chars qui partira des Clairs Bassins. Vous profiterez également du concert de Mad Men, qui se tiendra au cloître du Prieuré. Ce groupe saura vous communiquer son énergie basée sur un répertoire varié apte à enflammer la scène et offrir un final mémorable à cet événement.

Berty Robert

comicelacharite@gmail.com et www.facebook.com/ComicelaCharitesurLoire/

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// CONCOURS DE LABOUR DE CORBIGNY

« Le monde rural, c'est ça ! »

Le 3 août, les JA du canton de Corbigny tenaient leur concours de labour à Chantereau (La Collancelle). Un événement aux multiples facettes pour Paul Hétroy, président des JA de Corbigny.



35 participants étaient inscrits pour le concours de labour des JA du canton de Corbigny.



Certains endroits de la parcelle, en lisière de forêt, étaient assez compliqués à manœuvrer à cause des intempéries de ces derniers mois.

En parallèle du comice du Pays Corbigeois, se déroulait le traditionnel concours de labour des JA du canton le 3 août à Chantereau (La Collancelle). Dans une parcelle, mise à disposition par M. et Mme Raquin, 35 concurrents étaient en lice afin de se qualifier pour la finale départementale, qui aura lieu le 31 août à Lormes. Pour Paul Hétroy, président des JA du canton, cette édition du concours de labour de Corbigny présentait plusieurs singularités.

Ainsi, il évoque les conditions particulières de labour : *« avec les précipitations importantes de ces derniers mois, le terrain présente quelques endroits un peu difficiles, comme en lisière de forêt. Mais, les concurrents sont assez adroits pour tout de même réussir des ouvertures propres, tout en évitant la casse de matériel »*. Ensuite, il revient sur l'âge des participants : *« les concurrents sont, pour notre canton, de plus en plus jeunes, filles ou garçons. Cela démontre qu'il y a une véritable transmission de cette passion du labour en compétition. Ce qui est assez rassurant pour l'avenir de ce genre d'événement. Il y a aussi une belle diversité des visiteurs, avec des personnes de tous les âges. Pour moi, les concours de labour permettent de rassembler tous les publics, cela se prouve encore aujourd'hui »*.

Concentré de ruralité

Au-delà de ce constat, il revient aussi sur l'essence de ces événements : *« le concours de labour est un condensé de notre quotidien. En effet, il regroupe plusieurs notions qui sont indissociables de nos vies. Déjà, il y a le partage qui se témoigne par les discussions entre les exploitants, mais aussi avec les visiteurs. On partage également des choses simples, mais indispensables, comme le repas. Casser la croûte ensemble est un incontournable en milieu rural et, bien sûr, en milieu agricole. En plus de cela, il y a l'entraide qui transpire littéralement de ce rendez-vous. Que ce soit l'équipe organisatrice des JA, les autres bénévoles, les partenaires, les visiteurs, tous se donnent un coup de main en cas de besoin afin que cela se passe pour le mieux. Pour moi, le monde rural c'est ça : le partage, la solidarité et bien évidemment la convivialité ! Et, les concours de labour mettent tout ceci très bien en avant »*. Pour mémoire, en plus du concours de labour, une exposition de matériels modernes et anciens avait lieu.

Palmarès complet

Brabant : 1. Damien Dubuis (qualifié finale départementale), 2. Thomas Meunier, 3. Lucas Setin, 4. Romain Lorré (qualifié finale départementale), 5. Jeanne Paillard, 6. Clément Sansoit, 7. Noah Lousteneau, 8. Benjamin Maillault, 9. Quentin Lucier, 10. Louis Lauféron, 11. Baptiste Camuzat, 12. Adrien Roumier, 13. Alexis Bruet, 14. Célia Pierdet, 15. Marc Roux, 16. Alexandre Dansin, 17. Vincent Lafaille.

Charrue : 1. ex aequo : Simon Boulenger et Thomas Jarreau, 3. Thomas Perdriat, 4. Louis Cellier, 6. ex aequo : Baptiste Raquin et Baptiste Rousset, 8. ex aequo : Tom Salé et Rémi Blandin, 9. René Devavin, 10. Évan Gautheron, 11. Clément Thoulé, 12. Jérôme Trameçon (qualifié finale départementale), 13. Loïs Camuzat (qualifié finale départementale), 14. Clément Paillard, 15. Alban Gueunot, 17. ex aequo : Mathis Guillaudat et Mathis Aulard, 18. Mathias Tavares.



JA 58

Tous les concurrents du concours de labour des JA de Corbigny se sont rassemblés pour la traditionnelle photo de groupe.

Les JA de Corbigny ont bien évidemment défilé avec leur char le lendemain lors du Comice du Pays Corbigeois.

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

// À CHAUD

Visibilité et pérennité

Depuis des mois, Mickaël Tardivon attend des aides Pac. S'il doit les recevoir courant août, pour lui, cette expérience n'est que le haut de l'iceberg.



Mikaël Tardivon garde le sourire malgré une situation peu simple.

« 26 000 euros. Voilà ce que l'État me doit dans le cadre des aides Pac – sans parler d'une partie de ma DJA, que j'attends toujours mais passons » détaille Mickaël Tardivon, exploitant à Vitry-Lâche depuis 2019. *« Cela fait 5 mois que je patiente… Je peux concevoir qu'il y ait des imprévus, mais pas qu'aucune information ne soit transmise sur le nouveau calendrier de paiement ou l'avancement de nos dossiers »*. En effet, il développe : *« j'ai appris il y a peu – en usant de mon réseau – qu'en fait mon dossier était bloqué depuis le début à cause d'un souci informatique. Pourquoi ne pas m'avoir informé dès le départ ? Avec cette visibilité, j'aurais pu m'organiser autrement, et éviter certaines déconvenues. Le pire, c'est que je ne suis pas un cas isolé ! »*.



Blocage amer

Pour rappel, au 22 juillet, dans la Nièvre, une vingtaine de dossiers sont en attente (1) et 59 % d'aides MAEC ont été versées (2). Ainsi, même si la situation semble se débloquer, Mickaël Tardivon insiste sur les conséquences de ce retard. *« J'ai dû piocher dans la trésorerie de mon autre entreprise (dédiée à la métallurgie) pour payer certaines factures de ma ferme ; ce qui fut insuffisant. En parallèle, grâce à des résultats toujours positifs ces dernières années et des relations de confiance établies depuis longtemps, j'ai pu faire patienter certains fournisseurs. Mais, la banque ou les autres organismes ne fonctionnent pas ainsi… C'est pourquoi du jour au lendemain, vous ne pouvez plus faire le plein de votre voiture ou vos courses, et que vous avez les huissiers chez vous… J'ai environ 2 000 euros de frais bancaires pour 4 mois environ à cause de la situation. Je me retrouve à 32 ans, double actif, à devoir emprunter de l'argent à ma mère… ce n'est pas normal. La charge mentale de notre profession nous savons la gérer, mais pas ce poids-là »*. Actuellement animé par l'espoir d'enfin percevoir les aides, Michaël Tardivon précise : *« Dans le courrier que j'ai eu on m'indique que je pourrais « prétendre à la somme de », je ne sais donc pas si je vais toucher l'intégralité du montant ou non. À cause de tout ceci, aujourd'hui, j'ai honte de passer la porte de certains fournisseurs, car je sais qu'eux aussi ont besoin d'être rémunérés »*.

Un ensemble

Les ondes de cet effet papillon ne se cantonnent donc pas aux limites des exploitations agricoles : *« Les exploitants font travailler une myriade d'autres métiers : transporteurs, mécaniciens, semenciers, etc. Si nous ne fonctionnons plus, eux non plus. En résumé, si nous mettons la clef sous la porte, c'est la disparition de tout un écosystème économique et social qui sera enterré. Cela n'est pas qu'une chimère lorsque l'on prend le temps de faire le compte du nombre de collègues qui arrêtent par manque de retours, financiers notamment »*. Si cette problématique insuffle manifestement de nombreuses répercussions, le véritable problème est ailleurs : *« Si nous avions des prix, nous n'aurions pas besoin d'aides que ce soit de l'État ou de l'Europe. Cela est vrai pour les conventionnels et encore plus pour les bios, puisque leurs rendements sont souvent très différents, surtout dans des terrains comme ici à Vitry-Lâche En effet, quand je me suis installé, on m'a indiqué qu'en bio, les rendements étaient divisés par deux, mais le prix était doublé. Aujourd'hui, le prix du blé bio en situation de surproduction en France peine à maintenir les 100 euros/t d'écart. Cette année dans la Nièvre, c'est la première fois qu'il y a plus de déconversion que de conversion. C'est marquant. En parallèle, les consommateurs ont été habitués à manger pour peu cher… mais la qualité des produits français à un coût… Jusque-là, la profession faisait le gros dos, mais nous arrivons aux limites de l'acceptable et du vivable. La question en suspend étant : qu'est-ce que l'on veut ? Je pense que le monde agricole ne veut plus entendre de promesses comme celles faites durant les manifestations, car quelques mois plus tard, on peut le dire, nous avons été bernés. Nous voulons avancer sereinement, car, nous sommes nombreux à garder l'envie et la passion. En somme, on veut tout simplement vivre de notre métier, sans les béquilles (apparemment branlantes) que sont les aides »*.

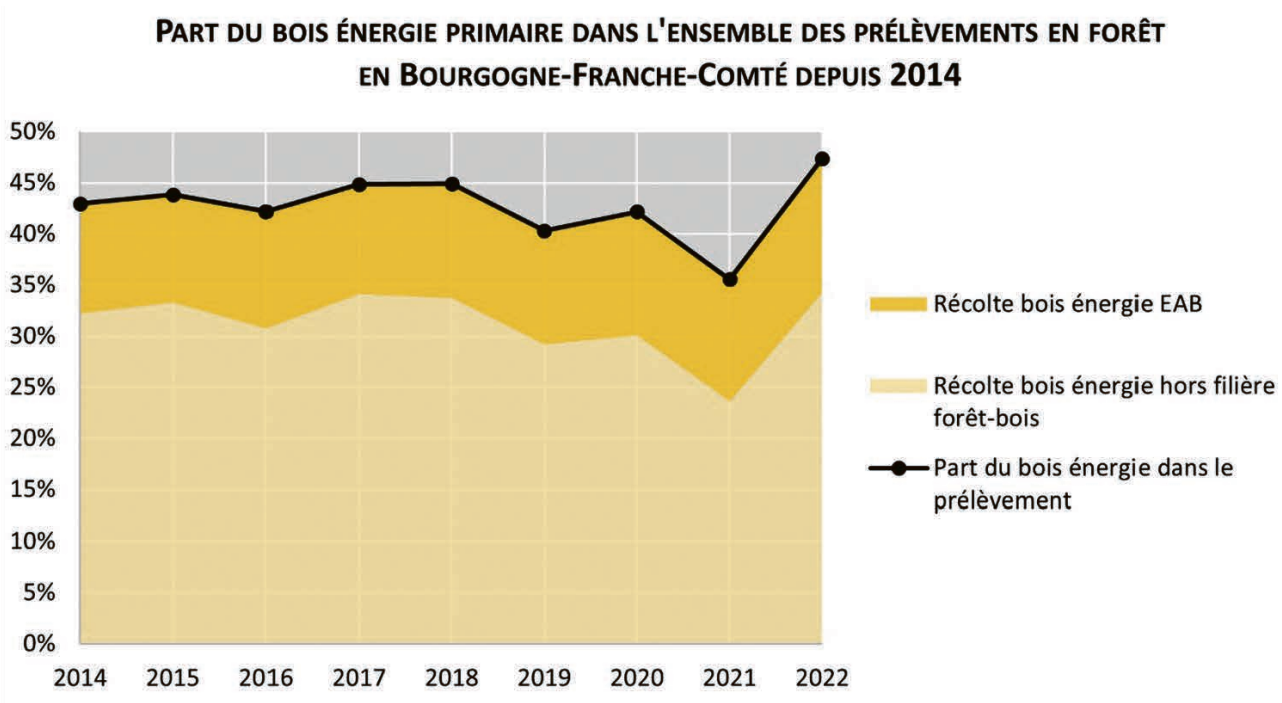
Chloé Monget

(1) Source : JA 58
(2) Source : FDSEA 58

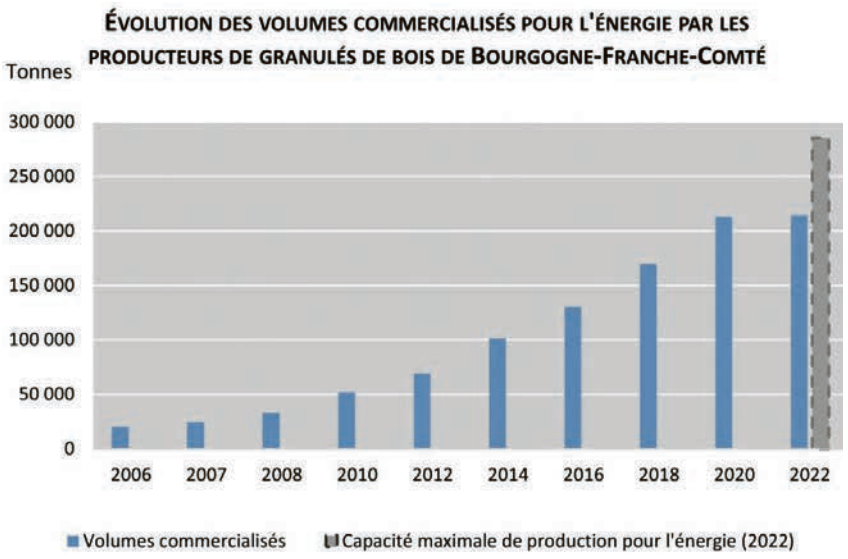
// FILIÈRE BOIS

L'énergie, un débouché croissant

Tous les deux ans, Fibois, interprofession de la filière bois en Bourgogne-Franche-Comté, réalise une étude sur le bois énergie. La dernière édition montre de forts potentiels de progression, notamment dans la production de granulés.



Évolution de la part du bois énergie primaire dans la récolte forestière en BFC depuis 2014 (EAB : Enquête annuelle de branche).



Évolution de la production régionale de granulés de bois depuis 2006.

La dernière étude réalisée par l'interprofession du bois en Bourgogne-Franche-Comté (Fibois BFC), portant sur les usages énergétiques du bois dans notre région montre une baisse des consommations en volume depuis les années 1990. L'approvisionnement reste dominé par les circuits courts (achat à un tiers, un agriculteur, au marché noir, etc.) et l'affouage (ce dernier est probablement sous-estimé dans l'étude). On observe toutefois une progression du circuit professionnel qui représente 30 % des approvisionnements. Le marché des granulés de bois, quant à lui, est en expansion continue. Les données sur les consommations des ménages proviennent de l'étude « Le chauffage domestique au bois en BFC - Saison de chauffe 2022-2023 » réalisée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). En 2022, 1,8 million de stères de bois a été consommé en résidence principale en BFC. Il faut noter que le marché des granulés de bois est en expansion continue. La majorité de la production de bois de chauffage se fait hors de la filière professionnelle, avec des circuits très locaux. Pour la part produite par la filière professionnelle, l'hétérogénéité des entreprises est trop forte pour estimer la production totale en bois bûche. En revanche, l'enquête permet de caractériser les approvisionnements et les débouchés de ces entreprises. 298 entreprises produisant du bois de chauffage ont ainsi été recensées et interrogées en 2022.

Chaufferies industrielles et collectives

Pour le bois bûche, la clientèle est, à plus de 80 %, constituée de négociants. Les approvisionnements proviennent de BFC à 84 %. Du côté des granulés de bois, treize producteurs en assurent la production. Les granulés proviennent, pour près de 60 %, de résineux et, pour près de 80 %, leur bois est originaire de BFC. Entre 2020 et 2022, cette production a augmenté de 3 %. Dans les chaufferies collectives et industrielles de BFC, la consommation annuelle de bois dépasse 860 000 tonnes et, depuis 2007, les puissances installées ont été multipliées par 4,6 : elles atteignent une puissance totale de 800 MW. Les combustibles consommés par ces installations sont, en majorité (51 %), des plaquettes forestières (436 000 t) et à 44 % des connexes il s'agit des produits ou sous-produits des industries de la 1re transformation du bois (scieries ou assimilées) : écorces, sciures, copeaux, plaquettes et broyats, dosses, délignures, chutes de tronçonnage, chutes de production de merrains, chutes de sciage, mises au rond des bois déroulés et noyaux de déroulage, etc. On trouve aussi du bois naturel ne présentant aucun traitement ni adjuvant). Les 5 % restants sont constitués de granulés et de bois en fin de vie. Le secteur industriel du bois consomme à lui seul la moitié du bois de ces chaufferies, contre 43 % pour les chaufferies collectives. Quatre sites industriels en BFC utilisent du bois dans leur procédé, principalement pour la fabrication de panneaux. Le bois utilisé pour ces procédés industriels est le même type de produit que celui utilisé pour l'énergie. Ces industries totalisent une consommation de 732 000 tonnes de biomasse pour le process. En majorité, il s'agit de bois en fin de vie (371 000 t).

Quelles perspectives ?

Le bilan des prospectives de développement du bois énergie et bois d'industrie fait apparaître les tendances suivantes :
- le bois d'industrie devrait rester stable ou connaître une légère hausse de son utilisation dans les prochaines années ;
- l'utilisation de bois énergie par les particuliers devrait rester stable ;
- en revanche, on s'attend à une hausse pour les chaufferies biomasse (+ 460 000 t de biomasse à horizon 2029) et pour la production de granulés pour le bois énergie (+223 000 t engagées dans de nouveaux projets).

Plusieurs leviers sont mobilisables pour augmenter l'usage du bois énergie et bois d'industrie :
- une meilleure valorisation du gisement récolté actuellement (mise en place de mesures de sobriété et d'efficacité) ;
- la relocalisation de volumes exportés hors de la région ;
- la mobilisation supplémentaire en forêt, hors forêt, ou via l'amélioration du recyclage.

Berty Robert, avec Fibois BFC

Plaquettes, connexes et bois en fin de vie

Les plaquettes forestières, les connexes (déchets de bois issus d'autres productions) et le bois en fin de vie constituent trois secteurs importants de la production et de la consommation de bois énergie en BFC.
- **Plaquettes forestières : on dénombre 75 producteurs en BFC. Le volume commercialisé par les entreprises pour l'énergie dépasse 633 000 t. Les débouchés sont régionaux à 85 %. L'approvisionnement est majoritairement de BFC (78 %). 83 % proviennent de feuillus et 42 % de la production est certifiée PEFC (une norme qui garantit une gestion raisonnée des forêts).**
- **Connexes : en 2022, en BFC, 1,9 million de t de connexes a été produite par les 197 entreprises de première transformation recensées. L'énergie constitue le premier débouché des produits connexes avec 49 % (44 % en 2020).**
- **Bois en fin de vie : 22 Entreprises spécialisées dans le traitement et la commercialisation des déchets de bois ont été recensées. D'après le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), la production annuelle de bois en fin de vie de la région BFC est de 150 000 tonnes/an.**

// FEADER

Délai supplémentaire pour la réalisation de travaux

Un délai supplémentaire pour la réalisation de travaux des dossiers Feader PCAE ancienne programmation (2014-2022).

Pour toute demande de prolongation ou de modification de projet, le porteur est invité à faire une demande précisant des éléments explicatifs de sa demande et la date de prolongation sollicitée. Un courrier peut être transmis en précisant les références Osiris du dossier à l'adresse suivante : Direction de l'agriculture et de la forêt Région Bourgogne Franche-Comté, Service investissements agricoles structurants, 4 square Castan – CS 51857 25031 Besançon Cedex. Deux précisions importantes sont à prendre en compte :
- la demande de prolongation ou de modification doit être transmise avant la date limite de fin de travaux mentionnée dans la convention ;
- les prolongations de délais après décembre 2024 seront très exceptionnelles. Selon les situations, le prolongement jusqu'au 30 avril 2024 concernera le dépôt de la demande de paiement et non la fin des travaux.

// SANITAIRE

FCO Après deux nouveaux foyers détectés, la région est concernée par la campagne de vaccination volontaire

Dans un communiqué du 9 août, le ministère de l'Agriculture a annoncé que *« deux nouveaux foyers de fièvre catarrhale ovine - sérotype 3 (FCO-BTV3) ont été confirmés dans le département de l'Aisne et des Ardennes »*. En conséquence, le ministère a décidé d'agrandir la zone régulée (ZR) dans un périmètre de 150 kilomètres autour des foyers et de renforcer la campagne de vaccination volontaire dans les régions suivantes : Hauts-de-France, Normandie, Île-de-France, Grand-Est, Centre - Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté. *« La priorité est d'assurer une couverture vaccinale maximale pour la protection des cheptels ovins qui sont les plus impactés en termes de morbidité et mortalité, l'intérêt de la vaccination des bovins restant réel au vu des données disponibles sur les impacts sanitaires »*, souligne le communiqué du ministère. Au 9 août, la France comptait officiellement trois foyers de FCO-BTV3.

Pour en savoir plus : https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fco-en-france.

// CONCOURS OVINS D'ARNAY-LE-DUC

21 Qui avait gagné, il y a quinze ans ?

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or préparent leur grand concours ovin. Pour annoncer ce rendez-vous du vendredi 30 août, nous revenons ici sur une « lointaine » édition.


lesproductions
ÉLEVAGE

55ème concours national ovin d'Arnay-le-Duc

La reconquête ovine tarde à venir

Le grand rassemblement ovin d'Arnay-le-Duc a réuni 620 animaux. Côté commerce, 135 béliers ont été vendus. «Ce n'est pas une grande année» commente Jean-Marc Bidoire, technicien au syndicat d'élevage ovin, «elle est néanmoins correcte par rapport au contexte». Rappelons que l'an passé, 120 béliers avaient trouvé preneur pour un nombre total de 530 animaux présentés. Les ventes n'ont donc pas décollé cette année. Outre les primes ovines qui ne sont sans doute pas à la hauteur des espérances des éleveurs, le bas niveau des cours explique en partie cette pesante recherche de reconquête. «Quand les cours des agneaux de boucherie sont bas, ça se ressent à la reproduction» enchaîne Jean-Marc Bidoire, «le kilo d'agneau est actuellement à quatre euros et quelques centimes. A côté de ça, vous avez des agneaux du Royaume-Uni et notamment d'Irlande qui rentrent entre 3€ et 3,20€. On ne fait pas le poids !».

Trop de contraintes...

Les contraintes du secteur ovin sont également nombreuses. Dans les travées du hall agricole arnétois, les discussions allaient bon train. Il était beaucoup question des boucles électroniques qui seront obligatoires le 1er juillet 2010 et des notifications payantes des mouvements d'animaux. «Dès que l'on bouge un lot de moutons, on doit le notifier, on doit renvoyer une feuille à l'EDE même si les agneaux ont bougé de trois kilomètres, et ça coûte 1,50€ pour envoyer une feuille!» commentait un éleveur. Lors d'un discours, Hubert Mony, le président du syndicat d'élevage ovin, a indiqué que le nombre d'éleveurs côte d'oriens était tombé sous la barre des 500 unités (pour un nombre total de brebis inférieur à 47 000). Le président s'est tout de même voulu rassurant. Il a notamment évoqué la nouvelle prime de 27€ par brebis dès 2010 et les qualités certaines de la génétique des élevages de Côte d'Or.

AG

Palmarès

Race Suffolk : Benoît Poillot de Thoisy-la-Berchère (canton de Saulieu) repart avec le prix de championnat.

Race Charollaise : le prix de championnat est remporté par Thierry Maréchal de Viévy, dans le canton d'Arnay-le-Duc (animal présenté par Antoine Maréchal)

Race Texel : le meilleur agneau de l'année pour le Gaec Dédiot à Jouey (canton d'Arnay-le-Duc).

Apparaissent sur les photos de Terres de Bourgogne du 3 septembre 2009 : Romain, Baptiste et Benoît Poillot, Antoine Maréchal et Jean-Marc Dédiot.

Le dernier vendredi du mois d'août, chaque année, c'est jour de concours à Arnay-le-Duc ! Le comice agricole local et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organisent à cette date leur grand rassemblement ovin, avec de nombreux reproducteurs de toutes races. *« Si nous en accueillons 450 cette fois, ce sera parfait, l'idée est de maintenir du mieux possible nos effectifs »*, affichait il y a quelques jours Thierry Maréchal, le président du comice. L'éleveur du village de Viévy ressent un bel engouement dans la production ovine et espère que celui-ci se traduira par une jolie participation et de belles transactions ce vendredi 30 août, de 9 heures à 13 heures au foirail arnétois : *« c'est tout ce que nous pouvons souhaiter à notre événement… L'élevage ovin est aujourd'hui porteur, beaucoup plus que les années antérieures. Nos produits sont relativement valorisés à leur juste valeur, ce qui n'était pas le cas avant. Un nombre grandissant de jeunes et même de moins jeunes s'intéressent à notre filière, les cours sont actuellement à 9 euros/kg et n'y sont pas étrangers, ce niveau de tarifs est forcément encourageant »*. Jean-Marc Bidoire, ancien technicien du syndicat d'élevage ovin, évoquait les cours dans notre compte-rendu de septembre 2009 : l'actuel habitant de Mesmont déplorait à l'époque des prix à seulement *« quatre euros et quelques centimes »* dans nos colonnes. *« Il est vrai que la donne a bien changé et fort heureusement… »*, commente Thierry Maréchal, *« les anciens tarifs n'étaient pas rémunérateurs. Aujourd'hui, la demande est là, dans toutes les races. S'installer avec un élevage ovin n'est plus tabou. Tout n'est pas rose pour autant : les arrivées de jeunes éleveurs ne comblent pas les départs en retraite, mais plusieurs signaux positifs se multiplient depuis un petit moment »*.

Souvenirs, souvenirs

Quels éleveurs avaient remporté les prix de championnat à Arnay-le-Duc il y a quinze ans ? La question a été posée à Thierry Maréchal qui, en Suffolk, imaginait comme lauréat le Gaec Mimeur de Thoisy-le-Désert. La victoire était revenue à Benoît Poillot, de Thoisy-la-Berchère, qui avait *« posé »* pour notre journal avec ses fils Romain et Baptiste, déjà très impliqués dans le métier. En Texel, le prix de championnat avait été attribué à l'EARL Dion, un élevage vosgien habitué au rendez-vous arnétois. Thierry Maréchal pensait, à tort, au Gaec Lépée de Millery. Dans notre édition du 3 septembre 2009, nous avions photographié Jean-Marc Dédiot, de Jouey, avec le meilleur agneau de l'année dans ce même concours Texel. Le championnat Berrichon avait quant à lui été décerné au Gaec Dupaquier, de Posanges : le président du comice donne ici la bonne réponse ! Le quatrième et dernier championnat concerne les Charollais : Thierry Maréchal réfléchit, hésite et cite le Gaec du Moulin de Jonchery, de Diancey. Cette réponse n'est pas la bonne, palmarès à l'appui : Thierry Maréchal s'était lui-même imposé, avec, en photo dans Terres de Bourgogne, l'animal lauréat présenté par Antoine, l'un des deux fils de l'éleveur.

AG

Renseignements sur l'édition 2024 :

Bravo Antoine



L'un des futurs exposants du concours d'Arnay-le-Duc s'est distingué au National Charollais organisé les 1er et 2 août en Saône-et-Loire. Antoine Thibault, de Jouey, a réalisé le doublé dans le trophée viande, en plaçant deux de ses agneaux aux deux premières places. Le gérant de l'EARL du Champ de la Croix a également remporté le trophée jeune, récompensant le meilleur agneau des jeunes de moins de 35 ans. Le jury était composé de sélectionneurs français et portugais.

// TRAIT AUXOIS

21 Déjà prêts pour Semur

À l'heure où sortira cette édition de Terres de Bourgogne, les sept concours qualificatifs pour le Spécial Trait Auxois seront terminés. Petit focus sur le rendez-vous de Liernais.

Bien sympathiques, comme tous les ans. Les concours qualificatifs pour le Spécial de Semur se sont déroulés dans leur bonne humeur habituelle. Le rendez-vous de Liernais, organisé le 3 août, a attiré 38 chevaux et 25 poulains venus accompagner les juments.

Coup double

Six *« petits noms »* sont à retenir de cette édition 2024 : Nuit de Confor-gien (Guillaume Picard) remporte la première section de la catégorie un an, Nina de Jonchery (Yves Berthiot) s'impose dans la deuxième section, la première place de la catégorie des deux ans est attribuée à Marbella d'Huilly (Léane Bizouard), la victoire chez les trois ans revient à Lucie de Poisot (EARL de Poisot). Les deux sections des juments suitées sont respectivement remportées par Hirondelle de Marcilly (Garance Berrier) et Flicka d'Huilly (Léane Bizouard). À noter qu'un bel hommage a été rendu à Laurent Michot lors de remise des récompenses.

Léane Bizouard apparaît donc à deux reprises dans le palmarès. Cette jeune fille de 17 ans a classé ses deux chevaux aux premières places et participera à la grande finale des femelles samedi 7 septembre à Semur-en-Auxois. Marbella d'Huilly, sa pouliche de deux ans, sera menée le jour J par l'Icaunaise Maëlys Diot, qui s'est procuré l'animal lors de ce même concours de Liernais. *« Marbella est la première fille de Flicka, je l'avais mis en vente sur internet plusieurs jours avant le concours et une transaction s'est concrétisée à Liernais »*, mentionne Léane Bizouard, qui s'est également rendue aux concours d'Étang-sur-Arroux et de Saint-Symphorien-de-Marmagne les 10 et 12 août, mais en tant que simple spectatrice. Les résultats des deux autres rendez-vous côte-d'oriens (Meursanges et Vitteaux) seront proposés dans une prochaine édition de Terres de Bourgogne.

AG



Léane Bizouard a remporté deux premières places avec ses deux chevaux en lice.

ÉLEVAGE

// FOIRE-CONCOURS AUX OVINS

58 Tisser le futur

Le comité des Foires et concours de Moulins-Engilbert organisait sa traditionnelle foire-concours d'été aux ovins au champ de foire de la ville, le 6 août.



« Le commerce est allé bon train dès le début de l'événement » se réjouit Gilles Trinquet, président du Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert.



Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert

À l'issue du concours, les éleveurs distingués par une plaque se sont regroupés pour la traditionnelle photo de groupe avec ici Monsieur Clément (à droite) et Monsieur Keyes (à gauche).

Comme à l'accoutumée, la foire-concours aux ovins de Moulins-Engilbert s'est tenue au champ de foire de la ville simultanément avec la foire mensuelle, le 6 août. Organisée par le Comité des foires et concours, cette édition rassembla 95 animaux (Suffolk, Texel, Mouton Charollais, Île-de-France), provenant de 13 élevages différents de la Nièvre, Saône-et-Loire ou encore de l'Allier.

Dès la mise en place des animaux, le commerce est allé bon train comme s'en réjouit Gilles Trinquet, président du comité des Foires et concours. *« À 8 h 30 des ventes ont déjà eu lieu, c'est assez rapide cette année, prouvant que les acheteurs attendaient ce moment! Une très bonne nouvelle pour l'avenir de ce rendez-vous de l'été! »*. D'ailleurs, afin d'innover un peu, Groupama était partenaire de l'événement. *« Leur engagement offre une tombola aux éleveurs »* pointe Gilles Trinquet avant de développer : *« les bons pour participer sont à remplir par les éleveurs si une vente a eu lieu. Une chance est offerte aux sociétaires ainsi qu'aux non-adhérents pour remporter deux bons d'achat de 50 euros. Les lots ont été remportés par Messieurs Bernier et Cousin »*. Pour lui, l'arrivée de ce partenariat est un bon signe. *« Outre que cet ajout peut fidéliser les apporteurs, cela dénote, à mon sens, que l'événement prend de l'ampleur et peut offrir une certaine visibilité aux organismes professionnels auprès des éleveurs. Avec le comité, nous réfléchissons à en inclure d'autres pour étoffer la foire-concours aux ovins ainsi que nos autres événements »*.

Socle de l'innovation

Si donner de la visibilité et de l'ampleur à la foire-concours aux ovins, ainsi qu'aux autres rencontres du comité est donc une volonté assumée par le président, il insiste tout de même sur le fait que le bon déroulement repose sur les épaules des bénévoles. *« Aujourd'hui, nous en comptons une trentaine et nous espérons en attirer de nouveaux. Je suis persuadé que le collectif permet de mener à bien de beaux projets tout en répartissant les tâches équitablement tout en ayant de nouvelles approches »*. Sur ce point, il revient sur l'évolution apportée à la foire-concours aux bovins qui aura lieu le 19 octobre prochain, au champ de foire de Moulins-Engilbert. *« Après le concours charolais du matin (à partir de 8 h 30), nous prévoyons, vers 14 heures, une vente aux enchères à main levée, sans frais d'adjudication. Pour nous c'est une première et nous espérons que cela plaira à la fois aux apporteurs et aux acheteurs. Attention tout de même car seuls les élevages inscrits en 2023 pourront participer à ces enchères »*. Il conclut : *« Il faut aller chercher la pérennité de notre groupe au travers de l'innovation. Il faut savoir se remettre en question et se renouveler pour avancer ; ce que nous tentons de faire actuellement »*.

Chloé Monget

Palmarès complet

Prix de championnat : 1. Clément.
Prix de championnat adulte : 1. Keyes, 2. Chappé.
Suffolk : agneaux (non inscrits) : 1. Chappé (58), 2. Boileau (58). Prix d'ensemble : 1. Chappé 2. Boileau.
Île-de-France : agneaux : 1. Gaec de Bouard (58), 2. Ray (03). Prix d'ensemble : 1. ex aequo : Gaec de Bouard et Ray.
Texel : agneaux (inscrits) : 1. Gaujour (03), 2. Albert (58). Prix d'ensemble : 1. Albert, 2. Gaujour. Agneaux (non inscrits) : 1. Earl Pelé (58), 2. Dagouneau (58), 3. Gaec de Bouard. Prix d'ensemble : 1. Gaec de Bouard, 2. Dagouneau, 3. Earl Pelé. Antenais Texel : 1. Gaujour, 2. Gaec de Bouard.
Mouton Charollais : Agneaux (non inscrits) : 1. Chappé, 2. Gaec du Verger (58), 3. Keyes (58). Prix d'ensemble agneaux : 1. Keyes, 2. Gaec du Verger, 3. Chappé. Adulte : 1. Chappé. Agneaux (inscrits) : 1. Portrat (71). Antenais inscrits : 1. Clément (58). Adulte : 1. Keyes. Agnelles : 1. Portrat.

Renseignements au 06 84 04 06 89 (Gilles Trinquet).

// FDSEA 58

58 Soirée sanitaire : une nouvelle formule

La soirée sanitaire de la FDSEA 58, traditionnellement tenue courant juin, aura lieu le 17 septembre. Le format de ce rendez-vous a été modifié pour l'occasion.

Contrairement à l'accoutumée, la soirée sanitaire de la FDSEA 58 se tiendra le 17 septembre : *« Nous nous sommes adaptés aux conditions climatiques particulières de ces derniers mois, avec une date ne tombant pas en pleine période de travail pour les éleveurs »* pointe Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58. Pour cette année, le rendez-vous est donné à la salle des fêtes de Chougny à partir de 17 heures, avec une formule différente : *« Il est important de se renouveler afin que chacun puisse trouver une information pertinente à sa situation »* stipule Romaric Gobillot.

En détail

Pour cette année, ce n'est donc plus une conférence qui est proposée, mais différents stands, où les éleveurs pourront, selon leurs envies, se diriger. Les intervenants auront chacun 30 minutes pour détailler les thèmes abordés. Romaric Gobillot développe : *« Nous préférons offrir aux éleveurs de véritables temps de discussions et d'échanges que d'avoir uniquement une information descendante, comme cela pouvait être le cas dans les éditions précédentes. Ce nouveau format leur permet de poser toutes leurs questions et de cibler les sujets qui les concernent le plus. Et, peut-être, que certains trouveront des solutions à leurs problématiques spécifiques »*. Parmi les exposants, les visiteurs pourront retrouver le GDS 58, la FNB ou encore la DDETSPP : *« Ils aborderont la M.H.E. ou encore l'IBR. Nous avons opté pour ces sujets car ils sont au centre des préoccupations des éleveurs »*. Il conclut : *« la soirée sanitaire permet de faire le point avant l'hiver afin d'entamer la saison dans de bonnes conditions. Et, nous espérons que cette nouvelle formule touchera un large public, car nous avons toujours la volonté, avec elle, d'offrir aux professionnels un espace privilégié, sans tabou, sans jugement et où les informations sont fiables tout en étant utiles »*.

Rendez-vous à la salle des fêtes de Chougny, le 17 septembre à partir de 17 heures. Ouvert à tous.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 93 40 96.



La soirée sanitaire de la FDSEA 58 se déroulera le 17 septembre à partir de 17 heures à Chougny.

// ORGES D'HIVER

Une année 2024 compliquée

Arvalis Bourgogne-Franche-Comté livre les premiers constats concernant la campagne 2024 sur les orges d'hiver.

En 2023 – 2024, le cumul des surfaces implantées en orges d'hiver en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) s'établit à 157 600 ha *(source : Agreste)*. En Bourgogne, ces orges sont à 80 % à destination de la filière brassicole. Pour la Franche-Comté, le débouché est réparti pour moitié en orge brassicole et pour l'autre moitié en orge fourragère. Ces surfaces restent stables par rapport à la moyenne quinquennale. En effet, plus de 90 % des orges d'hiver ont été implantées avant l'arrivée de l'épisode pluvieux de mi-octobre. Ces surfaces intègrent les orges de printemps semées à l'automne, en nette baisse cette année à cause des pluies. Les rendements sont décevants en 2024 et se positionneraient au 1er août à 54 q /ha (expertise Arvalis) pour la région BFC, en retrait de près de 10 % par rapport à la moyenne quinquennale.

Début de campagne pluvieux et précoce

L'humidité s'est maintenue durant tout l'automne-hiver, associée à des températures douces. L'année 2024 marque un nouveau record de pluviométrie (dépassant 2013) et de température (dépassant 2020). Les orges d'hiver ont passé l'hiver sans gros épisodes de gel, sous des températures douces : il en a résulté une date moyenne de début montaison à mi-mars, positionnant la campagne 2024 comme une année précoce. Le nombre de talles à plus de 3 feuilles est sur une valeur moyenne. Du côté des ravageurs, les pucerons se sont faits discrets à l'automne mais des symptômes de JNO ont pu être observés en plaine, la douceur leur a sûrement permis un temps de présence sur les parcelles, parfois jusqu'en décembre. Des attaques de zabres ont aussi été observées : ces larves de carabe phytophage vivent dans une galerie verticale creusée au pied de la plante et sortent la nuit pour dévorer les feuilles des plantes (jusqu'à les détruire). Leur présence est favorisée par des rotations céréalières courtes (blé/blé ou orge/blé) et l'absence de labour.

Conditions printanières défavorables

La montaison des orges d'hiver se déroule sous des conditions toujours aussi pluvieuses et peu lumineuses. Cela entraîne plusieurs conséquences :

– Une densité des épis en retrait de 25 % par rapport à la moyenne sur 20 ans. La montée à épis est, au sein de la plante, source de concurrence pour l'azote, l'eau et la lumière. En situation de manque de rayonnement comme nous l'avons connu durant la montaison. La photosynthèse est limitée, et seules les talles les plus développées montent à épis. Il n'est pas rare de voir des taux de régression de talles supérieurs à 50 %. Les excès d'eau ont pu aussi amplifier ce phénomène. Le faible rayonnement engendre un allongement des entrenœuds et donc une fragilité des tiges. Le risque de verse est accru.

– La biomasse produite et la fertilité des grains s'en trouvent également affectées. D'un point de vue physiologique, les céréales d'hiver ont des capacités de compensation des composantes de rendement : un manque d'épi peut être compensé par un bon nombre de grains par épi et aboutir à un nombre total de grains à remplir tout à fait correct. En 2024, les conditions n'ont pas été propices à une compensation : le nombre de grains par épi est globalement dans la moyenne, et cela aboutit à un nombre de grains en retrait de 15 %. La fraîcheur enregistrée à partir de fin avril fait perdre toute avance acquise par les orges : la montaison est allongée, mais ne profite pas à la densité épis. Notons que l'épisode de froid autour du 20 avril a pu impacter la fertilité des épis avec l'observation d'épillets blancs localement. La pluie et l'humidité persistantes apportent également leur lot de maladies foliaires : la rouille naine est précoce, la rhynchosporiose et l'helminthosporiose sont présentes mais relativement contenues, tandis que la ramulariose apparaît fortement en fin de cycle et flambe le feuillage en quelques jours de manière assez précoce, après floraison, soit dès le 20 mai. En parallèle, les conditions météo n'ont pas toujours permis de trouver des créneaux favorables aux positionnements des produits de lutte contre ces maladies.

Désherbage difficile à maîtriser

Il y a eu globalement de bonnes efficacités pour les traitements de désherbage faits à l'automne (meilleures efficacités des prélevées par rapport aux post-levées), pour ceux qui ont pu entrer dans leurs champs. Certaines parcelles n'ont pas pu être désherbées à l'automne avec quelques cas irrattrapables (impasse technique). Les phytotoxicités ont également pu être importantes à cause des fortes pluies, mais in fine les dégâts sont restés modérés. Les adventices ont également profité du temps pluvieux pour se développer, un salissement important des parcelles est observé au printemps. La nuisibilité globale des adventices graminées est sûrement élevée en 2024, à garder en tête pour la gestion du désherbage sur les prochaines années.



Orge d'hiver variété KWS Mattis, le 23 mai à Noyers (sud-est de l'Yonne).

Pas ou peu de rattrapage en fin de cycle

La météo qui a suivi la floraison des orges est restée maussade : les orges ont débuté leur remplissage sous un rayonnement limitant, avec des minimums en dessous du seuil critique de 250 cal/m² début mai. Cela a eu pour conséquence de limiter la taille des enveloppes des grains d'orge. La cinétique de remplissage des grains a démarré sur des valeurs assez élevées. En effet, le nombre de grains/m² inférieur à la moyenne « force » l'orge à faire de gros grains. Malheureusement cette cinétique s'est assez vite écrasée pour finir à la récolte avec des PMG moyens. Finalement, les rendements sont décevants surtout en plaine où il manque facilement vingt quintaux, en revanche les plateaux s'en sortent mieux par rapport à leur historique.

Diane Chavassieux et Léa Bounhoure,
Arvalis BFC

// MOISSONS

21 Des résultats par secteurs

L'enquête moissons de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'étoffe progressivement. Voici quatre premières cartes de rendements.

La Chambre d'agriculture recueille comme chaque année les résultats des moissons dans les différentes zones du département. Des cartes de rendements se dessinent petit à petit, en voici quatre aujourd'hui avec l'orge d'hiver (moyenne de 55 q/ha obtenue sur 74 parcelles, sur une surface de 1 545 ha), le colza (33 q/ha, 51 parcelles sur 1 333 ha), le blé (63 q/ha, 107 parcelles, 3 363 ha) et l'orge de printemps (50 q/ha, 44 parcelles, 993 ha).

AG

Pour recevoir le lien du formulaire ou pour tout renseignement, composer le 03 80 68 66 71 ou envoyer un mail à productions.vegetales@cote-dor.chambagri.fr

Tableau 1 Résultats orge d'hiver (au 5 août 2024).

Canton	Rendement (q/ha)	Surface (ha)	Nb parcelles
Aignay le Duc	54	65	2
Arnay le Duc	45	19	1
Auxonne	54	26	1
Baigneux les Juifs	33	0	1
Beaune Sud	53	22	2
Bligny sur Ouche	50	25	1
Dijon 1-8	51	72	3
Fontaine Francaise	54	143	5
Fontaine lès Dijon	56	99	6
Genlis	62	70	5
Grancey le Château - Neuvelle	46	45	1
Is sur Tille	54	416	19
Laignes	57	24	1
Mirebeau sur Bèze	58	25	2
Montbard	50	37	2
Montigny sur Aube	56	20	2
Nuits Saint Georges	63	146	5
Pouilly en Auxois	40	4	1
Saint Jean de Losne	62	43	5
Saint Seine l'Abbaye	50	12	1
Selongey	49	103	4
Semur en Auxois	54	82	2
Venarey les Laumes	46	23	1
Vitteaux	60	25	1
	Moyenne (q/ha)	Total (ha)	Total
	55	1 545	74

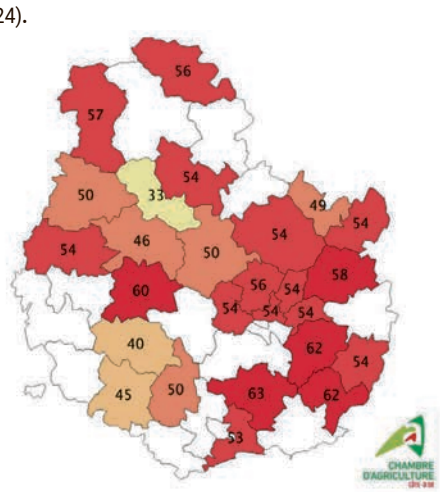


Tableau 2 Résultats colza (au 5 août 2024).

Canton	Rendement (q/ha)	Surface (ha)	Nb parcelles
Arnay le Duc	41	9	1
Auxonne	29	23	2
Beaune Sud	32	20	1
Dijon 1-8	35	17	1
Fontaine Francaise	34	105	2
Fontaine lès Dijon	34	88	4
Genlis	36	38	2
Is sur Tille	32	550	18
Mirebeau sur Bèze	33	19	2
Montbard	28	34	2
Montigny sur Aube	37	43	2
Nuits Saint Georges	39	33	1
Pouilly en Auxois	33	25	2
Saint Jean de Losne	38	29	3
Selongey	35	190	6
Semur en Auxois	36	95	1
Venarey les Laumes	24	16	1
	Moyenne (q/ha)	Total (ha)	Total
	33	1333	51

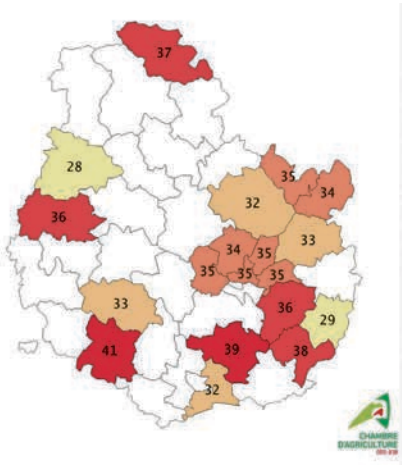


Tableau 3 Résultats blé tendre d'hiver (au 5 août 2024).

Canton	Rendement (q/ha)	Surface (ha)	Nb parcelles
Auxonne	59	64	3
Baigneux les Juifs	43	124	4
Bligny sur Ouche	44	68	4
Dijon 1-8	82	73	2
Fontaine Francaise	62	202	8
Fontaine lès Dijon	73	189	5
Genlis	73	18	1
Grancey le Château - Neuvelle	54	75	2
Is sur Tille	66	1807	55
Laignes	56	116	5
Montbard	65	10	1
Montigny sur Aube	55	126	2
Saint Jean de Losne	70	55	3
Selongey	62	294	8
Semur en Auxois	75	90	1
Venarey les Laumes	54	52	3
	Moyenne (q/ha)	Total (ha)	Total
	63	3363	107

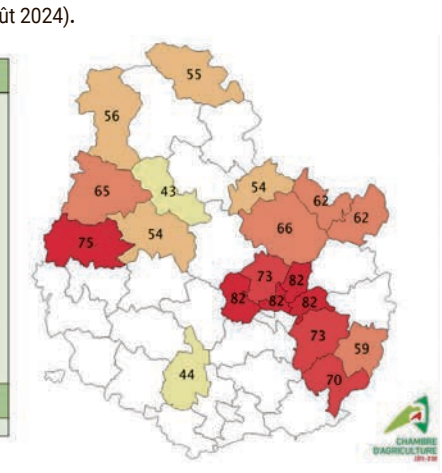
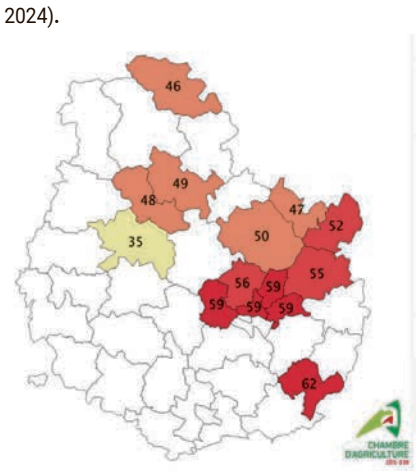


Tableau 4 Résultats orge de printemps (au 5 août 2024).

Canton	Rendement (q/ha)	Surface (ha)	Nb parcelles
Aignay le Duc	49	31	1
Baigneux les Juifs	48	49	1
Dijon 1-8	59	150	4
Fontaine Francaise	52	42	2
Fontaine lès Dijon	56	29	2
Grancey le Château - Neuvelle	41	63	3
Is sur Tille	50	421	22
Mirebeau sur Bèze	55	18	2
Montigny sur Aube	46	23	1
Saint Jean de Losne	62	20	2
Selongey	47	118	3
Venarey les Laumes	35	31	1
	Moyenne (q/ha)	Total (ha)	Total
	50	993	44



// VITICULTURE

En Puisaye aussi, il y a des vignes

Installée depuis 2018 à Sainte-Colombe-sur-Loing, Raphaëlle Guyot a réintroduit de la vigne en Puisaye, dans un secteur qui en possédait historiquement.



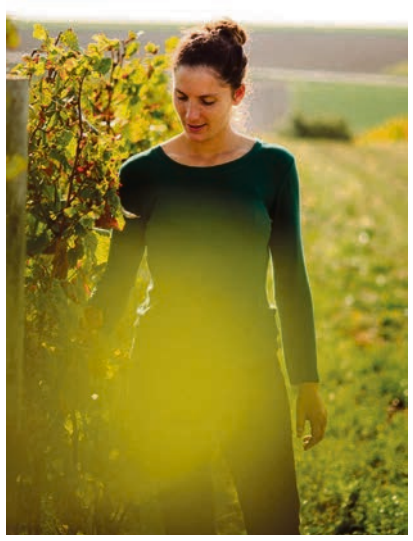
Le domaine propose une gamme de huit vins, dont trois produits au domaine.



DR

Raphaëlle Guyot a replanté des vignes en Puisaye.

À 33 ans, Raphaëlle Guyot, viticultrice à Sainte-Colombe-sur-Loing, est désormais bien installée en Puisaye, et ses vignes aussi. Originaire du coin (elle est de Saint-Fargeau), la jeune femme décide de se tourner vers l'univers du vin assez tôt. « *Je m'y suis intéressé vers 14-15 ans, lorsque j'ai fait mes premières dégustations* », sourit-elle. « *Il y a quelque chose d'assez fascinant dans le vin, qui exprime beaucoup de choses sur un terroir, sur le travail d'un vigneron. Ce qui me plaît surtout, c'est de voir que l'on peut partir d'un produit aussi brut, qui produit du travail de la terre, du végétal, pour arriver à un produit magnifié, qui peut procurer beaucoup d'émotions. Depuis mes premiers stages, j'ai toujours voulu exprimer de la manière la plus juste et la plus pure l'expression du terroir. C'est un objectif qui demande beaucoup de travail et de compréhension des sols, de la plante, de l'adaptation au changement climatique* ».



DR

Depuis 2018, Raphaëlle Guyot est passée de 90 ares à 3 ha de vigne.

Après un premier cycle universitaire, n'ayant aucun lien avec l'univers du vin, Raphaëlle Guyot décide de faire un BTSA viticulture-œnologie, à Beaune. À la fin de ses études, elle crée une structure de négoce, en 2016, dans le vin, dans le vignoble de la Côte de Nuits (Côte-d'Or), avant de retrouver sa Puisaye natale, pour s'y installer en 2018, en reprenant 90 ares de vignes. Car les vignes en Puisaye, ce n'est pas une nouveauté, loin de là. « *Il y a quelques années, André Thomas (ancien président de la FDSEA de l'Yonne) et d'autres avaient créé la SCEV des Coteaux de Forterre et plantés la parcelle des Robinettes que j'ai reprise en m'installant. J'ai ensuite racheté d'autres terres où je replante des vignes au fur et à mesure, pour avoir 3 ha aujourd'hui* ».

Des terres historiquement viticoles

Et les terres que rachète Raphaëlle Guyot ont déjà accueilli des vignes par le passé. « *J'ai un ami de Treigny qui a trouvé aux archives de la commune toute une étude qui avait été faite au XIXe siècle sur la reconstitution du vignoble après le phylloxéra. Je me suis basée sur cela pour retrouver toutes les parcelles qui avaient été plantées à cette époque pour essayer d'en récupérer une partie pour replanter de la vigne. Donc tout ce que j'ai replanté se trouve dans des parcelles où il y avait historiquement de la vigne* ».

Aussi, grâce à cette étude, la viticultrice a pu glaner des informations sur la nature des sols, la qualité des vins, les porte-greffes recommandés pour la plantation… ce qui lui a permis d'éviter de partir de zéro. « *C'était intéressant d'avoir connaissance de cette dimension historique* », confie-t-elle.

Au niveau des cépages, Raphaëlle Guyot cultive les traditionnels bourguignons pinot noir et chardonnay. « *J'essaie de vinifier des vins de terroir, pour cela je fais en sorte d'avoir un travail en cave et en élevage qui soit le plus respectueux de la matière première. Sur la partie négoce, j'achète des raisins sur pieds que je vinifie, principalement dans l'Auxerrois sur des appellations Irancy, Saint-Bris, Côtes d'Auxerre. J'ai huit vins, blancs et rouges confondus, dont trois cuvées issues du domaine (deux rouges et un blanc) d'appellation « vin pays de l'Yonne » (un IGP), ce qui permet de revendiquer une identité géographique. Pour les cinq autres, j'ai l'obligation de les déclasser en vins de France* ».

Une gamme à renouveler

Au-delà de son domaine, Raphaëlle Guyot a aussi repris la ferme l'Orme du Pont (où elle a installé son domaine), à Sainte-Colombe, et ses 60 ha de céréales et prairies. « *Je l'ai reprise en 2019 avec les terres et les bâtiments, dont la plupart étaient en ruine. Petit à petit, je fais des travaux. À terme, j'aimerais avoir tous les bâtiments de production pour la partie vin à un seul et même endroit, ce qui n'était pas le cas quand je me suis installé, ce qui était compliqué d'un point de vue logistique* ».

Une activité qu'elle qualifie « *d'anecdotique* » par rapport à tout le travail mené au domaine. « *On produit 30 000 bouteilles par an, dont la quasi-totalité est vendue aux professionnels, dont la moitié à l'export* ».

Cette année, avec les aléas climatiques successifs, un autre travail attend Raphaëlle Guyot. « *Au niveau des gammes, mes principaux fournisseurs ont perdu beaucoup de leur récolte donc je dois aller chercher des raisins ailleurs. Il y aura donc une nouvelle gamme de vin, une nouvelle vinification cette année. Dans l'idée, lorsqu'il n'y a pas d'incident climatique, j'essaie d'acheter toujours aux mêmes producteurs car ce qui m'intéresse est de faire des sélections de terroirs, de suivre les parcelles, d'avoir une même vinification d'une année à l'autre, ce qui est intéressant pour le client aussi. Je travaille les vins du négoce comme ceux du domaine* ».

Dans ces vignes, la viticultrice a perdu quasiment 70 % de la récolte à venir. L'activité de négoce lui permettra de s'en sortir financièrement. « *C'est une activité importante qui permet économiquement de surmonter des années comme celle-ci, où on perd quasiment tout, et avec des coûts de production qui s'envolent* ».

De quoi lui permettre d'appréhender plus sereinement les prochains mois, en espérant toutefois une bien meilleure année en 2025.

Christopher Levé

Offres d'emploi spéciales vendanges

21 - Petit domaine familial cherche vendangeurs. Collation et déjeuner offerts. Non logé. Environ 15 sept. (3301)
✆ 03 80 21 66 56

89 - H/F conduite site pressurage, pressoir cuves, gestion administrative de récolte, enlèvements cave coop. (3302)
✆ 06 07 12 47 77

21 - Domaine familial recherche vendangeurs pour environ 10 j. Collations et repas du midi offerts. À bientôt. (3303)
✆ 06 86 56 93 77

// MOISSONNEUSES-BATTEUSES

Choisir la bonne coupe pour récolter

Les coupes spécifiques pour la récolte du colza permettent de limiter les pertes de grain lors de la récolte. Plusieurs technologies coexistent sur le marché. Le choix à l'investissement peut être réalisé en fonction de la surface de colza à battre, du coût, du confort d'utilisation ou de l'alimentation nécessaire au fonctionnement de la moissonneuse-batteuse.



Claas

Les agriculteurs récoltant une surface importante de colza ont tout intérêt à s'équiper d'une barre de coupe limitant les pertes.

À bien des égards, l'utilisation d'une barre de coupe possédant une largeur importante pour la récolte du colza, que ce soit une prolonge de coupe, une plateforme télescopique ou un modèle à tapis, s'avère intéressante. « *L'avantage d'accroître la profondeur de coupe réside dans l'augmentation de la surface de récolte et donc la diminution de la perte de grain* », résume Olivier Mangenot, responsable des stations d'expérimentation Terres Inovia de Liverdun (Meurthe-et-Moselle) et de Châlons-en-Champagne (Marne). Un enjeu de taille pour une culture comme le colza qui a tendance à s'égrener rapidement lors du passage de la moissonneuse-batteuse.

Plusieurs essais réalisés au début des années 2000 par l'institut technique mettent en évidence avant tout un gain de rendement. Les résultats obtenus évoquent des pertes de l'ordre de 0,5 à 3 quintaux par hectare avec une coupe classique, contre 0 à 0,5 q/ha avec des prolonges de coupe. Des avantages sur lesquels Terres Inovia a récemment communiqué. « *Nous nous sommes aperçus que ces outils étaient devenus incontournables dans l'Est, mais ce n'était pas le cas partout en France* », se souvient Olivier Mangenot.

Autre avantage de ce type d'équipement, le débit de chantier est également augmenté de 30 % et le taux d'impureté s'établit entre 0,5 et 1,25 % avec une rallonge de coupe, contre une fourchette de 0,7 à 2,25 % avec une coupe classique. Pour le responsable de station Terres Inovia, ces barres de coupes spécifiques se généralisent maintenant sur l'ensemble du territoire. « *Avec un gain jusqu'à 3 q/ha, l'investissement est vite rentabilisé* », assure-t-il.

Chercher de la profondeur avec les prolonges

Selon une étude de marché réalisée par Terres Inovia en 2020, les prolonges de coupes à colza représentent l'option permettant d'obtenir la plus grande profondeur entre le lamier et la vis. Certains concepteurs, à l'image de Cheval, proposent des profondeurs de coupe dépassant 1,4 mètre. « *C'est la solution la plus économique pour des petites surfaces de colza. Pour réduire le coût, ce sont des équipements qui peuvent être trouvés d'occasion* », détaille Stéphane Andreu, spécialiste récolte chez John Deere.

Toutefois, cette solution présente l'inconvénient d'un temps de manutention important. Le montage et le démontage nécessitent environ 30 minutes selon les modèles. « *Quand l'exploitant a le temps de réaliser ces opérations, c'est l'option la plus intéressante* », souligne Olivier Mangenot. Le planning des moissons et son évolution face au changement climatique doivent également être pris en compte. « *Aujourd'hui, les blés peuvent être moissonnés avant les colzas* », souligne Stéphane Andreu. Cela peut entraîner plus de montages/démontages de la prolonge de coupe que prévu initialement.

Le développement des coupes télescopiques

Pour les largeurs de coupe qui restent dans les standards de la ferme France, les prolonges à colza font face au développement des plateformes télescopiques. « *Aujourd'hui, c'est l'option la plus fréquemment choisie par nos clients* », assure Paul Vincant, responsable produit moissonneuses-batteuses chez New Holland. La table Varifeed proposée par ce constructeur permet d'allonger la profondeur de coupe de 58 cm depuis la cabine. « *C'est une*


Terres Inovia

Les prolonges de coupe permettent d'augmenter la surface de réception de la récolte.

Ne pas négliger les scies à colza

Lors du passage de la moissonneuse-batteuse, la culture du colza s'égrène mécaniquement. Les phénomènes d'arrachage sur le rang de colza adjacent à la machine amplifient cet égrenage et peuvent avoir un impact important sur le rendement. Pour y remédier, les scies à colza sont indispensables. « *Il faut au minimum une scie, si le battage se fait toujours du même côté. Sinon, il en faut une à droite et une à gauche* », conseille Olivier Mangenot, responsable de stations d'expérimentations Terres Inovia.



le colza

option vraiment appréciée par les utilisateurs », souligne-t-il. Chez John Deere, la barre de coupe télescopique se nomme 700X. Déployée au maximum, elle propose une profondeur de 1,20 mètre. Stéphane Andreu appuie lui aussi sur le confort d'utilisation de cette technologie, qui nécessite un temps de conversion minime. *« Elle est bien adaptée lorsqu'il y a des surfaces importantes de colza à récolter »*, décrit-il. En termes de mise en œuvre, les scies à colza s'installent facilement. *« Elles sont crabotées automatiquement sur le porte-scie intégré. Elles fonctionnent avec un entraînement mécanique, qui prend le mouvement du lamier pour les alimenter. Cela évite d'ajouter un moteur annexe »*, souligne le spécialiste récolte.

L'offre en barres de coupe télescopiques la plus étoffée est à mettre à l'actif de Claas. Son modèle Vario se décline en neuf largeurs de 5 à 13,80 mètres.

Si elles sont souvent associées au colza, le principal atout des coupes télescopiques reste la polyvalence sur différentes cultures. *« Elles peuvent être utilisées sur une petite orge de printemps, sur un gros seigle ou un triticale »*, liste Stéphane Andreu. Chez New Holland, Paul Vincant évoque, lui, le cas du blé barbu.

Les coupes à tapis pour les grandes largeurs

À l'image de New Holland, qui propose des coupes à tapis MacDon au-delà de 12,50 mètres, ces technologies sont plutôt destinées aux grandes largeurs. La profondeur, limitée à 1,10 mètre lors de l'étude de marché de Terres Inovia en 2020, continue d'évoluer. Les coupes flexibles Mac Don FD2 sorties en 2021 ont ainsi vu les dimensions du tapis augmenter à 1,27 mètre. *« Ce sont des outils qui présentent une meilleure homogénéité d'alimentation »*, détaille Olivier Mangenot. Un constat que confirme Stéphane Andreu. *« L'alimentation est plus régulière. Le chauffeur peut gérer la vitesse d'avancement des tapis depuis la cabine. Plus il y a de matière à amener et plus la différence se fait. Notre machine à gros débit X9, par exemple, n'est plus freinée par la capacité de la barre de coupe »*, développe-t-il.



New Holland

La barre de coupe Varifeed de New Holland, ici équipée de scies pour la récolte du colza, offre un allongement de 58 cm du tablier.

Chez John Deere, ces barres de coupe se nomment RDF pour les modèles disposant d'une coupe rigide et d'un lamier flexible et HDX pour les modèles avec un châssis en trois parties et un lamier fixe. Là aussi, ces plateformes de récolte s'adressent à des grandes largeurs. La RDF est développée de 9,15 à 13,70 mètres, avec une profondeur maximale de 1 mètre et la HDX de 10,70 à 13,70 mètres, avec une profondeur max de 1,20 mètre. *« Ce sont des modèles qui se sont européanisés. Il pouvait y avoir un problème d'étanchéité pour les petites graines, mais qui a été résolu avec un kit d'étanchéité en option »*, précise Stéphane Andreu. À noter que certains modèles à tapis comprennent malgré tout une vis à doigts sur la partie supérieure de la coupe, pour assurer l'approvisionnement du tambour central.

Claas propose également avec ses coupes à tapis Convio et Convio Flex, cinq largeurs de travail de 7,70 à 13,80 mètres. Celles-ci offrent une profondeur de tapis de 1,08 mètre.

Timothée Legrand



John Deere

Les coupes à tapis John Deere peuvent recevoir un kit d'étanchéité pour éviter la perte de graines entre les tapis latéraux et le tapis central.



Case IH

Comme New Holland, Case IH commercialise les coupes à tapis MacDon sous ses couleurs.

Andainer avant de récolter

Au-delà des coupes à profondeur augmentée, le colza peut également être fauché et andainé, avant d'être ramassé au pick-up quelques jours plus tard. Ce procédé est particulièrement utilisé en agriculture biologique. « Il n'y a pas un grand boum sur cette technique, mais c'est quand même une tendance qui fait parler d'elle de manière cyclique, quand les conditions climatiques ne sont pas favorables », déclare Stéphane Andreu, spécialiste récolte chez John Deere. Il souligne que ce n'est pas le pick-up en lui-même qui représente un frein à l'investissement, mais plutôt la faucheuse-andaineuse.



Série C, Série L, Idéal
Portez un autre regard à votre moisson
CONDITIONS MORTE SAISON

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATÉRIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
et ses agents :
OUANNE AGRI Ouanne
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, un PARTENAIRE

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
FENDT



À VOS CÔTÉS
DEPUIS 30 ANS
POUR FAIRE AVANCER
L'AGRICULTURE

DEPUIS 30 ANS, AGILOR VOUS ACCOMPAGNE
POUR LE FINANCEMENT DE VOTRE MATÉRIEL AGRICOLE
AVEC UNE SOLUTION SIMPLE ET ADAPTÉE.

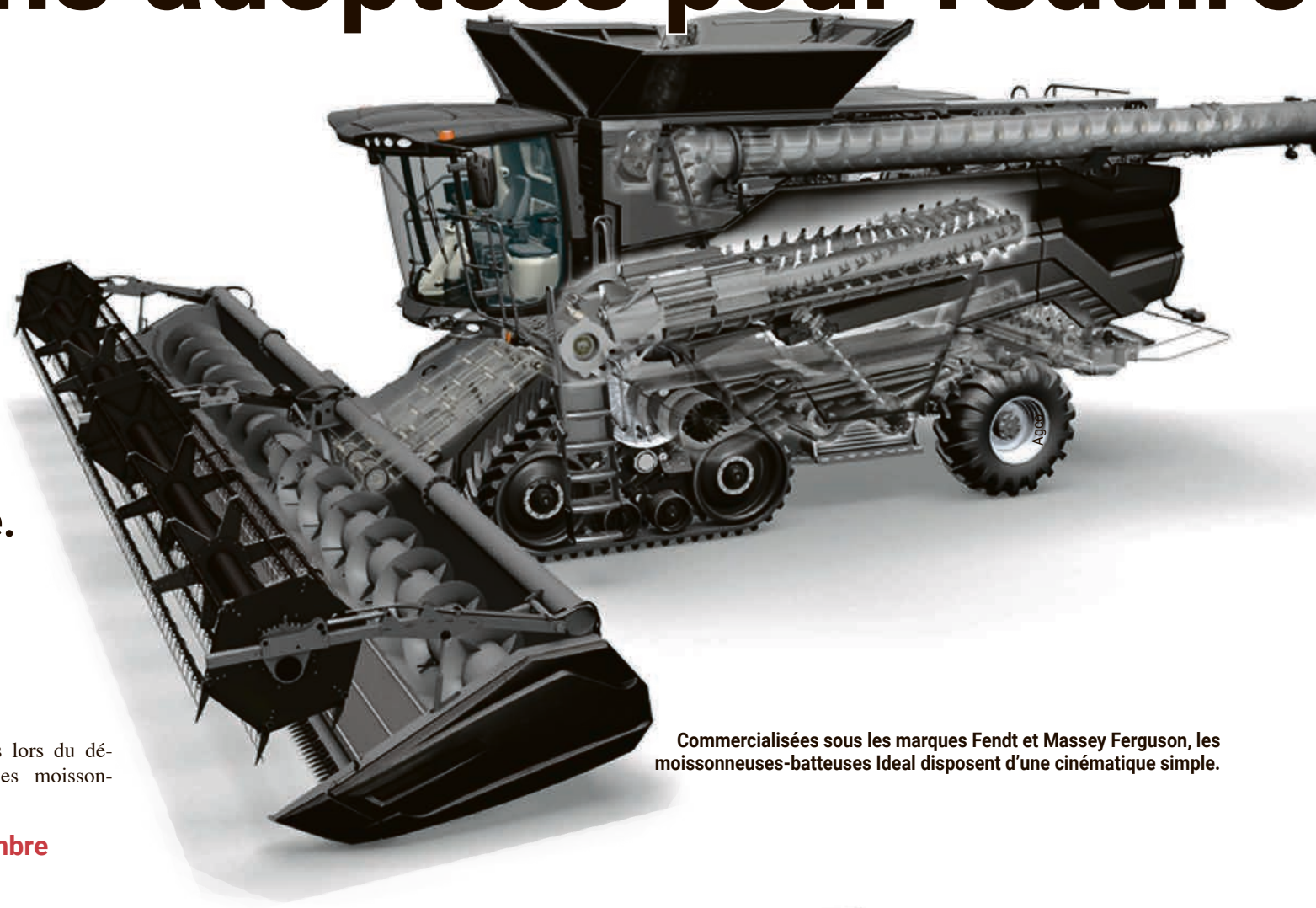
agilor 30 ANS
FINANCEMENT DE MATÉRIEL
by

Document à caractère publicitaire.
Offre de financement d'achat de matériel auprès d'un concessionnaire agréé Agilor, réservée aux agriculteurs et soumise à conditions. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit-bail ou de location financière par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, financé par Lixxbail, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – Société anonyme au capital de 69 277 663,23 € – Siège social : 12, place des États-Unis – CS 30002 92548 Montrouge Cedex – France – 682 039 078 RCS Nanterre – Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité des solutions de financement proposées.
4606 - 08/2024 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 773 € – 784 608 416 RCS Nanterre.
Crédit photo : Getty Images

// MOISSONNEUSES-BATTEUSES

Les solutions adoptées pour réduire

L'offre en moissonneuses-batteuses s'est enrichie ces dernières années de machines entièrement redessinées. Les évolutions apportées portent sur le gain de performances et l'optimisation de la puissance.



Commercialisées sous les marques Fendt et Massey Ferguson, les moissonneuses-batteuses Ideal disposent d'une cinématique simple.

Le fonctionnement optimal d'une moissonneuse-batteuse est d'abord tributaire de la coupe. En effet, l'utilisation d'une plateforme bien dimensionnée garantit une bonne alimentation des systèmes de battage et de séparation. Le choix de réglages bien adaptés à la culture et à son niveau de maturité est également essentiel, comme la présence sur le broyeur de paille de couteaux bien tranchants. Sur ces points, le chauffeur et l'attention apportée à l'entretien se révèlent décisifs.

La conception propre à chaque machine définit par ailleurs le niveau de performance et les solutions pour réduire les pertes d'énergie sont au cahier des charges des constructeurs lors du développement de nouvelles moissonneuses-batteuses.

Claas réduit le nombre de courroies

Claas présente l'accélérateur de pré-séparation APS comme un des éléments déterminants pour limiter la consommation de puissance sur ses moissonneuses-batteuses. Le constructeur allemand indique aussi que la cinématique simple faisant appel essentiellement à des poulies et des courroies contribue à la réduction des pertes d'énergie. Les derniers modèles Trion ont même moins de courroies que les Lexion qu'elles remplacent. Il n'y a pas de cardan et seuls les modèles hybrides utilisent des boîtiers renvoi d'angle pour animer les rotors de séparation. Claas souligne également que le flux de récolte au sein des machines ne connaît pas de changement brutal de direction qui pourrait freiner son évolution, donc prendre de la puissance.

Le constructeur équipe ses moissonneuses-batteuses du logiciel Dynamic Power, qui propose différentes courbes moteur en fonction des besoins. Ainsi, si la machine n'est pas sollicitée, la programmation change pour délivrer moins de puissance. En termes de consommation de carburant, Claas annonce une réduction de 10 %, grâce à cette fonctionnalité.



Claas

Placé entre le convoyeur et le batteur, l'accélérateur de pré-séparation APS de Claas est présenté comme un élément-clé dans la réduction de la puissance absorbée.

TRION.
Taillée pour votre exploitation.

Personnalisez votre prochaine moissonneuse-batteuse.

Technologies embarquées
CRUISE PILOT
CEMOS DIALOG
CEMOS COMPLET
GPS CEMIS 1200

Transmissions
Standard
TERRA TRAC
MONTANA

Systèmes de battage
5 secoueurs
6 secoueurs
Hybride simple rotor
Hybride double rotors

Configurez votre TRION sur claas.fr

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

21490 Varois 03 80 68 07 80
21330 Laignes 03 80 81 60 55
71400 Autun 03 85 52 61 68
52800 Nogent 03 25 02 12 00

www.claas-bourgogne.fr /CLAASBourgogne claas_bourgogne

Pour en savoir plus, contactez votre concessionnaire CLAAS,
ou CLAAS CONTACT 0 800 020 587
claas.fr | #ÊtreLeMeilleurDansSonDomaine.

CLAAS

LE MONO ROTOR, C'EST CASE IH !
Débit élevé • Qualité de grain • 0 perte • Qualité de paille

Sans cesse perfectionné depuis 1977... et ce n'est pas fini !

DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
• Agents :
Ets Jerusalem Ancy-le-Franc
C.S.A Semur-en-Auxois

ETS MARÉCHAL
• Donzy 03 86 39 30 51
• Corbigny 03 86 20 04 78
• Sermoise/L 03 86 90 98 98
• St Satur 02 48 54 12 97
• Torteron 02 48 76 41 64

caseih.com
CASE IH

la consommation d'énergie

Peu d'organes à entraîner sur les Ideal

Chez Fendt et Massey Ferguson, les moissonneuses-batteuses Ideal présentent une cinématique simple avec peu d'organes à entraîner. Elles reçoivent devant leur simple ou double rotor longitudinal, le tambour d'alimentation transversal RotorFeeder de 600 mm de diamètre. Cet élément garantit un flux constant de récolte, qui limite la consommation de puissance, selon le constructeur.

Autre argument avancé, l'utilisation de battes longues sur les rotors procure une surface de friction importante, permettant de travailler avec les corbeilles plus ouvertes, afin de battre en absorbant moins d'énergie.

Pour la séparation, les doigts en position tangentielle par rapport au tube de rotor et inclinés vers l'arrière, accompagnent la matière vers l'arrière et utilisent la force centrifuge pour extraire les derniers grains. Ils constituent une autre piste d'économie, comme les disques de l'éparpilleur de paille broyée Active Spread Swingflow, qui ne consomment que cinq chevaux pour leur animation hydraulique.

Les Ideal profitent de plusieurs automatismes permettant de mieux valoriser leurs performances.

La fonction Harvest Plus gère la vitesse d'avancement de la machine en fonction de différents modes : vitesse fixe, charge machine ou charge et niveaux de pertes. L'IdealHarvest intègre en plus, la gestion automatique des réglages de la machine en fonction de la stratégie de travail choisie par le chauffeur (pertes, propreté, casse de grains), avec la possibilité de régler le rapport entre cadence de la machine et qualité. Cette fonctionnalité est, par exemple, capable d'ajuster l'espacement du contre-batteur et le régime des rotors en présence de grains cassés repérés par la caméra surveillant le flux de récolte.

La récolte répartie dès l'entrée du rotor chez John Deere

Sur ses moissonneuses-batteuses à monorotor S7 et double rotor X9, John Deere retient le concept HarvestMotion, qui consiste à limiter le régime nominal du moteur à 2000 tr./min sur les premières et 1900 tr./min sur les secondes. Ce procédé repose sur le montage de poulies de plus grand diamètre pour diminuer le couple d'entraînement, afin de réduire la puissance de fonctionnement.

Le constructeur annonce que l'utilisation d'une coupe à tapis améliore le flux dans ses machines et favorise le travail de leurs organes. La firme précise que le tambour d'alimentation transversale Fast situé en sortie du convoyeur, et sa rampe à trois niveaux en prolongement, contribuent à limiter l'absorption d'énergie. Ces deux éléments assurent la mise en rotation de la matière et la répartissent sur 270 degrés dès l'entrée du ou des rotors. De plus, le dessin du tambour Fast des X9 divise équitablement le flux de récolte entre les deux rotors.

Le monorotor des S7 et ceux des X9 se caractérisent par leurs parties alimentation et battage de forme conique, assurant une progression de la récolte en limitant la résistance et donc la prise de puissance. La présence de zones de décompression dans les parties battage et séparation favorise la circulation du flux de matière, un autre point contribuant à consommer moins d'énergie. Ces deux séries de moissonneuses-batteuses bénéficient d'un contre-batteur à suspension hydraulique, dont l'écartement s'adapte automatiquement au volume à traiter. Elles disposent toutes les deux à l'arrière d'un extracteur en bout de rotor, qui empêche la récolte de stagner.



John Deere

Les constructeurs mettent en place diverses solutions techniques et développent des automatismes pour bien valoriser toute la puissance du moteur thermique des moissonneuses-batteuses.

Des automatismes améliorant les performances

John Deere argumente sur ses couteaux de broyeur Xcel, dotés sur leurs surfaces planes d'alvéoles, comme celles des balles de golf, améliorant la ventilation et réduisant la puissance absorbée. La firme précise que le broyeur et le diffuseur à entraînement mécanique assurent l'éparpillage des menues pailles en mode andainage, ainsi que de la paille en configuration broyage, dispensant par conséquent d'un éparpilleur dédié à la menue paille.

La marque américaine insiste également sur les automatismes embarqués évitant les erreurs de paramétrages, source de pertes de performances. Par exemple, la fonctionnalité HSA automatise les réglages de la machine en ajustant notamment l'écartement des contre-batteurs et le régime du ou des rotors.

L'automatisation de la vitesse d'avancement GSA, qui fonctionne de concert avec la fonction HSA, présente l'avantage d'éviter les surcharges. Autre automatisme, le PGSA permet à la machine d'anticiper les variations de charge,



John Deere

Positionnée dans le prolongement du rotor d'alimentation Fast, la rampe à trois niveaux des moissonneuses-batteuses John Deere S7 et X9 garantit une alimentation du ou des rotors sur 270 degrés.





New Holland

La moissonneuse-batteuse CR 11 de New Holland inaugure un nouveau positionnement du moteur, parallèle aux deux rotors longitudinaux.

grâce à deux caméras fixées sur le toit de la cabine qui analysent l'état de la culture. Enfin, les X9 dispose d'une vis de vidange à démarrage en deux phases réduisant la puissance nécessaire à leur mise en route.

Deux courbes moteur sur les CR8.90 et CR9.90

New Holland insiste sur le fait que ses moissonneuses-batteuses sont des machines couloirs, c'est-à-dire que la largeur du flux de récolte est identique depuis le convoyeur jusqu'au broyeur de paille. Selon le constructeur, cette architecture limite la demande de puissance. Pour abaisser la consommation de carburant, le régime est limité à 1 400 tr./min sur la route. Les modèles CR8.90 et CR9.90, motorisés par le six-cylindres FPT Cursor 13, bénéficient de deux programmations pour leur moteur : une pour les petites graines et une pour les grosses graines. New Holland propose également les automatismes IntelliCruise II et IntelliSense. La première fonctionnalité compte trois modes d'utilisation. Le premier exploite la capacité maximale de la machine en faisant tourner le moteur à pleine charge. Le second garantit un rendement fixe et modifie la vitesse d'avancement pour respecter la consigne. Le troisième limite les pertes en agissant sur l'allure de travail, afin de ne pas dépasser le seuil prédéterminé. L'intelliSense assure le réglage automatique de la machine selon quatre stratégies : perte limitée, meilleure qualité de grain, capacité maximale ou débit fixe. À partir des données mesurées par les différents capteurs, la moissonneuse-batteuse adapte en continu les paramètres de battage, la vitesse des ventilateurs, ainsi que l'ouverture des prégrilles et des grilles supérieure et inférieure. Le gain de productivité annoncé est de 10 % pour un chauffeur expérimenté et de 20 % pour les novices.

Une baisse drastique des composants d'entraînement sur la CR 11

Les dernières grosses évolutions concernent le modèle CR 11, dévoilé au salon Agritechnica en novembre 2023. Cette moissonneuse-batteuse bénéficie d'une conception entièrement revue pour limiter les pertes d'énergie et afficher de grandes capacités de récolte. Sur ce modèle de 775 chevaux, la position longitudinale du moteur et son inclinaison identique à celle des rotors dispensent d'utiliser des renvois d'angle. Le nombre de courroies est réduit au minimum au profit de boîtiers et cardans. Les deux rotors longitudinaux et le convoyeur sont animés par cardan, ce qui permet de réduire le nombre de composants d'entraînement d'environ 25 %, selon le constructeur.

David Laisney

// EN BREF

Claas Des modèles anniversaire pour la 500 000e moissonneuse-batteuse



Claas

Pour fêter la sortie des chaînes de la 500 000e moissonneuse-batteuse, Claas propose des modèles anniversaire de Lexion, Trion, Evion et Dominator au look festif qui rend hommage à l'épopée du constructeur. Leur peinture gris argent rappelle les débuts de la moissonneuse-batteuse chez Claas jusqu'à 1961, tandis que le vert métallisé renvoie au code couleur introduit en 1966 avec la Senator. Les noueurs stylisés incrustés dans les caractères Claas des deux côtés des modèles anniversaire rappellent l'ancien logo de l'entreprise avec le bec de noueur, premier brevet déposé par l'entreprise en 1913. Les clients peuvent participer à l'événement en optant pour une variante de vente spéciale pour la campagne 2025, des machines identifiables à leurs autocollants spécifiques « *More than a machine* » sur les carters latéraux, mais aussi à un certain nombre d'équipements dédiés. Toutes les moissonneuses-batteuses Claas 2025 recevront un autocollant portant la mention *« 500.000 – More than a machine »*, qui sera apposé sur la porte de la cabine.

John Deere Les S7 succèdent au S700



John Deere

Succédant aux S760, S770, S780 et S790, les moissonneuses-batteuses John Deere S7 700, S7 800, S7 850 et S7 900 adoptent le design de leurs grandes sœurs X9. Les trois plus grosses en reprennent également la motorisation six cylindres JD14X de 13,6 l, permettant de gagner 10 % de couple tout en réduisant d'autant la consommation, alors que la plus petite loge le bloc JD9X de 9 l. Les S7 disposent aussi d'un nouveau système de gestion des résidus hérité des X9 et réduisant de 15 ch le besoin de puissance. Globalement, John Deere annonce 20 % de productivité en plus, avec 10 % de carburant en moins. Ces machines reçoivent également deux caméras stéréoscopiques à l'avant de la cabine qui, combinées à l'imagerie satellite, permettent de piloter de manière proactive la vitesse d'avancement, afin d'avoir le taux de charge optimal dans la machine et donc un bon compromis débit de chantier-qualité du grain. Les S7 disposent par ailleurs d'un nouveau système de détection des pertes et d'une nouvelle goulotte orientable en bout de vis. Doté du CommandCenter G5 Plus, d'un nouvel affichage dans le montant et de l'antenne Starfire 7500, le nouveau poste de conduite, plus facilement accessible, offre plus d'espaces de rangement, un siège plus confortable et une surface vitrée accrue. Il est issu de la gamme X9.
Pour la saison 2025, les S7 et X9 sont proposées avec trois packages technologiques - Select, Premium et Ultimate - ce dernier proposant la gestion automatique de la vitesse (notamment sur la base des données fournies par les capteurs de toit), ainsi que l'automatisation des paramètres de récolte en fonction des limites (pertes de grain, taux de grain cassé, taux d'impuretés) rentrées par le conducteur en amont. Enfin, les X9 adoptent la technologie d'analyse de grains proposée sur les T et S7.



// PORTRAIT

89 Raphaël Delaporte incarne la nouvelle génération qui réfléchit

Vivant dans le Loiret mais scolarisé à la MFR de Villevallier, dans l'Yonne, Raphaël Delaporte n'a beau avoir que 17 ans mais il a la tête bien ancrée sur les épaules. Il nous parle de son parcours et de son rêve de s'installer un jour comme agriculteur.



Raphaël Delaporte, élève de la MFR de Villevallier.

17 ans mais déjà tout d'un grand. Habitant de Saint-Germain-des-Prés, à quelques kilomètres de Montargis, dans le Loiret, Raphaël Delaporte va attaquer d'ici quelques semaines sa terminale en Bac pro CGEA à la MFR de Villevallier. Et c'est avec beaucoup de maturité qu'il revient sur son parcours. « *Lors de mes deux premières années au collège, cela ne s'est pas trop bien passé pour moi. Mes notes étaient catastrophiques. J'ai alors décidé de me diriger vers une MFR afin de pouvoir apprendre un métier en parallèle des cours. J'ai alors intégré la MFR de Villevallier. Cela m'a permis de découvrir plein de métiers : j'ai fait beaucoup de stages en menuiserie, en mécanique motoculture, en mécanique agricole, en chaudronnerie, en agriculture… Tous les stages m'ont beaucoup plu, mais je trouvais souvent cela répétitif dans les tâches, ce qui me lasse rapidement* », confie-t-il. « *Ce sentiment, il y a qu'en agriculture que je ne l'ai pas eu. Dans le domaine agricole, on ne fait jamais la même chose d'une année à l'autre et les activités sont très variées : on peut être dans les champs le matin et se retrouver à faire de la soudure ou de la mécanique l'après-midi. Il faut savoir être manuel pour travailler dans le monde agricole et c'est ce qui me plaît* », sourit-il.

Si aujourd'hui il semble avoir trouvé sa voie, il le reconnaît bien volontiers, c'est en partie grâce au système de la MFR. « *Cela m'a sauvé. Si j'étais resté dans le système scolaire, dit classique, je n'en serai pas là aujourd'hui avec des projets professionnels, j'en ai totalement conscience. D'avoir l'opportunité de faire des stages en parallèle des cours cela pousse à bien travailler à l'école (lors des 19 semaines de cours) car on apprend cette notion de travail à la fois à l'école mais aussi à l'extérieur. Et quand on arrive à trouver ça voie, c'est plus motivant* », assure Raphaël Delaporte.

Le rêve de s'installer

S'il apprend à effectuer les multiples tâches à faire dans une exploitation agricole (située à Château-Renard, dans le Loiret), l'agriculture ne lui était toutefois pas inconnue. « *Mes arrière-grands-parents étaient agriculteurs et j'ai encore aujourd'hui quelques cousins qui le sont. J'ai passé mon enfance à la ferme* ».

Et lui, ce qui lui plaît le plus, ce sont les grandes cultures. « *J'aime cet aspect de gestion qu'il y a dans une exploitation céréalière. Beaucoup pourraient croire au premier abord que les grandes cultures c'est savoir planter des graines et venir les récolter quelques mois après. Mais dans les faits, c'est bien plus compliqué que ça. Il faut être capable de voir que la terre ne vit pas pareil d'un endroit à un autre, selon sa composition, et qu'en sachant cela, il faut savoir adapter son travail. Il faut aussi prendre en compte les différentes cultures et leurs variétés. En grandes cultures, la moindre décision peut avoir d'importants impacts. Il faut être très minutieux et faire attention à tout ce qu'on fait pour faire ce métier, et c'est ce qui me plaît* ».

Il ne lui reste désormais qu'une petite année avant de pouvoir passer son Bac. Ensuite ? « *Je pense arrêter mes études et intégrer pleinement le monde actif, toujours en agriculture. Dans un premier temps, j'aimerais être salarié avant d'envisager de m'installer. J'aimerais un jour pouvoir concrétiser ce rêve de pouvoir m'installer. Mais n'étant pas issu d'une famille agricole, et n'ayant pas de terres à récupérer, cela sera peut-être un peu plus compliqué, mais c'est loin d'être impossible* », dit-il avec conviction.

Et lorsque l'on entend sa façon de voir les choses, nul doute qu'il y arrivera. « *Pour travailler, aujourd'hui, dans le monde agricole, je pense qu'il faut être ouvert d'esprit et prendre quelques bonnes idées un peu partout, c'est ce qui permet de progresser. Aujourd'hui, on voit de nouvelles techniques se développer où l'idée est de travailler moins des sols pour les préserver, alors pour pouvoir y arriver, il ne faut pas rester sur des idées préconçues* », développe-t-il.

Et dans le contexte climatique actuel, il est nécessaire de s'adapter pour perdurer. « *Des agriculteurs, on va en avoir besoin dans les années à venir. J'ai pleinement conscience du changement de climatique et de ses impacts, mais je suis persuadé qu'on parviendra à trouver encore de nouvelles techniques pour surmonter ces problématiques climatiques. Je pense que les agriculteurs et notamment les jeunes doivent se battre pour aider à développer ses nouvelles techniques et assurer la pérennité de l'agriculture* ».

À 17 ans, il a déjà tout compris.

Christopher Levé

// RÉSIDENCE

58 Réflexions collectives avec le CAUE 58



La résidence du CAUE 58 à Villapourçon se déroulera du 19 au 23 août.

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Nièvre (CAUE 58) organise une résidence à Villapourçon du 19 au 23 août, avec pour objectif de recueillir les besoins, les souhaits et les manques ressentis par les habitants et les visiteurs de Villapourçon sur trois thématiques : le devenir du bâti vacant, la qualité des espaces publics et l'accès au paysage. Ainsi, des cafés-rencontres, des diagnostics en déambulation, des ciné-débats ou encore des jeux seront proposés durant cinq jours. La synthèse des échanges et la présentation des propositions du CAUE 58 seront restituées au public le vendredi 23 à partir de 14 heures Pour mémoire, cette initiative permettra aussi au CAUE 58 de tester la formule « résidence architecturale et paysagère » dans l'une des communes de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan (qui soutient financièrement le projet de même que la DRAC BFC), afin d'inciter les autres collectivités à entreprendre des démarches de réflexion collective.

D'après communiqué

Informations et programme : https://www.caue58.com/2024/08/06/residence-caue-a-villapourcon/ ou par mail à : caue58@wanadoo.fr ainsi que par téléphone : 03 86 71 66 90

// EMPLOI ÉTUDIANT

Un site pour faciliter le recrutement



Deux étudiantes de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse (Ensat), Clara Silveiro et Marnie Atgé, ont développé un concept de site internet, appelé Clarnie.

Ce site permettra de mettre en relation des agriculteurs en recherche de main-d'œuvre avec des étudiants issus de toutes formations. « *L'objectif est double* », indique le communiqué de presse de Clarnie : d'une part « *alléger la charge de travail et économique des agriculteurs* » et d'autre part, « *offrir aux étudiants des opportunités de contrats valorisants et adaptés à leurs besoins* ». Clarnie a lancé, jusqu'au 25 août, une campagne de financement participatif sur Miimosa. L'objectif est de recueillir au minimum 10 000 euros pour créer et lancer le site internet et le rendre fonctionnel. Avec 25 000 euros, Clarnie pourra muscler son site avec des fonctionnalités avancées telles que des filtres et une cartographie des offres. Depuis le 22 juillet, ce projet a déjà rassemblé plus de 6 500 euros.

Cette jeune entreprise a déjà remporté plusieurs concours et appels à projets, notamment lors de la 23e édition du Concours régional des étudiants créateurs d'entreprise. Depuis sa création en août 2014, la plateforme Miimosa a permis de recueillir et d'investir 150 millions d'euros dans 7 000 projets régénératifs et de pérenniser 35 000 emplois.

// DÉVELOPPEMENT

58 Avoir foi en l'avenir

Dans le cadre des 30 ans de la Fédération Européenne des sites clunisiens, et pour soutenir la candidature au classement patrimoine mondial de l'Unesco, des événements spécifiques étaient organisés comme à Saint-Révérien.

Afin de célébrer les 30 ans de la Fédération européenne des sites clunisiens (1) et pour appuyer sa candidature au classement du patrimoine mondial de l'Unesco (2), les édifices clunisiens référencés étaient invités à organiser des événements particuliers. C'est dans ce contexte que Saint-Révérien a revêtu des atours médiévaux le 28 juillet, lors d'une grande fête. Orchestrée en même temps que la brocante annuelle, elle comprenait un défilé et une messe costumés, des initiations aux danses médiévales (par Les Danseurs d'Aballone – Avalon) et, en soirée, une projection d'H*istoire d'un prieuré en Nivernais* (réalisé en 2004).

« Nous avons accepté tout de suite de faire un événement car il faut mettre en valeur notre patrimoine », souligne Dominique Maupou, maire de Saint-Révérien. *« De plus, cela permet de rassembler la population autour d'un projet commun, puisque nous avons réuni environ 80 bénévoles, dont près de 60 habitants de Saint-Révérien »*.

Dynamique d'une communauté

Ainsi, ce sont les habitants et les membres de leurs familles qui étaient parés des apparats médiévaux. Parmi eux, Jean-François Nandrot qui est donc passé : *« d'agriculteur à acteur »* relève-t-il dans un sourire. *« Je pense qu'il est normal en tant qu'habitant de soutenir les initiatives qui font vivre notre village »* insiste l'exploitant et 2e adjoint au maire de la commune. *« Jusque-là, je ne pensais pas que ce genre de rendez-vous manquait aux gens car lorsque nous organisions des manifestations, les participants étaient peu nombreux et toujours les mêmes. Mais, force est de constater que depuis quelque temps il y a un changement… Il y a une envie de se retrouver et de partager des moments conviviaux – même si parfois les bénévoles restent difficiles à trouver »*. Dominique Maupou complète : *« nous essayons de programmer nombre d'événements très divers afin que chacun puisse trouver son bonheur »*. Elle explique que la commune propose notamment une série de concerts du métal à l'opéra. *« L'acoustique de l'église est réputée… autant la mettre en avant pour contribuer à la redynamisation de notre bourg »*. Jean-François Nandrot rebondit : *« nous n'avons pas la mer, mais nous avons plein d'autres atouts à mettre en avant. Certes, il manque une activité économique, puisque nous n'avons plus de commerce, mais la municipalité travaille sur ce point »*.

Myriade de projets

En effet, si la fête médiévale ou les concerts sont *« une réussite »*, selon Dominique Maupou, la municipalité ne se repose pas sur ses lauriers. *« Outre le fait que l'église est répertoriée comme un site clunisien et célèbre pour ses chapiteaux, le village est aussi sur la route du Saint-Jacques de Compostelle. L'endroit est donc un point stratégique pour le pèlerinage et le tourisme, avec énormément de personnes de passage tout au long de l'année. Pour les accueillir au mieux, la municipalité a décidé de rénover l'ancien Hôtel de la Perdrix, avec une partie dédiée à des logements. En parallèle, nous avons prévu la création d'un commerce de proximité multiservice. Nous sommes persuadés que cela permettra de combler les attentes des touristes mais aussi des résidents à l'année. Pour eux, nous œuvrons également à la conservation de l'école ; point indispensable pour pérenniser la vie dans notre village »*. Pour le projet de l'Hôtel de la Perdrix, Madame le maire annonce un début de travaux en 2026 avec une livraison du bâtiment en 2027. Cela coïncidera avec la fin du dossier de candidature pour le classement à l'Unesco. *« C'est une tâche colossale qui a été engagée il y a déjà longtemps, mais nous espérons avoir une réponse en 2026 ou 2027 »*. Elle conclut : *« Il faut bien comprendre que le « chacun chez soi » ne sert à rien dans nos campagnes. À mon sens, le collectif est la clé de voûte de la réussite. Et, c'est pour cette raison que nous avons foi en l'avenir de notre village »*.

Chloé Monget



Mairie de Saint Révérien

La fête médiévale s'est déroulée en parallèle de la brocante annuelle de Saint-Révérien.



Mairie de Saint Révérien

Près de 80 bénévoles ont participé à la fête médiévale.



Mairie de Saint Révérien

Jean-François Nandrot, en bleu, ayant troqué sa cote d'agriculteur pour un apparat médiéval.

(1) https://fesc.sitesclunisiens.org/files/docs/30_Ans_2024.pdf

(2) https://candidature-patrimoine-mondial.sitesclunisiens.org/category-7-0-la-constitution-de-la-liste-clunisienne

// EMPREINTE CARBONE

Le Tour de France compense avec Epiterre

C'est en 2013 que le tout premier bilan carbone du Tour de France a été évalué. La caravane, les coureurs et les spectateurs avaient émis 342 000 tonnes de CO_2, étant entendu que 94 % des émissions de CO_2 provenaient des déplacements des 10 millions de spectateurs estimés sur les bords de routes. Cette prise de conscience a invité les organisateurs, notamment Amaury Sport Organisation (ASO), à prendre des initiatives pour réduire cette empreinte environnementale. Ces derniers se sont rapprochés de l'Office national des forêts et du Centre national de propriété forestière pour mettre en place des dispositifs de compensation carbone liés au tracé de l'année en cours et/ou des sites mythiques traversés par l'épreuve. Le CNPF est d'ailleurs l'un des partenaires privilégiés d'ASO depuis 2021, date à laquelle le Tour de France a procédé à un nouveau bilan sur une base méthodologique identique à celle de 2013. Les émissions directes de 2021 avaient baissé de 37 % par rapport à 2013 pour atteindre un peu plus de 216 000 tonnes. Les partenariats présentent de nombreux co-bénéfices en plus de la séquestration carbone : le recours à l'emploi local pour la réalisation des travaux, la gestion durable (propriétaire adhérent PEFC…) la préservation des sols (lutte contre l'érosion…), le maintien et introduction de la biodiversité.



DR

ASO s'est rapproché d'Epiterre et a ainsi financé une partie de sa décarbonation à travers les vignobles du Languedoc-Roussillon.

Jachères faunistiques

ASO ambitionne de réduire son bilan carbone par deux d'ici 2030, en calquant son objectif sur celui des Accords de Paris de 2015. Il a, pour ce faire, multiplié et diversifié ses actions. Il a notamment lancé, avec l'application mobile StadiumGO et le soutien de la Française des Jeux (FDJ), une plateforme de covoiturage, afin d'optimiser les déplacements des spectateurs, dont 60 % prennent leur véhicule thermique personnel. ASO s'est également rapproché d'Epiterre lors de l'étape Gruissan-Nîmes le 16 juillet dernier. ASO a ainsi financé une partie de sa décarbonation à travers les vignobles du Languedoc-Roussillon. *« Ce seront entre 3 et 10 exploitants qui sont concernés par ce partenariat, en fonction du volume d'action à mener »*, précise Véronique Saes, responsable du pôle projet chez Epiterre. D'ores et déjà, deux exploitants ont signé avec ASO un contrat de prestation de service environnemental et seront rémunérés. Celui-ci s'engage par exemple à planter des haies, à enherber des bords de vignes ou ses intervignes, à implanter des jachères faunistiques pour le petit gibier et/ou mellifères. *« L'un des critères retenu était que les zones concernées par cet engagement de décarbonation soient le long du tracé de l'étape »*, précise Véronique Saes. Un défi qui a été relevé presque sans coup férir. C'est la toute première fois qu'ASO-Tour de France contracte cette démarche avec Epiterre qui espère développer d'autres partenariats avec le Tour de France à l'avenir. Son directeur, *« Christian Prudhomme y est tout à fait, car il n'a cessé, lors de notre rencontre, le 16 juillet, de valoriser l'agriculture et les paysages »*, a assuré la responsable Épiterre.

Christophe Soulard

ÉQUIPEMENT

// PHOTOVOLTAÏSME

Une formation pour ne pas se faire piéger

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or va proposer à la rentrée des sessions de formation destinées à accompagner les agriculteurs qui seraient tentés par un projet photovoltaïque. Dans ce domaine, il importe de ne pas faire n'importe quoi…



Produire de l'énergie en plus de son activité agricole est une très bonne chose, mais qui réclame de ne pas se précipiter et de comprendre où l'on met les pieds.

Comme toujours lorsqu'un secteur émerge et offre des perspectives économiques intéressantes, il a tendance à attirer, parfois de manière excessive : c'est précisément ce qui se passe depuis quelques années avec le photovoltaïsme. Opportunité potentiellement très séduisante de diversification et d'amélioration du revenu des agriculteurs, ce domaine prend aussi parfois des allures de miroir aux alouettes au piège duquel certains se laissent prendre. La croissance du photovoltaïsme entraîne inévitablement une multiplication des acteurs dont tous ne sont pas honnêtes ou sérieux. Il importe donc, lorsqu'on envisage un projet de ce type, de faire attention où l'on met les pieds et c'est précisément la raison pour laquelle la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or va proposer, à la rentrée, une formation intitulée « Réussir mon projet de production d'énergie solaire ». Son objectif est de préciser les conditions de réussite, les points de vigilance et d'évaluer la rentabilité économique d'un projet de production d'énergie solaire (sur toiture et au sol) avant de s'engager. Une première journée de formation sur ce thème avait eu lieu en 2023 et devant le succès rencontré, la Chambre a décidé de développer l'offre en 2024 et 2025.

Grands principes et points de vigilance

Plusieurs sessions sont programmées : le 24 septembre, le 4 décembre et, sur début 2025, le 6 février. Une journée complémentaire, en option, sera proposée le 20 février, afin d'explorer les pistes de l'autoconsommation. Toutes les sessions se tiendront à la Maison de l'Agriculture, à Bretenière. *« Cette formation,* explique Thomas Michaut, coordinateur formation continue au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *portera sur les principes de production de l'énergie solaire, sur la réglementation, sur les rendements que l'on peut en attendre. Elle insistera aussi beaucoup sur les points de vigilance à avoir : portance de la charpente sur laquelle les panneaux devraient prendre place, distance de raccordement au transformateur, des points juridiques et fiscaux également… »* La question de l'autoconsommation de l'énergie produite mérite qu'on s'y attarde : *« C'est un arbitrage à faire,* poursuit Thomas Michaut : *autoconsommer, c'est forcément avoir moins de revenus sur la revente de l'électricité, mais c'est aussi un moyen de faire baisser sa propre facture énergétique ».*

Partir d'exemples précis

La décision de bâtir cette formation est née du fait que les conseillères de la Chambre travaillant sur ces sujets étaient de plus en plus sollicitées par des agriculteurs, mais, a posteriori, alors qu'ils étaient déjà engagés dans un projet qui, parfois, ne se passait pas bien. Au sein de la Chambre, on en a conclu qu'il fallait vraiment fournir des bases à chacun, afin d'éviter certains écueils. Les points de vigilance définis dans la formation découlent notamment de situations auxquelles les conseillères spécialisées ont été confrontées. Porteuse de points d'alerte, cette formation sera utile aux agriculteurs désireux de développer ce type de production énergétique, en étant plus conscients des pièges à éviter.

Berty Robert

Pour s'inscrire à cette formation : contactez Corine Garnier-Penning, conseillère formation installation Entreprise Diversification au 03 80 68 66 28 - Mail : corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// PONGE (58)

Un premier véhicule aux nouvelles normes de freinage

À la suite d'un important développement du bureau d'études et d'homologation, la première remorque conforme au nouveau règlement 2015/68 qui impose des véhicules dotés d'un système de freinage double ligne hydraulique ou pneumatique, est sortie de l'usine Ponge à Guipy, dans la Nièvre. Le constructeur a fait le choix de réaliser ses propres essais de freinage, validés par un organisme de contrôle extérieur, afin de maîtriser le délai et d'être dans les temps avec l'application du règlement au 1er janvier 2025 et d'optimiser le choix des dimensions de freins, des roues, et de tous les autres équipements constituant le freinage. *« À ce jour la majorité des tests statiques et dynamiques sont validés, les formalités administratives sont en cours de traitement »* souligne l'entreprise. Ponge, en faisant le choix de réceptions européennes, a également obtenu sa 1re Conformité de production (COP), une certification primordiale et en accord avec l'évolution des réglementations, des processus de fabrication et des performances. Un gage de qualité à renouveler tous les 3 ans. Des réceptions françaises par les services de la Dreal viendront compléter le volet européen dans le but de répondre, entre autres, à la demande des plateaux de 12 m, spécifique à la réglementation française. Ponge ambitionne d'être prêt au 1er janvier prochain avec une gamme de bétaillères, plateaux fourragers et porte-engins, gamme dont la commercialisation débutera à l'automne.



// EN BREF

Grimme Nouvelle génération de broyeurs de fanes



Grimme

Baptisée Toppa, la nouvelle génération de broyeurs de fanes de Grimme se compose de modèles de deux à huit rangs déclinés pour toutes les largeurs de plantation. Intégrant de grandes trappes de visite, ces machines se distinguent par un carter retravaillé, pour procurer une puissance d'aspiration accrue, tout en exigeant moins de puissance. Proposés en attelage frontal ou arrière, les Toppa 200 et 400 (2 et 4 rangs) sont dépourvus de palier central et dotés d'une boîte de vitesses positionnée pour limiter l'angle du cardan et augmenter sa durée de vie. Composé de deux éléments deux rangs de chaque côté du tracteur, le Toppa 600 Combi s'associe au Toppa 200 frontal : il se replie à 3 m au transport. Reprenant la même architecture, le Toppa 800 Combi se combine au Toppa 400 avant (3,29 m de large au transport en buttes de 75 cm), tandis que le Toppa 800 (3 m au transport) est monté sur le relevage arrière et se compose de deux éléments quatre rangs. Sur les Toppa six et huit rangs, les deux éléments peuvent se relever de manière indépendante, manuellement ou automatiquement (via Isobus en option). Ces éléments bénéficient d'une suspension pendulaire, pour un bon suivi du sol, et en option d'un décalage hydraulique pour recentrer manuellement, voire de manière automatique. À l'intérieur du caisson, revêtu de polyéthylène pour limiter les adhérences de terre, les fléaux se combinent à des contre-couteaux pouvant être rapprochés du rotor au fur et à mesure de l'usure des fléaux. Rallongés, les déflecteurs de fanes favorisent la dépose des broyats entre les buttes. En option, des roule-buttes RidgeRunner à suspension individuelle rappuient les buttes pour colmater les fissures, réduisant ainsi les risques de pommes de terre vertes.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Parler de ma ferme à un repreneur

• 19 septembre à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// (MAEC BFC) Sécuriser sa production fourragère

• 12 septembre

Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

// Maîtriser ses vérifications règlementaires

• 13 septembre

S'approprier les nouvelles contraintes réglementaires parcellaires 2024 auxquelles mon exploitation est soumise. Maîtriser les fonctionnalités de vérification réglementaires intégrées à l'outil Mes P@rcelles et savoir les mobiliser. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

/// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 20 septembre

Avoir les clés pour mettre en place son projet: démarches, points de vigilance, conditions de réussite. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

// Travailler avec le calendrier lunaire

Le 23 et 24 septembre

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

Concours ovin à Arnay-le-Duc

• Vendredi 30 août

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc et la Chambre d'agriculture organisent leur traditionnel concours ovin vendredi 30 août.

Entrée libre de 9 heures à 13 heures, restauration sur place. Renseignements au 06 33 50 84 47.

// Journée sur les enjeux carbone en bio

• Mardi 17 septembre

Le rendez-vous Symbiose 2024, organisé par Terres Inovia, Arvalis, la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Bio BFC, le pôle Agronov et Agro Campus Dijon, avec le soutien financier du Conseil régional de BFC, se présentera sous la forme d'une journée consacrée à l'enjeu carbone en grande culture bio. L'objectif est de proposer des moyen pour mieux valoriser le carbone et comprendre comment cet indicateur peut aider à moduler ses pratiques dans un contexte économique et climatique changeant. Une première partie se déroulera de 9 heures à 13 heures dans l'amphithéâtre d'Agrocampus Dijon, à Quetigny (avenue du 8 mai 1945). On y parlera de l'économie et du marché bio en grande culture, ainsi que du fonctionnement des diagnostics et crédits carbone. L'après-midi, de 14 h 30 à 16 h 30, se tiendra à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas, avec des ateliers diagnostic carbone, couvert d'interculture et leviers à mettre en œuvre.

Inscription : https://my.weezevent.com/symbiose-grandes-cultures-2024

NIÈVRE

// 47e Foire nationale aux ovins reproducteurs

• 20 août

De 8 h 30 à 13 h, le 20 août, aura lieu à Decize (pointe des halles) la 47e Foire nationale aux ovins reproducteurs. Chaque année, environ 250 béliers de 9 races concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des sélectionneurs présents. Information MHE : Decize se trouve en zone indemne MHE. D'ici le 20 août, la situation peut évoluer, les dernières actualités sur le zonage sont consultables sur : https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique

Renseignements : 06 72 39 76 43.

// Préparez l'avenir de votre exploitation

• 17 septembre

La Chambre d'agriculture et ses partenaires invitent les exploitants à découvrir les solutions concrètes pour simplifier la transmission de leurs exploitations. Le rendez-vous est donné le 17 septembre à l'USON (20 route de Lyon à Sermoise-sur-Loire) à partir de 8 h 45. Au programme : une conférence sur la méthodologie d'une transmission étape par étape aura lieu ainsi qu'une rencontre avec les partenaires pour un moment privilégié. Inscription obligatoire avant le 30 juillet.

Renseignements et inscriptions : communication@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 99.

// Journée technique

• 20 septembre

Une journée est organisée par l'association SCV Lucien Séguy et le centre national d'agroécologie le 20 septembre à Sermoise-sur-Loire, dans l'exploitation de Noël Deneuville.
Au programme, diverses intervenants sont prévus: Jean-Claude Quillet (25 ans d'ACS en Touraine), Jacky Berland (25 ans d'ACS en Vendée, sous réserve de disponibilité), Alfred Gassler (25 ans d'ACS dans l'Oise), Serge Bouzinac (40 ans d'ACS au Brésil), Stéphane Boulakia (30 ans d'ACS en Afrique et en Camargue), Luc Leblay (gestion des élevages et des prairies), Nicolas et Roland Hallegouet (pommes de terres et céréales en ACS, région Bretagne), Alexis Ammeux (pommes de terres et céréales en ACS, région Nord), Cédric Cabrol (agro-climatologue, Tarn), Laurent Denise (Deux Sèvres). L'évolution de matériel en SCV sera aussi abordée.

Inscriptions : https://www.helloasso.com/associations/scv-lucien-seguy/boutiques/journee-lucien-seguy-2024

YONNE

// Des couverts pour sauver mon année fourragère

• Mardi 20 août

De 14 heures à 16 h 30, à Sainte-Magnance (60 rue de Champmorlin), chez Pascal Baron. Au programme : visite de deux parcelles de sorgho fourrager (implantées derrière de l'orge retourné et derrière du méteil fourrager), ainsi que des échanges et conseils sur les mélanges intercultures longues qu'il est encore possible d'implanter. Cette journée est organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Renseignements : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture) au 06 30 62 99 58 et Lydie Le Dilavrec (Chambre d'agriculture) au 06 83 81 90 97.

// Les bases d'un agnelage réussi

• Jeudi 5 septembre

De 9 h 30 à 16 heures, à Domecy-sur-le-Vault (27 rue Gaumine). Au programme : les indicateurs d'un agnelage réussi, quand intervenir lors de la mise à bas, l'hygiène autour de l'agnelage, l'organisation du bâtiment et de la pharmacie, comment bien préparer ses brebis pour éviter les soucis. Pour parler de cela, Nicolas Dubois, éleveur, interviendra, ainsi qu'Edwige Bornot, vétérinaire. Cette journée est organisée par Alysé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le GDS 89.

Inscriptions à m.mauchosse@alyse-elevage.fr.

// Assemblée générale des anciens exploitants de l'Yonne

• Mercredi 11 septembre

La Section des anciens exploitants (SDAE) de l'Yonne organise son assemblée générale dans l'amphithéâtre du lycée de La Brosse, à Venoy, de 9 heures à midi. Au programme : rapport d'activités, présentation des voyages et loisirs, intervention et débat avec un notaire.

Renseignements : 03 86 49 48 10 ou par mail : fdsea.yonne@fdsea89.fr

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mercredi 11 septembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 rue de la Maladrerie)

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	**122,55**	**+5,23%**

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

AMG INFORMATIQUE – SAS au capital de 240 000 € - Siège social : 7 avenue de la Découverte Parc Technologique, 21000 DIJON - RCS DIJON 322 043 506 : L'as- semblée générale ordinaire annuelle en date du 30.06.2023 a décidé de nommer la
SAS ROCARD AUDIT, 3 rue du Rompot 21121 FONTAINE LES DIJON en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société KPMG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. POUR AVIS - Le Président

AL24014445

MODIFICATIONS DES STATUTS

ENTREPRISE DEMONGEOT SAS au capital de 648000 € Siège social : ZONE INDUSTRIELLE NORD 12 RUE DE CLUJ 21000 Dijon 778 189 951 RCS de Dijon Par une décision du 24/06/2024 à 08h50, l'associée unique a pris acte d'une part, de la démission, à compter du 24/06/2024, de Vincent LARROCHETTE de ses fonctions de Directeur général de la société et, d'autre part, de la démission, à compter du 24/06/2024, de Monsieur Xavier LUGAND de ses fonctions de Directeur général de la société, ce dernier étant remplacé par Bruno LETZELTER, demeurant 4 rue de Savigny 21420 BOUILLAND, nommé en qualité de nouveau Directeur général de la société à compter du 24/06/2024. Par une décision du 24/06/2024 à 10h50, l'associée unique a décidé de transférer le siège social : 12 rue du Docteur QUIGNARD 21000 Dijon à compter du 24/06/2024 Mention au RCS de Dijon

AL24014763

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

TBD PARTICIPATIONS
SAS au capital de 2 345 460 €
Siège social
12 RUE GEORGES CLEMENCEAU
21160 Couchey
449 531 367 RCS de Dijon

L'AGE du 14/05/2024 a nommé, à compter du 14/05/2024, Directeur général Monsieur Benoit DEVANNE, demeurant 12 Bis rue Georges Clemenceau 21160 Couchey. Mention au RCS de Dijon

AL24014941

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLOS DE MURS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social
1 D rue du Tribunal
21200 BEAUNE
843.383.365 RCS DIJON

Aux termes des décisions prises par l'associée unique en date du 26 février 2024, il a été décidé de transférer le siège social au 3A Rue du Tribunal, Résidence Saint Etienne, 21200 BEAUNE à compter du même jour, et de modifier l'article 4 des statuts. Ancienne mention : 1 D Rue du Tribunal 21200 BEAUNE. Nouvelle mention : 3A Rue du Tribunal, Résidence Saint Etienne, 21200 BEAUNE. RCS DIJON.

AL24015063

MODIFICATION DU CAPITAL

2D TELECOM
SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 5A Rue du Puits Gras
21130 PONCEY-LÈS-ATHÉE
910 948 074 RCS DIJON

Aux termes du PV de l'AGE du 13/12/2023 et du PV de la gérance du 22/03/2024 le capital social a été réduit d'une somme de 3 000 €, pour être ramené de 5 000 € à 2 000 € par rachat et annulation de 3 000 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à 5 000 €.»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à 2 000 €.»
Pour avis
La Gérance

AL24015071

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FAC LOTISSEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
3 Place Notre Dame 21000 DIJON
RCS DIJON 424 460 871

Aux termes d'une délibération en date du 18.06.2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :- de transférer le siège social du 3 Place Notre Dame 21000 DIJON au 1, clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL24015082

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCCV CHEVIGNY 2018
SCCV au capital de 1000 €
Siège social
1 RUE ARTHUR DEROYE
21000 Dijon
838 464 923 RCS de Dijon

L'AGE du 15/07/2024 a décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 30/06/2024, nommé liquidateur M. Jean Christophe OUDIN, demeurant 1 rue Arthur Deroye 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de Dijon.

AL24014801

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COURTEPEE
SARL en liquidation - 10 000 €-
Siège social
4 rue Courtépée 21000 DIJON
Siège de liquidation
1 Impasse des Boussenots
21800 QUETIGNY
501 332 761 RCS DIJON

Le 31/10/2023 après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jacques MARET, (1 impasse des Boussenots 21800 QUETIGNY), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL24014833

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCCV 2 - 4 RUE COLSON
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise – 21000 DIJON
827 449 943 RCS DIJON

L'AGE du 17/07/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 17/07/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la SOCIETE DE PROMOTION ET D'INGENIERIE IMMOBILIERES - SOPIRIM, dont le siège social est fixé : 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015069

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI BRUNET IMMOBILIER
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
6 Rue du 19 Mars 1962
21540 BLAISY-BAS
800 434 375 RCS DIJON

Selon décisions unanimes des associés du 15/01/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/01/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations desdites décisions. M. Marc BRUNET, demeurant 6 Rue du 19 mars 1962 – 21540 BLAISY-BAS, a été nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société – 6 Rue du 19 Mars 1962 – 21540 BLAISY-BAS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, le liquidateur

AL24015084

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BRUNET IMMOBILIER
en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation
6 Rue du 19 Mars 1962
21540 BLAISY-BAS
800 434 375 RCS DIJON

Selon décisions unanimes en date du 31/01/2023, les associés ont décidé de décharger Monsieur Marc BRUNET, demeurant 6 Rue du 19 Mars 1962 – 21540- BLAISY-BAS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et décidé de clôturer la liquidation à compter du 31/01/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015085

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOLOJEL
SC en liquidation
au capital de 2 500 euros
Siège social
et siège de liquidation
Avenue Charles de Gaulle
21200 BEAUNE
491 013 900 RCS DIJON

Les associés réunis le 25 juillet 2024 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Cyrille HEINTZ, demeurant 15 rue Poterne – 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 25 juillet 2024.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL24015086

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 09/08/2024

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Broindon : Loué sur une partie de la surface – objectif : maintien du fermier – Agriculture biologique -Terres, bois taillis – Urbanisme : Zone A du PLU 8 ha 22 a 53 ca 'BUISSON ROND' : A-0116 - 'LE CHARMOIS' : A-0234-0236
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **02/09/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015083

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du du 26/07/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MTC HOLDING CARVALHO Objet social : en France et à l'étranger : L'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux, La prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, L'animation de filiale La gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise, Les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, Le consulting et la formation, La prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, L'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Siège social : 22 grande rue 21380 Messigny et Vantoux. Capital : 125000 € Durée : 99 ans Président : M. CARVALHO Patrick, demeurant 22 grande rue 21380 Messigny et Vantoux Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins. Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Lorsque la société comporte plusieurs associés : les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au RCS de Dijon

AL24014904

Notaire

Maître Ludovic BAUT
Notaire
52 Boulevard Carnot
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Ludovic BAUT, en date du 4 juillet 2024, à 52 Boulevard Carnot 21000 DIJON.
Dénomination : LA FERME DE L'ARBRE A VOEUX.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 15 Chemin de la rente du bassin, 21800 Sennecey les Dijon.
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'admnistration et la location de tous biens et droits immobiliers, dont les biens immobiliers à usage agricole, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 500 euros
Cession de parts et agrément : LIBRES.Gérant : Monsieur Ludovic FLEXAS, demeurant 15 Chemin de la rente du bassin, 21800 Sennecey les Dijon.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL24015062

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

ENTREPRISE MERLOT SAS au capital de 80000 € Siège social : RTE ROUTE NATIONALE 7 58400 Mesves sur Loire 323 416 966 RCS de Nevers Le 24/06/2024, l'associée unique a décidé de changer la dénomination sociale qui devient : MERLOT TP, à compter du 24/06/2024. Mention au RCS de Nevers

AL24014754

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE SOLEIL LEVANT
SARL CAPITAL : 500 €
SIEGE SOCIAL
19 RUE LOUIS PERGAUD
58000 NEVERS
R.C.S. 809 131 170 NEVERS

Par AGE du 18/07/2024 , d a été décidé , à compter du 18/07/2024 de Transférer le siège social au : 2 RUE MARYSE BASTIE 78200 MANTES LA JOLIE Radiation de RCS de NEVERS immatriculation au RCS de VERSAILLES

AL24015054

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA NIVERNAISE DE RAFFINAGE
SAS Société par Actions Simplifiée
Capital : 1.000 euros
Siège
231 rue du Faubourg Saint Honoré
75001 Paris
931 085 575 RCS PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 29/07/2024, il a été de transférer le siège social au 3 rue Auguste Lambiotte, 58700 Premery. M. Simon LAUSCH domicilié chemin des Feveroles 13, 1255 Veyrier, Genève (Suisse) demeure Président. Les statuts sont modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL24015068

CHANGEMENT DE GÉRANT

Société Civile Immobilière FRAMA
Société Civile Immobilière au capital de 2.000euros
Siège social : Rue de Gérigny, Parc d'Activités des Bertranges
821 757 481 RCS NEVERS
Le 22 juillet 2024, l'assemblée générale extraordinaire a nommé Gérant, M. Guillaume MACHECOURT demeurant 24 Rue de la Résistance en remplacement de M. Nicolas MICHEL FRAISE démissionnaire. .
L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24015076

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 09/08/2024, concernant le Changement de nom patronymique ROY Julie, il y avait lieu de lire : Mme ROY Julie 12 rue benoîts d'azy 58600 FOURCHAMBAULT né le 15/06/1985

AL24015093

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe en date du 02 mars 2015, Mme Gisèle Mireille CARDINEAU, née à CIRE D'AUNIS (17290) le 25novembre 1928, veuve de M. Michel JARREAU, demeurant à MENOU (58210) 8 Château Gaillard, décédée à CLAMECY (58500) le 16mai 2024, a consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Valérie PLANÇON, notaire à VARZY (58), suivant procès-verbal en date du 23 juillet 2024, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de NEVERS le 26 juillet 2024.
Les oppositions sont à former en l'Etude de Me Valérie PLANÇON, notaire à VARZY (58210), 8 boulevard Dupin, référence CRPCEN 58044, notaire chargé du règlement de la succession.

AL24015066

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 23/12/2019, Mr Henri Emile CHAUVEAU, né le 21/10/1930 à LUZY (58), célibataire, demeurant à 5-7 avenue Hoche 58170 LUZY, décédé à LUZY (58) le 07/06/2024, a institué des légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58), suivant PV du 15/07/2024 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Nevers le 17/07/2024.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, chargé de la succession, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24015075

Notaires

SCP Francis LHERITIER
Natalia MANQUAT
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Francis LHERITIER Notaire à 6, avenue Saint Just, le 7 août 2024, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :
CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL,
à la requête de :
Monsieur Jacques, Lucien, André JAILLARD et Madame Josette,Madeleine DREURE, demeurant ensemble à NEVERS (58000),11bis, rue Saint-Troné,
Nés savoir :
- Monsieur JAILLARD à NEVERS (58000) le 22 octobre 1944,
- Madame DREURE à NEVERS (58000) le 9 septembre 1946.
Mariés à NEVERS (58000) le 23 mars 1967.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Francis LHERITIER, notaire à NEVERS(58000), 6, avenue Saint Just.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis
Me Francis LHERITIER

AL24015078

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BAR
Société civile immobilière
Capital social : 1.000,00 euros
Siège social
35, rue Francis Bar - 58600 Garchizy
510 699 556 R.C.S. Nevers

Le 01.06.2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Bruno DARGET, demeurant 111, rue Julian Grimau – 58600 Garchizy, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 111, rue Julian Grimau – 58600 Garchizy.
Pour avis.

AL24014945

Comptafrance

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CATHY
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 304,90 euros
Siège social
25 ROUTE DE PARIS
Le Bengy
58640 VARENNES VAUZELLES

950 376 426 RCS NEVERS

L'AGO réunie le 31/12/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Dominique GERARD, demeurant 11 Rue des Ecoles, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Compte de liquidation déposé au RCS NEVERS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015052

DISSOLUTION

2MB AMÉNAGEMENT ET PEINTURES
SASU au capital de 10 000 €
Siège social 3 rue du général Frébault
58270 LIMON
B 952 022 754 RCS Nevers

Par délibération en date du 11/08/2024 du Président, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur M. schweizer Christophe demeurant 1 rue de la Paponnerie 58470 MAGNY COURS. Le siège de la liquidation est fixé au 1 rue de la Paponnerie 58470 MAGNY COURS.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL24015092

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée IMMOBILIERE SELF STOCK au capital de 1.000 €, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON. Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

AL24015067

GESTIONPHI
42-44 rue Washington
Immeuble Artois
75008 Paris

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/08/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LA ZOUZOULERIE
Objet social : la conception, la création, la fabrication et la commercialisation d'objets et accessoires pour animaux, y compris mais sans s'y limiter les jouets, les vêtements et les équipements; la vente de ces produits par tous moyens, notamment par le biais de sites internet (e-commerce)n et en magasin physique et éphémère type marché
Siège social : 3150 route de Charbonnat LA MOTTE 58170 Luzy.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : Mme RODRIGUES Fiona, demeurant 3150 route de Charbonnat LA MOTTE 58170 Luzy
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peu participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix
Clause d'agrément : Les cessions ou transmissions des actions détenues par l'associée unique sont libres En cas de pluralité d'associés, la cession à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
Immatriculation au RCS de Nevers

AL24015072

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DE SIEGE ET CHANGEMENT DE GERANT

FRUITS SECS DU WEB
SARL au capital de 4 100 €
Siège social
13 Quai du Petit Hameau
89100 SENS
502 053 556 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30/07/2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Benoît CHAIX de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Diego VIDONI, demeurant 281, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, pour une durée illimitée à compter du 30/07/2024. Par cette même délibération, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 13 Quai du Petit Hameau 89100 SENS, à ZI les Manteaux 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis -La Gérance

AL24014934

MODIFICATIONS DES STATUTS

DOMAINE ANTOINE ET LAURA ROBIN
SCEA au capital de 18 300 €
Siège social
9 chemin sous les Clos
avenue d'Oberwesel
89800 CHABLIS
442 991 022 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2024, a :
Nommé Mme Laura ROBIN, demeurant à CHABLIS (89800), Milly, 2 rue de Champlain, aux fonctions de gérante,
Décidé de d'augmenter le capital social de 13 740 €, le portant à 32 040 €.
Pour avis, la gérance.

AL24015070

FIDUCIAL SOFIRAL

DÉMISSION DE GÉRANT

SARL EMANON
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
11 place Charles Lepère
89000 AUXERRE
838 188 720 RCS AUXERRE-89000

Aux termes d'une délibération en date du 4 avril 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean MARTINOT de ses fonctions de gérant à compter du 4 avril 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL24015088

COMMISSAIRE AUX COMPTES

TRANSDEV SENONAIS
SAS au capital de 100 000 €
Siège social
ZI DES VAUGUILLETTES
RUE SAINT-SAUVEUR DES VIGNES
89100 Sens
789 923 018 RCS de Sens

Le 29/05/2024 l'associé unique a pris acte de la fin du mandat du Commissaire Aux Comptes Titulaire, de la société FORVIS MAZARS SA et a décidé de ne pas le renouveler. Modification du RCS de Sens.

AL24015089

FIDUCIAL SOFIRAL

MODIFICATIONS DES STATUTS

GITES DE FRANCE DE L'YONNE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
14 RUE GUYNEMER
CHAMBRE D'AGRICULTURE
89000 AUXERRE
410 003 925 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 12 juillet 2024, il résulte que :-L'Associée unique a pris acte de la dissolution de l'Associée A.S.R., intervenue le 5 janvier 2021 et a constaté que la Société est devenue à compter de ce jour unipersonnelle avec pour seule associée la Société ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME RURAL DANS L'YONNE ADTRY ;

ANNONCES LÉGALES

L'Associée unique a pris acte du décès de Madame Huguette ROBOT veuve GUYARD, cogérante de la Société et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. La Société continue d'être gérée par Mesdames Noëlle RAUSCENT et Nadine THOMAS ;
L'Associée unique a constaté que les mandats des Commissaires aux comptes sont arrivés à expiration depuis au moins l'exercice clos du 31 décembre 2018, a décidé de ne pas renouveler leur mandat et de supprimer en conséquence leur nomination statutaire ;
L'Associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société GITES DE FRANCE DE L'YONNE au profit de la société ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME RURAL DANS L'YONNE .A.D.T.R.Y, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24015090

FIDUCIAL SOFIRAL

CHANGEMENT DE GÉRANT

ISATIS
Société civile
au capital de 100 euros
Siège social : 110 avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
841 649 767 RCS SENS

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 12 décembre 2023, la gérance s'est réunie en date du 14 juin 2024 afin de constater la nouvelle répartition du capital social entre Monsieur Stéphane LECOMTE et Monsieur Fabrice FERRANDO.Le même jour, aux termes d'un acte unanime, les nouveaux associés ont pris acte de la démission de Monsieur Fabrice FERRANDO de ses fonctions de cogérant et ont décidé de nommer en qualité de nouveau cogérant Monsieur Stéphane LECOMTE, demeurant 3 rue Chêne Dieu ST MARTIN SUR OREUSE 89260 THORIGNY SUR OREUSE, pour une durée illimitée, en remplacement du cogérant démissionnaire.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis. La Gérance

AL24015091

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 19/07/2024 concernant SD PAYSAGE, il convient de lire : Date de l'AGE le 19/07/2024

AL24015095

// DIVERS

SELAS A.GUILPAIN M.GANDRE
Notaires associés
6, rue Saint Nicolas
89700 TONNERRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Thierry Robert CMIL, né à AVALLON (89200), le 29 septembre 1966 et Madame Christine Madeleine Jacqueline LIZON A LUGRIN, née à AVALLON (89200), le 08 mai 1968, demeurant ensemble à AVALLON (89200), 8 rue des Griottes , Hameau de Chassigny, mariés à la Mairie de AVALLON (89200), le 02/08/1997, initialement sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Gérard LEGUY, notaire à AVALLON, le 05/07/1997 ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle établi par l'article 1526 du Code Civil. L'acte a été reçu par Me Marie GANDRÉ, notaire à TONNERRE, le 3 août 2024. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Marie GANDRÉ, notaire à TONNERRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil Me Marie GANDRÉ

AL24015073

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ARCHI-TAL
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 6 400 €
Siège social et de liquidation
25 Grande Rue
89700 JUNAY
452 957 863 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 31/07/24 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Georges TALFOURNIER, demeurant 25 Grande Rue, 89700 JUNAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 25 Grande Rue, 89700 JUNAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014970

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

KLM AUTO
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 189 Avenue de Sénigallia
89100 SENS
819 529 199 RCS SENS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01/07/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
Monsieur Khalid SALOUM demeurant 13 rue des Frères Challe – 89100 SENS et Monsieur Lafdil KARBOUB demeurant 41 rue Marcelin Berthelot – 89100 SENS.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
189 Avenue de Senigallia – 89100 SENS, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, les liquidateurs.

AL24015094

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 31/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL / Dénomination sociale : PXR HOLDING / Siège social : 185 Avenue de Sénigallia, 89100 SENS / Objet social : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ; - La gestion de son patrimoine. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS / Capital social : 40 000 € / Gérance : M. Pierre RIVARD, demeurant 4 Rue de la Ballastière 89100 ST CLEMENT, assure la gérance / Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis -La Gérance

AL24014978

SCI COVAREL
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social
30 route de Chassigny
89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 01/08/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI COVAREL
Siège social : 30 route de Chassigny, 89200 AVALLON
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Thibaut COVAREL, demeurant 30 route de Chassigny, 89200 AVALLON
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis, La Gérance

AL24015042

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 juillet 2024 à CHARNY, il a été constitué une société par actions simplifiée.
Dénomination sociale : SAS CEPRS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : Production d'énergies renouvelables notamment photovoltaïque, la détention gestion des parts des sociétés intégrées, location de biens immobiliers nue et meublée, l'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), de tout immeuble, la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, ainsi que la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Capital social : 3 000 euros.
Siège social : 6 Lieu-dit Frécambault – 89120 CHARNY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Président : M. Christophe HARDOIN, demeurant à 18 lieu-dit Frécambault 89120 CHARNY.
Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Cessions d'actions : Libre entre les associés lorsque la société comporte deux associés. Tout autre transfert de titres sera soumis à l'agrément de la collectivité des associés pris à la majorité des 2/3 des voix.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, le président.

AL24015065

SELARL SYLVIE LELIEVRE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire, en date du 29 juillet 2024, à AVALLON.
Dénomination : PANTOUFL'ARTS.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 275 000,00 euros
Siège social : 25 rue des Chamières, 89200 Givry.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Gérants : Mme Ghislaine ROUX, M. Vincent MÉNEZ, demeurant 25 Rue des Chamières, 89200 Givry
Pour avis.
Le Notaire

AL24015087

Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Regardez-nous sur YouTube

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

// GAMING

Les jeux vidéo agricoles n'ont jamais autant eu la cote

Harvest Moon, Stardew Valley, Farming Simulator… Plébiscités par des millions de joueurs depuis leur sortie, ces jeux vidéo de ferme et de simulation permettent une immersion dans un secteur d'activité souvent méconnu. Bien que largement édulcorés, ces jeux ont inspiré diverses méthodes de sensibilisation et de travail en entreprises, start-up et même en lycées agricoles.

Pierre Trouvé est journaliste au service Pixels du journal Le Monde. L'auteur de l'article *« Dans les jeux vidéo de ferme, le bonheur est dans le pré »*, paru en mars 2024, décrypte le développement et l'engouement des joueurs pour les jeux vidéo liés à l'agriculture, dont le mondialement connu Farming Simulator.

À partir de quelle décennie les studios de jeux vidéo ont-ils commencé à s'inspirer du milieu agricole ?

Pierre Trouvé : *« L'engouement est en réalité assez récent. En 1996, le jeu japonais Harvest Moon est sorti sur la console Nintendo. Il s'apparente à un jeu de gestion où le joueur rencontre aussi du public, ce qui est différent du jeu de rôle. L'histoire contient un bac à sable[1] , avec des petits objectifs et des histoires à ficeler au sein d'une ferme, sans avoir de délai à respecter. Ouvert au jeune public, ce jeu a notamment inspiré le jeu indépendant Stardew Valley sorti en 2016. Créé par une seule personne, ce dernier a cumulé 30 millions d'exemplaires vendus, c'est donc une référence pour les joueurs sur PC et Switch. Outre le fait de se placer dans une certaine nostalgie de Harvest Moon et de la Nintendo, Stardew Valley a ajouté de nouvelles façons d'interagir avec les personnages, ainsi que des histoires plus nuancées. Le principe est le suivant : le personnage principal créé par le joueur hérite d'un terrain appartenant à son grand-père dans une petite ville et décide de s'en occuper afin de fuir la routine et l'anxiété du travail en ville. La ferme comporte donc un sentiment relaxant et est synonyme de retour à la nature. Les personnages sont, eux aussi, plus nuancés. Ils ont, par exemple, des difficultés à boucler leurs fins de mois. Pour autant, Stardew Valley reste un jeu abordable pour tous les publics, au sein duquel le joueur va traire les vaches le matin et où l'histoire évolue en fonction des saisons. La ferme est un réel réservoir d'histoires et représente des missions rassurantes, comme le fait d'aller chercher quotidiennement des œufs. Après le succès de Stardew Valley, dont les concerts ont même rempli les salles du monde entier comme le Bataclan à Paris, tous les éditeurs ont souhaité créer leur propre jeu de ferme ».*



Dans Farming Simulator, le joueur peut marcher dans son champ, ouvrir la porte du tracteur, voir le vrai tableau de bord et démarrer le moteur.

©Giants Software

Le jeu Farming Simulator s'inscrit-il également dans ce courant de jeu vidéo narratif et relaxant ?

P. T. : *« Si les matrices d'Harvest Moon et de Stardew Valley sont basées sur de la gestion narrative, ou « cozy games », comme les nomment les Américains, Farming Simulator fait partie d'une autre famille. Il s'agit d'un jeu de simulation, comme il en existe beaucoup. Je pense notamment à Bus Simulator, où le joueur conduit un bus, ou encore à PowerWash Simulator, dans lequel il utilise un nettoyeur haute pression et qui a beaucoup de succès en Allemagne. Ces jeux de simulation sont basés sur le détail et le réalisme. Contrairement aux jeux de gestion cités auparavant, il ne s'agit pas simplement de cliquer pour faire bouger un tracteur. Dans Farming Simulator, le joueur peut marcher dans son champ, ouvrir la porte du tracteur, voir le vrai tableau de bord et démarrer le moteur. Certaines personnes sont même devenues des aficionados de tracteurs grâce à ce jeu, qui propose tout de même un catalogue de 400 modèles différents. L'authenticité de la simulation est vraiment le facteur clé de la réussite de Farming Simulator, qui est d'ailleurs présent jusqu'au Salon de l'agriculture ».*

> ***« Trouver un point d'équilibre entre réalisme et divertissement »***

Est-il possible d'affirmer que ces jeux vidéo se rapprochent de la réalité du métier ou sont-ils édulcorés ?

P. T. : *« Des jeux comme Harvest Moon et Stardew Valley ne sont pas réalistes et comportent une vision idyllique de la ferme. Quant à Farming Simulator, le jeu n'intègre pas les enjeux sociaux liés à l'agriculture, ou même la fatigue physique causée par les travaux agricoles… Il s'agit plutôt d'une simulation de machines avec des objectifs à atteindre, mais sans les contraintes techniques ou les inconvénients, comme le fait de se lever tôt. Les créateurs s'attachent à trouver un point d'équilibre entre réalisme et divertissement. Le jeu doit être source de plaisir, mais également proposer des obstacles à surmonter comme une banqueroute ou un désastre sur l'exploitation ».*

Quelles astuces les éditeurs de Farming Simulator ont-ils mis en place afin de fidéliser les joueurs ?

P. T. : *« Les compétitions en ligne permettent d'investir fortement la communauté. Mais ce n'est pas la seule chose. Des joueurs peuvent également créer des mods, c'est-à-dire des modifications au sein du jeu afin d'améliorer des tracteurs, de changer un paramètre météorologique ou encore de développer de nouvelles cultures. C'est une façon de s'approprier le jeu et de créer des éléments nouveaux, qui, in fine, peuvent être intégrés par les équipes ».*

Propos recueillis par Léa Rochon

(1) Dans le domaine des jeux de rôle, un bac à sable (sandbox) désigne un type d'environnement de jeu dans lequel aucun scénario n'est prévu et dans lequel les personnages joueurs peuvent évoluer librement.

Bastien Couture : entre réel et virtuel

// TÉMOIGNAGE

Jeune maraîcher du Lot et youtubeur à plein temps, Bastien Couture partage sa vie d'agriculteur entre les champs bien réels de son père et ceux des jeux vidéo. Bastien Couture est fils d'agriculteur, mais il est aussi connu sur les réseaux sociaux, notamment YouTube, sous le nom de Stervio. Il a décidé, il y a maintenant un peu plus d'une dizaine d'années, d'allier ses deux passions : l'agriculture et les vidéos. Les premières vidéos publiées sur sa chaîne YouTube sont celles de ses parties sur Farming Simulator. Le jeu vidéo expose un univers où il est possible de créer et de s'occuper de sa propre ferme. Le jeune agriculteur raconte avec nostalgie : *« Je voyais mon père conduire des grosses machines, mais moi, j'étais trop petit, le jeu me permettait de toutes les essayer ! »* Plus tard, le jeune homme se mettra à publier des vidéos de lui en train de jouer. Il explique l'intérêt que les personnes portent à ses vidéos : *« Je pense que pour les personnes qui connaissent ou non l'agriculture, c'est quelque chose de différent et ils apprécient ma personnalité ».* Aujourd'hui, il a deux chaînes : une pour ses vidéos de gaming Stervio 3.0 qui cumule 167 000 abonnés et une autre pour ses vidéos dans lesquelles il expose la vraie vie à la ferme, suivie par 458 000 abonnés.



Bastien Couture

Du jeu vers la réalité

Farming Simulator est reconnu pour la réalité de son contenu. *« Les travaux réalisés dans le jeu sont les mêmes que ceux que nous réalisons dans nos productions »*, confirme Bastien Couture. Cependant, il modère *« évidemment, c'est fait pour donner envie de jouer. Les aspects très durs et compliqués de notre métier n'y sont pas ».* Pour autant, il continue de combiner le jeu, les tournages et le travail à la ferme familiale. Les internautes qui le regardent sont, pour une bonne moitié, de jeunes agriculteurs, ils apprécient de se replonger dans leurs métiers de façon plus légère en regardant ou en participant à ses vidéos. La qualité et la vision du jeu apportées par Stervio ont poussé certains de ses internautes à lui écrire des messages de remerciements. *« Certains m'ont dit s'être inscrits dans un lycée agricole et avoir trouvé leur voie en me regardant ».* Les agriculteurs ont du mal à trouver des jeunes pour reprendre leur exploitation. Les jeux vidéo pourraient être un moyen de valoriser le métier auprès de ce public, Bastien Couture y croit : *« Il faut communiquer avec eux, les réseaux sociaux et les jeux vidéo sont une bonne façon d'y parvenir ».*

Eva Laplace

LOISIRS

// PÉDAGOGIE

« *Roots of Tomorrow* », quand jeu vidéo rime avec agroécologie

Gamabilis, studio créateur de jeux vidéo sérieux, dits aussi *« serious games »*, a créé Roots of Tomorrow en 2022. Cet outil est destiné au grand public et aux établissements d'enseignement agricole afin que les joueurs se saisissent des enjeux de l'agroécologie et s'affranchissent de la complexité des transitions agricoles.

« C'est un jeu qui, en plus de l'aspect divertissant, informe, sensibilise et forme à l'agroécologie. Les joueurs vont en apprendre davantage sur le monde qui les entoure », explique Vincent Péquignot, fondateur de Gamabilis. Pour un réalisme des plus fidèles, le jeu a d'ailleurs été créé sous la supervision d'un conseil scientifique.



Vincent Péquignot

Vincent Péquignot, fondateur de Gamabilis, studio de création de jeux vidéo.

Au plus proche de la réalité

Élevage porcin, bovin, ovin, polyculture, polyculture-élevage… Chaque joueur choisit son scénario de départ, et ce, en fonction du territoire sur lequel se trouve l'exploitation. *« Nous nous sommes inspirés de tous les types de terroirs, propres à plusieurs régions ou départements : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France, la région Grand Est, ou encore l'Auvergne, la Bretagne ou la Normandie. Au total, les joueurs ont actuellement le choix entre huit fermes »*. Le protagoniste du jeu se glisse dans la peau d'un agriculteur à la tête d'une exploitation pour laquelle il devra prendre des décisions pour les dix années suivantes : décisions quotidiennes, modèle agricole, diversification, tout en respectant trois critères de performance : économique, social et environnemental. La première version a été officiellement présentée lors de l'édition 2022 du Salon de l'agriculture. En 2024, Gamabilis profitait encore une fois de l'évènement pour exposer la dernière version du jeu, impliquant une nouvelle exploitation située dans le département du Cantal. Et pour garantir un résultat réaliste, le studio a pris soin de consulter de nombreux experts agricoles. *« Nous avons travaillé de concert avec l'Inrae, des instituts techniques, des chambres d'agriculture, des enseignants, des agriculteurs… Ils ont eu un rôle d'arbitre tout au long de la création de Roots of Tomorrow »*, relate Vincent Péquignot. *« Le but premier étant de convaincre le plus grand nombre de l'intérêt d'une transition agroécologique et de la faire comprendre. Si nous éclairons le grand public sur ces questions, de manière ludique mais réaliste, ils comprendront davantage les choix des agriculteurs et les difficultés qu'ils rencontrent »*, assure le créateur.

Un jeu au service de l'enseignement agricole

« Il nous paraissait pertinent de mettre en lumière la transition, son rythme, la contrainte des aléas interannuels. Il n'est pas possible pour un agriculteur de mettre en place des changements tous les quinze jours », explique le fondateur de Gamabilis. Un système transitif complexe que Roots of Tomorrow met aisément en lumière, tant et si bien que le corps enseignant s'en est également emparé. Philippe Janneaux, professeur d'économie rurale à VetAgroSup (établissement de formation de futurs vétérinaires, ingénieurs agronomes et inspecteurs de santé) à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), confirme l'intérêt d'un tel support pour des élèves agronomes. *« J'ai été invité à participer à la validation de Roots of Tomorrow pour la partie de l'analyse économique et du pilotage de l'exploitation agricole, avec une réflexion sur plusieurs indicateurs stratégiques : environnementaux, de travail, sanitaires et économiques »*. Encore actif au sein du comité scientifique du jeu, Philippe Janneaux est sollicité pour chaque projet de déclinaison. D'après lui, Roots of Tomorrow est assez sérieux et réaliste pour être utilisé par des élèves et ainsi, les aider à développer leurs compétences. *« Nous invitons nos élèves à jouer à ce jeu. Pour ma part, je leur expose la diversité de ce qui est proposé, leur donne des pistes de réflexion. Pour le reste, ils sont déjà bien armés »*, avance-t-il. *« J'observe de meilleures facultés à la prise de décision chez les élèves »*, poursuit le professeur. *« J'enseigne les théories de la décision. Ce jeu nous amène sans cesse à prendre de petites décisions, à piloter plusieurs indicateurs. Il y a à la fois une approche globale de gestion de l'exploitation, mais également la nécessité de se projeter sur le long terme. Cela permet de bien comprendre que le métier d'agriculteur est très complexe, bien au-delà d'un aspect purement technique »*, assure l'enseignant.

Charlotte Bayon

Réalité virtuelle et augmentée au service de l'agriculture

// TECHNOLOGIE

Les technologies de réalité virtuelle et augmentée sont de plus en plus présentes en agriculture. Quelle est la différence entre les deux et quelles utilisations peut-on en faire ?

La réalité virtuelle (VR) implique une immersion totale de l'utilisateur dans un environnement virtuel, généralement grâce à l'utilisation d'un casque. Elle permet à une personne de vivre une expérience d'immersion et de mener une activité senso-motrice dans un monde artificiel. La réalité augmentée (AR), elle, interagit avec l'environnement réel. Comme son nom l'indique, elle enrichit la réalité en intégrant des éléments virtuels, en 2D ou en 3D, dans l'espace réel afin d'apporter des informations sur l'environnement. Cet outil peut être particulièrement utile dans des domaines tels que l'éducation et la formation. Cette intégration peut se faire à travers un casque, des lunettes, ou via l'écran d'un smartphone.

Apprendre de façon ludique

La réalité augmentée est de plus en plus souvent utilisée pour informer et sensibiliser aux métiers de l'agriculture, pour former, apprendre et pratiquer à distance sans risque. Au Mondial des métiers, par exemple, nombreux sont ceux qui utilisent cette technologie. C'est notamment le cas de la filière bois et forêt qui, pour tester votre sensibilité au vertige, et donc votre capacité à exercer le métier d'élagueur, propose une immersion, presque grandeur nature. Une fois équipé d'un casque, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, vous vous retrouvez harnaché à un arbre à 15 mètres de haut, équipé d'une tronçonneuse ! L'effet est garanti et votre aptitude à travailler en hauteur vite révélée. L'adoption des technologies de réalité virtuelle et de réalité augmentée (AR) apporte également une nouvelle dimension à l'enseignement et à l'apprentissage, notamment en viticulture. Cela donne aux étudiants ou aux viticulteurs déjà expérimentés, la possibilité d'explorer un vignoble sans avoir à être physiquement présent. Ils peuvent se promener dans le vignoble, observer les détails des plants de vigne, apprendre à reconnaître des maladies et même simuler des scénarios tels que la taille, l'élagage, ou la récolte des raisins.

Du côté des constructeurs

En amont de l'agriculture, de nombreux constructeurs de machines agricoles ont introduit des dispositifs de réalité augmentée pour, comme Vadestrad, le constructeur suédois d'outils de travail du sol, donner vie au contenu de leurs notices d'utilisation. *« Grâce à la technologie Väderstad AR, les agriculteurs peuvent, par exemple, comprendre comment la distribution d'un semoir est capable de fournir une excellente précision à grande vitesse, ou voir comment changer en quelques secondes le doseur à engrais »*, indique le constructeur. Le constructeur norvégien Orkel, lui, a adopté la réalité augmentée pour optimiser les interventions sur les machines. Avec cette solution innovante, Orkel met ses clients en relation avec ses techniciens de maintenance, sans avoir à effectuer de déplacements inutiles. Le constructeur Amazone utilise la réalité augmentée pour la formation de ses techniciens SAV. Grâce à cette technologie, *« ils peuvent s'exercer individuellement et de façon flexible aux travaux de routine récurrents et ainsi se préparer en amont de leurs interventions »*, indique le constructeur.

S'entraîner sans risque

Les technologies d'AR et VR peuvent être aussi très utiles pour se familiariser avec des risques professionnels et s'entraîner à adopter les bons gestes. C'est le cas de Groupama Rhône-Alpes-Auvergne qui propose une plongée dans une exploitation agricole en réalité virtuelle pour identifier les risques professionnels et l'expérience des dangers d'une ferme. Les chutes de hauteur, le maniement des produits et des engins agricoles ou les risques incendie sont autant de situations mises en scène dans une exploitation. La société Adogy, située en Mayenne, spécialiste de la prévention des risques, propose la réalité augmentée pour prévenir les feux en milieu agricole. *« L'idée est de mettre l'agriculteur en situation. Avec le casque de réalité augmentée, il est plongé dans son exploitation comme si elle prenait feu. Cela lui permet d'apprendre les bons gestes et d'adopter les bons réflexes et d'être formé à la manipulation d'un extincteur, au cas où il en aurait besoin »*, argumente Stéphane Legrand, gérant et directeur commercial d'Agogy. Les applications de réalité virtuelle et augmenté sont déjà nombreuses en agriculture, et vont encore se déployer dans de nombreux domaines, rendant une aide précieuse aux agriculteurs.



Shutterstock

Grâce à un casque ou des lunettes spécifiques, les technologies de réalité virtuelle et augmentée proposent une immersion dans un environnement artificiel ou enrichissent le réel en incluant des éléments virtuels.

C.Dézert

LOISIRS

// INCLUSION

Mieux accueillir le handicap en sport et au travail

À l'occasion de l'ouverture officielle des Jeux Paralympiques de Paris, le Comité régional handisport Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec le collectif d'Entreprises pour une économie plus inclusive, organise, fin août à Dijon, une journée sur le thème de l'inclusion.

C'est le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) de Dijon qui va servir de cadre à la journée consacrée au thème de l'inclusion du handicap en entreprise, organisée jeudi 29 août. L'évènement est mis sur pied par le Comité régional handisport et le Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive un collectif de 35 entreprises. L'évènement démarrera à 11 heures avec trois tables rondes sur les thèmes suivants :

- Comment favoriser l'emploi des Personnes en situation de handicap (PSH) au sein des entreprises ?
- Un salarié parent d'un enfant en situation de handicap : quelles difficultés rencontrées au quotidien ? quels besoins ? quels sont ses droits ?
- Le sport vecteur d'intégration et de dépassement pour les personnes en situation de handicap.

À partir de 14 heures, les entreprises présentes se présenteront sur un village dédié.

À 14 h 30 team-building pratiques sportives en situation de handicap (tournoi basket fauteuil, escrime fauteuil…)

Toute entreprise, collectivité, association est libre de participer en inscrivant une ou plusieurs personnes via le questionnaire ci-dessous. Aucune participation financière n'est demandée. Les repas ne sont pas pris en charge mais une offre de restauration à 13 euros par personne est proposée (nombre de repas souhaités à préciser dans le formulaire d'inscription).

Berty Robert

Info et inscription au 06 84 43 88 46 et bfc@handisport.org



Entreprises et Comité régional handisport profitent des jeux paralympiques pour mettre en lumière l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES · ALLIANCE BFC · ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'au 31 août

// Cet été, visitez Dijon !

Embarquez pour un voyage extraordinaire ! Les lieux cachés et incontournables de la Métropole dijonnaise vous seront dévoilés ! Accompagnés d'un guide, le Dijon City Tour sera pour vous l'occasion de découvrir les grandes places qui entourent le cœur historique jusqu'au Parc de la Colombière. Vous parcourrez les combes naturelles, le vignoble de Dijon, le lac Kir… Profitez de ce parcours ludique et contemporain, en mode solo ou en famille ! Durée de la balade : 1 h 15

Tarif : à partir de 18 euros. Renseignements : 03 80 44 11 44 ou www.destinationdijon.com

• En août

// Découvrez le château de Châteauneuf au crépuscule

Durant tout l'été, au château de Châteauneuf-en-Auxois, pour les familles : animations, ateliers ludiques et visites contées au crépuscule.

https://chateauneuf.bourgognefranchecomte.eu

• Vendredi 30 août

// La légende Hallyday à Beaune

Depuis 5 ans John Sof arpente les scènes de Bourgogne avec son spectacle « La légende Hallyday » qui, à chaque représentation, ravit les fans de l'icône française. Sans imitation ni caricature et en toute modestie, John Sof se livre corps et âme au public sans jamais s'économiser. Il se produira dans le cadre de Scène d'été, place Carnot, à Beaune, à 19 heures.

www.beaune.fr

• Jusqu'en juin 2026

// Exposition sur les faïence à Dijon

Cette exposition semi-permanente permet au public de découvrir plusieurs faïences sorties des réserves du Musée de la Vie Bourguignonne, à Dijon, pour l'occasion, comme la devanture d'un magasin de porcelaines et faïences, installé de 1915 à 2008, le magasin Pierre Cretin, acquise en 2011 et jamais exposée. Adressée à un large public, elle permet de comprendre les techniques de fabrication de la faïence, et l'évolution de ses usages jusqu'à nos jours : objet d'art, récipient, objet-souvenir, plat de prestige, ou même objet publicitaire. L'exposition est également l'occasion d'actualiser les connaissances autour de l'histoire de la production dijonnaise entre 1664 et 1848.

Musée de la Vie Bourguignonne Perrin de Puycousin, 17 rue Sainte-Anne à Dijon.

Nièvre

• 17 août

// Concours de labour de Châtillon-en-Bazois

Les JA de Châtillon-en-Bazois vous convient à leur concours de labour au lieu-dit Chausse (Aunay) chez Brice Loiseau, à partir de 14 h environ. En plus, aura lieu une exposition de matériels. Restauration sur place proposée en soirée.

Renseignements : François Loiseau, président des JA de Châtillon-en-Bazois : 06 60 44 22 05.

• À partir du 24 août

// Comices de l'année

Comme tous les ans, les comices seront organisés dans le département. Voici les dates et canton concernés cette année : 24 et 25 août Comice de Saint-Benin-d'Azy ; 31 août et 1er septembre Comice de la Charité-sur-Loire.

• 24 août

// Concours de labour de Saint-Benin-D'Azy

Les JA de Saint-Benin-d'Azy : chez Christophe Coichot (au rond-point de Saint-Benin-d'Azy), font leur traditionnel concours de labour du comice avec charrues et brabants. Ouverture des raies à partir de 11 h 30, marché de producteurs, ball-trap, footbulles, et animations pour enfants. Buvette et restauration proposée le midi. La rencontre se clôturera par une soirée conviviale au gymnase de St Benin d'Azy en partenariat avec le Comité de comice de St Benin d'Azy. Ce concours ayant lieu dans le cadre du Comice, un défilé de chars aura lieu le 25 août dans la commune de Saint-Benin-d'Azy.

Renseignements : Guillaume Thomas, président des JA de St Benin d'Azy : 06 64 51 26 67.

// Marche et Championnat

L'association Les Vieilles mécaniques Morvandelles organise une marche des labours le 24 août au matin à Couloise (Chiddes). Départ de 8 h 30 à 11 h. Deux parcours sont proposés : 6 km (3 euros) et 13 km (5 euros). Gratuit pour les moins de 12 ans. Buvette et repas campagnard le midi, et le soir « La Treuffe en Fête » (14 euros). Renseignements : 06 16 44 03 67. Toujours le 24 août et au même endroit, mais l'après-midi cette fois, aura lieu à partir de 14 h le Championnat de Bourgogne-Franche-Comté de labour à l'ancienne.

Plus d'informations : 06 16 44 03 67 et 06 82 46 02 00.

• 31 août

// Fête de l'agriculture des JA 58

Les JA 58 organisent leur finale départementale de labour, à Bazoches (Lormes). À partir de 10 h, expositions de matériels agricole et forestier, démonstration de traîne-culs et C15 cross, stands des partenaires, démonstrations de déchiquetage de bois (Cuma), animations diverses dont taureau mécanique. Buvette et restauration sur place toute la journée. L'événement se clôturera sur une soirée mousse sur place.

Renseignements : Camille Deroche, animatrice JA 58 : 07 86 95 37 96.

// Concours de labour de la Charité

Les JA de Donzy - Pouilly – Cosne -la Charité orchestrent leur concours de labour au 92, rue de la résistance à la Charité. À partir de 10 h, aura lieu le concours et en parallèle sont proposées des animations pour enfants (structures gonflables, maquillage, mini-ferme, etc.), expositions de matériels agricoles et stands de producteurs ainsi que d'artisans locaux. Ce concours ayant lieu dans le cadre du Comice, un défilé de chars aura lieu le 1er septembre dans la commune de la Charité-sur-Loire.

Renseignements : co-présidents des Ja du canton : Thibault Coutant au 06 34 08 65 93 ou Bastien Ravery au 06 59 75 47 03

Yonne

• Samedi 17 août

// Marché à la ferme

La ferme aux abeilles, de Christine Busson, à Fouchères (1, le Puits de Fer), organise un marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les troisièmes samedi du mois, de juin à septembre, de 15 heures à 19 heures.

• Vendredi 30 août

// Marché à la ferme

L'Earl la Maiterie, de Ghislaine, Christian et Joël Boname, à Villiers-sur-Tholon (6 rue des Valots), organise un marché de producteurs les derniers vendredi du mois, de mars à octobre, de 16 heures à 20 heures.

• 31 août et 1er septembre

// Fête de l'agriculture

Comme tous les ans, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent la fête de l'agriculture. Cette année, celle-ci aura lieu les samedi 31 août et dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, en Puisaye, organisée par le canton de Saint-Sauveur. 10 ans après, le canton de Saint-Sauveur retrouve la fête de l'agriculture.

// CENTENAIRE

L'agriculture en 1924 *(épisode 2)*

Suite de notre série consacrée au visage de l'agriculture française en 1924, année des premiers Jeux olympiques à Paris, mais aussi de la création des Chambres d'agriculture. Où il est notamment question de prise en compte du prix de revient.



En 1924, la production de betteraves à sucre connaît une véritable reprise.



Henri Queuille, ministre de l'Agriculture en 1924.

En juillet 2024, les journaux reviennent sur le VI[e] Congrès national de l'agriculture française qui s'est tenu quelques semaines plus tôt (12 au 14 juin) à l'Hôtel d'Assézat à Toulouse, sous l'égide de la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA). Celle-ci a pour président Jules Gautier et pour secrétaire général Michel Augé-Laribé *(lire encadré)*. Au menu des discussions : la tuberculose bovine qui touche les élevages notamment laitiers, l'accroissement de la production de blé, la diminution des prix de revient, l'approvisionnement en engrais, l'enseignement professionnel, mais aussi l'exode rural qui n'a pourtant pas été inscrit à l'ordre du jour. *« La désertion des campagnes (…) justifie l'organisation d'un congrès spécial »*, écrit un journaliste de l'Agriculture nouvelle.

« Ententes interprofessionnelles »

Lors de ce VI[e] congrès, il est aussi question de créer des *« ententes interprofessionnelles »*. Jules Gautier fait ainsi remarquer que *« si les intérêts des diverses professions peuvent parfois provoquer des conflits passagers, les agriculteurs n'ont aucun sentiment d'hostilité préconçue contre ceux qui collaborent avec eux à l'alimentation du pays. Il faut (…) désirer que des ententes interprofessionnelles soient fréquentes dans l'avenir »*. Le Figaro Économie du 13 juillet nous apprend que le ministre de l'Agriculture, Henri Queuille, a reçu une délégation de la CNAA et qu'il a reconnu, à la demande de cette dernière, la *« nécessité d'un régime douanier équitable qui permette aux agriculteurs et aux cultivateurs de procéder avec confiance à leurs emblavements et de leur assurer des prix de vente correspondant aux prix de revient »*. Le même journal rapporte également que les sauterelles qui avaient ravagé en 1900 et 1901 la région des Charentes *« ont réapparu cette année en divers points »* des deux départements. Le quotidien suggère pour lutter contre ces ravageurs d'appliquer *« au pulvérisateur ou à l'arrosoir, dans les 8 à 10 jours qui suivent l'éclosion, un insecticide comprenant 5 kg d'huile lourde, un kilo de savon noir en pâte et 94 litres d'eau »*.

Reprise de la betterave à sucre

Juillet c'est aussi la fin de moisson en Afrique du Nord où la France possède un département, l'Algérie et deux protectorats : le Maroc et la Tunisie. *« La récolte est très déficitaire en Tunisie et en Algérie. Elle est normale au Maroc »*, écrit le journal sans plus de précision. Plus complets sont en revanche les chiffres de L'Agriculture nouvelle qui, entre deux articles (un sur « L'influence du coq sur l'augmentation de la ponte » et un autre sur « le contrôle rapide du lait par détermination de la densité ») fait état d'une reprise de la culture de la betterave à sucre : de 74 620 ha en 1919, les surfaces sont passées à 120 470 en 1920 puis à 181 570 en 1924. À titre de comparaison, les surfaces betteravières étaient de 370 000 ha en 2023 sur le territoire français.

Christophe Soulard

Michel-Augé Laribé, figure agricole de l'époque

L'édition du 6 octobre 1954 du journal Le Monde consacrait une assez longue nécrologie à Michel Augé-Laribé, un *« humaniste (…) dont la contribution à la vie économique française a été considérable »*. Né à Montpellier en 1876, il avait été secrétaire administratif de la Société des viticulteurs de France de 1906 à 1913, après avoir passé une thèse qui analysait les doctrines concernant la propriété du sol. En 1922 il se signale comme l'animateur de la première confédération agricole, puis de l'association Société des viticulteurs de France. C'est à lui que l'on doit aussi la création du Services d'études et de documentation du ministère de l'Agriculture. La revue Économie Rurale dont il avait été le président fondateur lui rendait aussi hommage dans un numéro de la fin de l'année 1954 : *« Dans les milieux agricoles, Michel Augé-Laribé avait une place exceptionnelle (…) Il aimait la conversation, non pas le bavardage »*.



L'hôtel Assezat de Toulouse, qui servit de cadre au VI[e] Congrès national de l'agriculture française, en juillet 1924.